

République et canton de Genève

Rapport sur les comptes consolidés 2016

Tome

4

- Exposé des motifs du Conseil d'Etat
- Etats financiers
- Rapport de l'organe de révision



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENEVE

POST TENEBRAS LUX

Rapport sur les comptes 2016

Tome 4

Le Rapport sur les comptes 2016 de l'Etat de Genève est constitué de 5 tomes.

Le **tome 1** contient les états financiers individuels (établis selon les normes IPSAS à l'exception des dérogations décidées par le Conseil d'Etat qui sont mentionnées dans le Règlement sur l'établissement des états financiers [REEF - D 1 05 15]), le rapport de l'organe de révision, les fonds gérés au bilan ainsi que l'exposé des motifs du Conseil d'Etat.

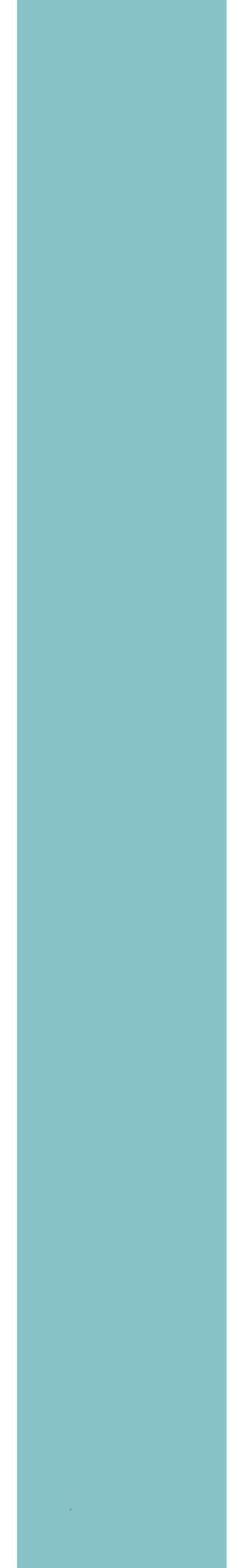
Le **tome 2** contient le détail du compte de fonctionnement par politique publique et par programme, ainsi que d'autres informations nécessaires pour rendre compte de l'utilisation du budget de fonctionnement approuvé par le Grand Conseil.

Le **tome 3** contient le détail du compte d'investissement par politique publique, ainsi que d'autres informations nécessaires pour rendre compte de l'utilisation du budget d'investissement approuvé par le Grand Conseil.

Le **tome 4** contient les états financiers consolidés (établis selon les normes IPSAS à l'exception des dérogations décidées par le Conseil d'Etat qui sont mentionnées dans le Règlement sur l'établissement des états financiers [REEF - D 1 05 15]), le rapport de l'organe de révision, ainsi que l'exposé des motifs du Conseil d'Etat.

Le **tome 5**, qui constitue une **annexe** au rapport sur les comptes 2016, contient le Bilan social de l'Etat de Genève, soit des données statistiques et des informations décrivant le personnel de l'administration.

1. Exposé des motifs du Conseil d'Etat



Mesdames et Messieurs les député-e-s,

Le présent exposé des motifs résume les grandes lignes des états financiers consolidés pour l'exercice 2016, adoptés par le Conseil d'Etat.

Ceux-ci présentent la situation et la performance financière de l'Etat et des principales entités qu'il contrôle comme s'il s'agissait d'une seule et même entité économique (ci-après le Groupe), permettant ainsi au Grand Conseil de disposer d'une vision d'ensemble des activités de l'Etat, que celles-ci soient réalisées par lui-même ou déléguées à des entités qu'il contrôle. Afin d'enrichir la lecture, cette vision globale est déclinée selon les 17 politiques publiques de l'Etat.

La consolidation des comptes constitue un véritable instrument d'analyse des résultats du Groupe. De nombreux retraitements éliminent les flux monétaires et non monétaires entre entités du Groupe, dans le but de ne représenter que les opérations de celui-ci avec l'extérieur. Les données consolidées ne sont donc pas directement comparables avec les résultats individuels de chaque entité.

Enfin, il convient de noter le poids très important de l'Etat lui-même dans les comptes consolidés. Il en résulte que les grandes tendances observées au niveau de l'Etat dans ses comptes individuels se retrouvent dans les comptes consolidés.

Les états financiers consolidés en bref

en millions francs

	Comptes 2015	Comptes 2016	Écart 16/15
Revenus	11'422	11'546	1.1%
Charges	-11'276	-11'242	-0.3%
Part du résultat sociétés mises en équivalence	-47	29	
Résultat net	99	333	
Flux de trésorerie lié aux Investissements	-1'087	-983	
Total du bilan	30'031	30'281	0.8%
Dette financière	16'479	16'126	-2.1%

Les entités consolidées dans le cadre des présents états financiers sont, outre l'Etat lui-même, Genève Aéroport (AIG), les Hôpitaux universitaires de Genève (HUG), l'Hospice général (HG), les Transports publics genevois (TPG), l'Université de Genève (UNIGE), les Services industriels de Genève (SIG), la Fondation des parkings (FdP), la Fondation pour la promotion du logement bon marché et de l'habitat coopératif (FPLC), la Fondation pour les terrains industriels (FTI), les Fondations immobilières de droit public (FIDP), l'Institution genevoise de maintien à domicile (IMAD), la Fondation des immeubles pour les organisations internationales (FIPOI) et Palexpo SA. Pour la première fois en 2016, les Ports Francs & Entrepôts de Genève SA (Ports Francs) ont également été consolidés, et les comptes 2015 ont été retraités pour les inclure.

En 2016, les comptes sont bénéficiaires à hauteur de 333 millions, les investissements restent proches d'un niveau historiquement élevé se situant à un milliard de francs, et la dette baisse de 353 millions.

1. Un résultat 2016 bénéficiaire

Evolution du résultat 2009-2016

en millions CHF



Depuis le premier établissement des comptes consolidés, il s'agit du deuxième meilleur résultat. Les principaux contributeurs au bénéfice sont les SIG et l'AIG, mais cette année la FPLC et la FTI sont également des contributeurs importants en raison de plus-values enregistrées suite à la réévaluation des immeubles de placement détenus par la société des Rentes immobilières (RISA), consolidée par la FPLC et par la FTI.

Globalement, les charges diminuent de 34 millions, alors que les revenus augmentent de 124 millions.

La baisse des charges cache une évolution contrastée : des charges augmentent, en premier lieu les charges de personnel (+120 millions, dont notamment +66 millions pour HUG dont 15 millions expliqués par la fusion des cliniques Joli-mont et Montana au 1^{er} juillet 2016, et +31 millions pour l'Etat). Les subventions accordées progressent également de 70 millions (en raison de l'augmentation des prestations aux personnes physiques). En revanche, les autres charges d'exploitation baissent de 174 millions, en lien avec l'importante provision de la CPEG qui avait été enregistrée en 2015, et les charges financières diminuent de 71 millions (moins de charges d'intérêts sur emprunt et moins de dépréciations d'actifs en 2016, notamment des SIG).

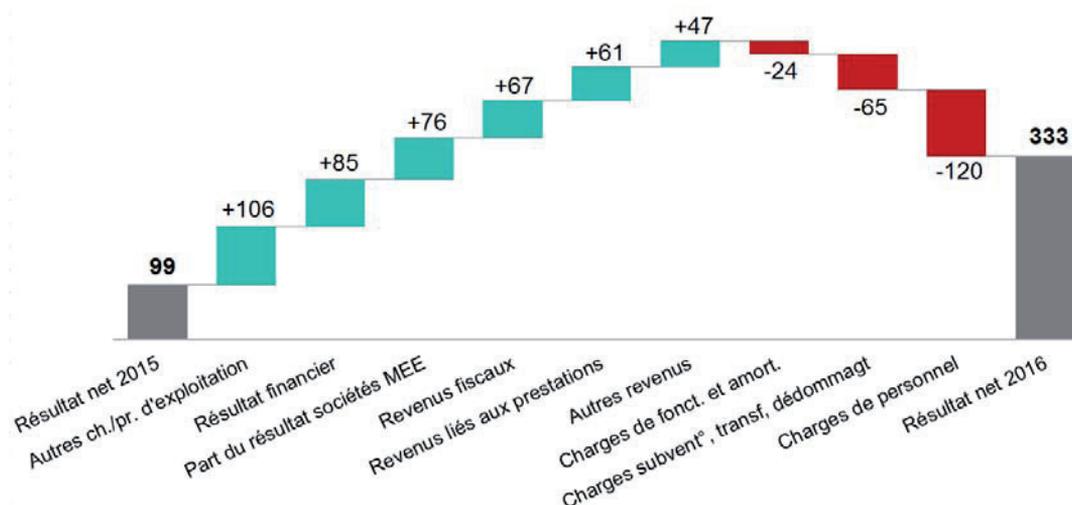
Les revenus augmentent de 124 millions, soit +1,1% : les revenus fiscaux progressent de 67 millions, et ceux liés aux prestations de 53 millions (notamment les prestations facturées par les HUG et l'AIG). En revanche, les autres produits d'exploitation diminuent de 64 millions en lien avec des opérations particulières enregistrées en 2015 (notamment les pénalités payées par une banque).

La part de résultat des entités mises en équivalence (sociétés dont le Groupe partage le contrôle avec d'autres entités) devient positive (+29 millions), après deux années négatives (-49 millions en 2015, et -127 millions en 2014), principalement en raison du retour aux chiffres noirs d'Alpiq, filiale des SIG au travers de sa participation dans EOS Holding. Cette dernière améliore le résultat des SIG à hauteur de 18 millions en 2016 (contre -55 millions en 2015).

L'évolution du résultat consolidé entre 2015 et 2016 s'explique ainsi :

Evolution du résultat 2015-2016

en millions CHF



2. Des investissements toujours historiquement élevés

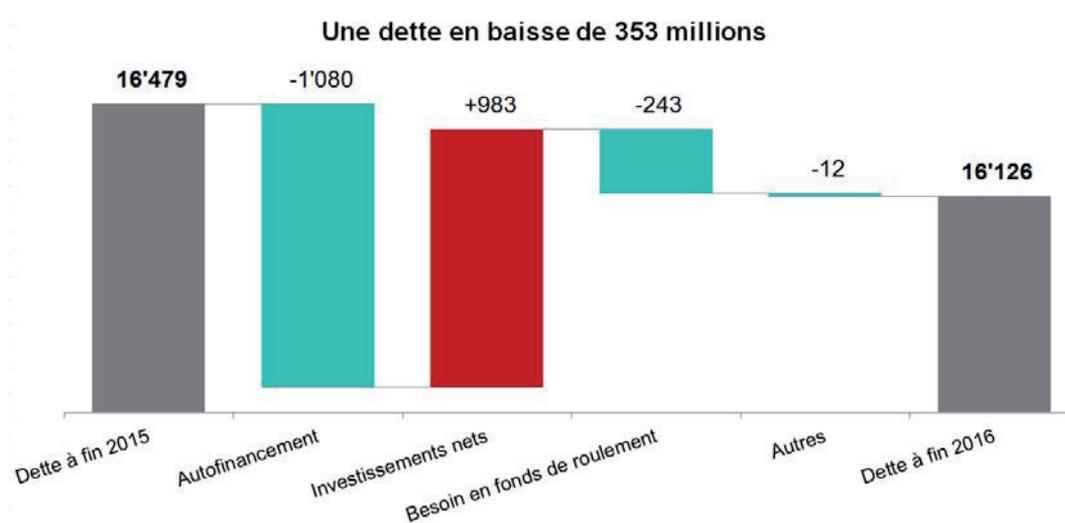
Les dépenses d'investissements nets monétaires (983 millions en 2016 contre 1'087 millions en 2015) demeurent à un niveau historiquement élevé. Le principal investisseur reste l'Etat, qui a réalisé 536 millions d'investissements bruts hors du Groupe (215 millions notamment pour le CMU, le bâtiment des lits et la nouvelle école de Frontenex ; 158 millions pour le renouvellement de ses actifs ; 125 millions pour la liaison CEVA). Dans le même temps, l'Etat a encaissé 65 millions de subventions, de remboursements de prêts et des ventes d'actifs, soit 471 millions d'investissements nets.

Les SIG ont investi 218 millions bruts (177 millions nets) pour le renouvellement et le développement des actifs d'exploitation (principalement 73 millions dans le réseau électrique, 44 millions dans la thermique et la géothermie, 39 millions dans l'environnement). L'AIG a dépensé 159 millions pour maintenir et valoriser ses actifs d'exploitation, dont 71 millions pour l'acquisition du bâtiment Swissair Iata et 26 millions pour la construction de l'aile Est. Les Fondations FIDP et FPLC ont investi 91 millions dans des bâtiments destinés au logement, et la FPLC a encaissé 95 millions lors de cessions immobilières. La FTI a investi 27 millions. En matière de santé, HUG a acheté 22 millions d'équipements. Les TPG ont réalisé 69 millions d'investissements nets (dont 15 millions pour du matériel roulant et 48 millions pour le centre de maintenance En-Chardon). L'Université a réalisé 34 millions d'investissements (principalement de l'acquisition de matériel scientifique et informatique). Enfin, l'Hospice général a investi 20 millions dans l'entretien de ses immeubles de placement.

3. Recul de l'endettement

La dette du Groupe diminue de 353 millions en 2016 (-2,1%), passant de 16'479 à 16'126 millions. L'autofinancement dégagé par l'exploitation, après variation du besoin en fonds de roulement, est positif à hauteur de 1'323 millions (2015 : +1'734 millions), ce qui a permis au Groupe de financer intégralement ses investissements et de réduire sa dette.

Les situations individuelles sont néanmoins différenciées. L'Etat, qui reste le principal porteur de la dette consolidée, s'est désendetté à hauteur de 208 millions (après retraitement des comptes consolidés) ; les SIG ont fait de même (-119 millions), ainsi que la FPLC (-67 millions), les TPG (-29 millions), la FdP (-20 millions) et les HUG (-9 millions). Deux entités ont en revanche augmenté leur endettement : la FIDP (+54 millions pour financer des investissements dans les bâtiments destinés au logement) et la FTI (+20 millions pour financer l'acquisition de bâtiments et de parcelles).



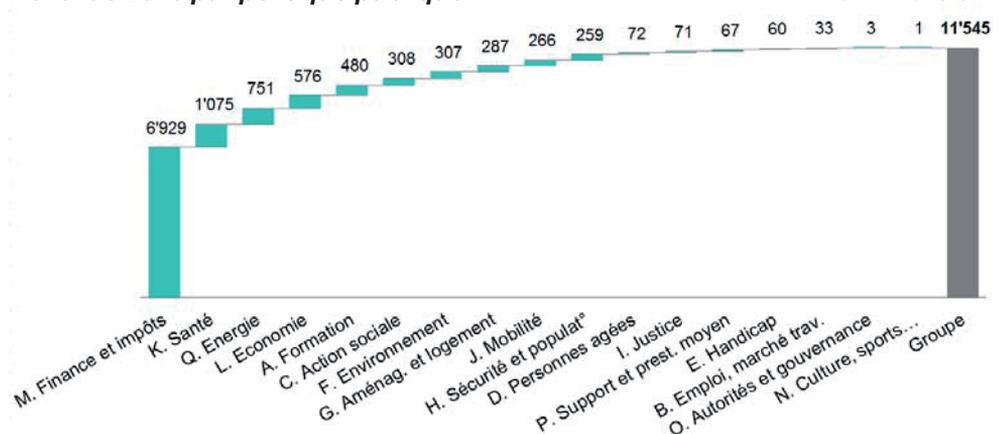
Au 31 décembre 2016, la dette financière consolidée s'élève donc à 16,1 milliards (+3,7 milliards par rapport aux comptes individuels de l'Etat) et les fonds propres atteignent 7,7 milliards (+5,1 milliards par rapport aux comptes individuels de l'Etat). Il en résulte que le ratio de solvabilité, qui compare les fonds propres à la dette, est nettement plus favorable au niveau du Groupe que pour l'Etat pris individuellement (respectivement 48% et 21%).

4. Revenus et charges par politique publique

La décomposition des revenus et des charges par politique publique délivre une information complémentaire aux comptes individuels avec, notamment, la prise en compte des activités des HUG (politique K *Santé*), des SIG (F *Environnement* et Q *Energie*), de l'AIG (L *Économie*), et de l'UNIGE (A *Formation*). Les états financiers consolidés permettent ainsi de donner une image plus précise de l'action de l'Etat par politique publique.

Revenus 2016 par politique publique

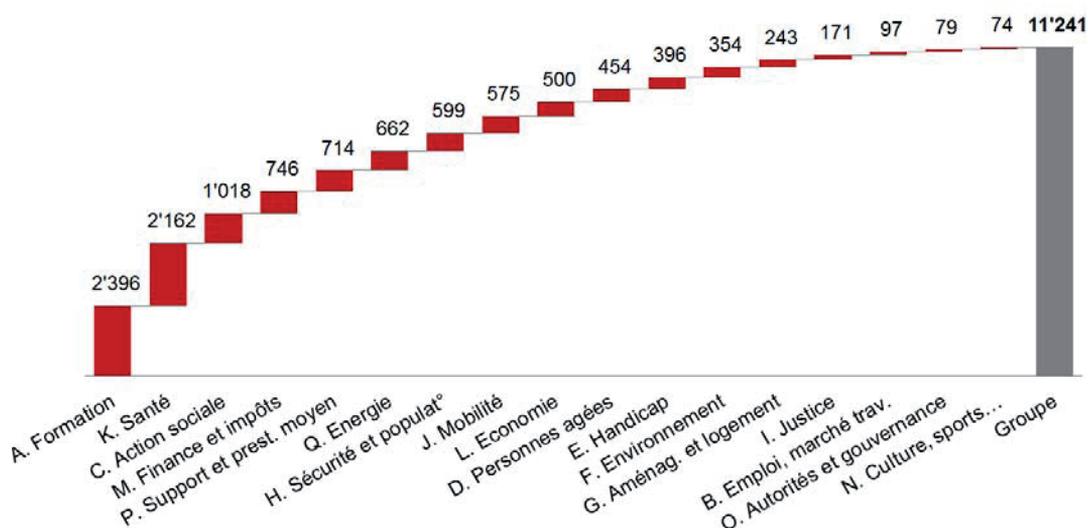
en millions CHF



La décomposition des revenus par politique publique montre la contribution réelle des politiques *Santé* (1'075 millions de revenus consolidés contre 37 millions dans les états financiers individuels), *Energie* (751 millions de revenus consolidés contre 1 million dans les états financiers individuels), *Economie* (576 millions contre 55 millions), *Formation* (480 millions contre 77 millions), *Action sociale* (308 millions contre 162 millions) et *Environnement* (307 millions contre 47 millions).

Charges 2016 par politique publique

en millions CHF



Cette analyse sectorielle fait ressortir les deux principales sources de dépenses du Groupe : les politiques *Formation* et *Santé* représentent 41% du total des charges (soit 4'556 millions de charges consolidées contre 3'115 millions dans les comptes individuels de l'Etat) ; le poids de ces deux politiques est en croissance puisqu'elles représentaient 39% des charges en 2015.

Cette analyse montre également le poids réel des charges liées aux politiques *Environnement*, *Economie* et *Energie* avec, respectivement, 354, 500 et 662 millions, alors que celles-ci pèsent seulement 78, 38 et 10 millions dans les comptes individuels de l'Etat.

5. Evolution des charges de personnel

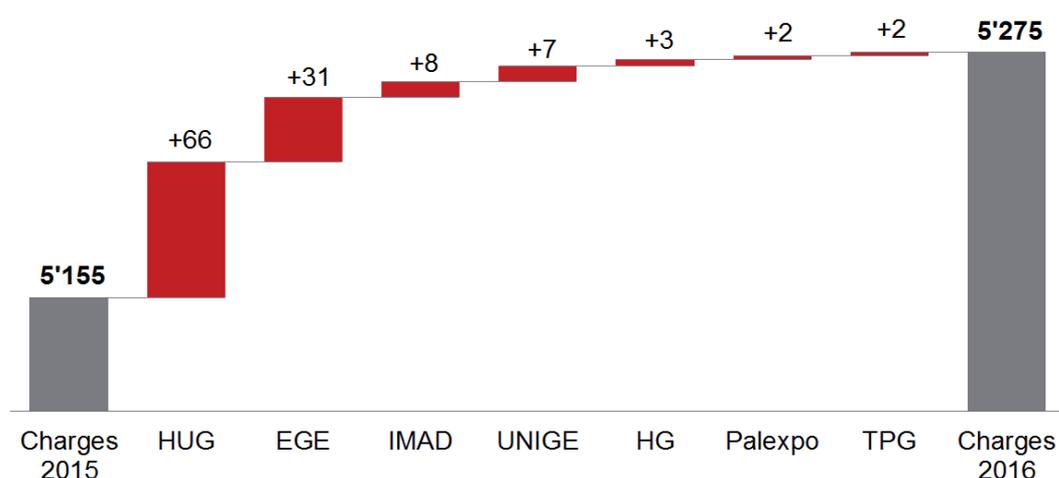
Les charges de personnel du Groupe s'élèvent à 5'275 millions en 2016 (5'155 millions en 2015), en progression de 120 millions (+2,3%), pour un effectif de 37'497 personnes en équivalent temps plein (ETP) au 31 décembre 2016 (2015 – 36'861). L'augmentation des charges de personnel s'explique par l'augmentation des ETP (+636 dont + 235 dus à l'absorption des cliniques Joli-mont et Montana par les HUG), mais aussi par l'augmentation des cotisations aux caisses de pension.

Par entité, l'Etat augmente ses effectifs de 258 ETP, l'AIG de 51 ETP, l'IMAD de 48 ETP, l'UNIGE de 47 ETP, l'HG de 31 ETP et la FTI de 4 ETP.

Les autres entités diminuent légèrement leurs effectifs (SIG -2 ETP, Ports-Francs -3 ETP, TPG -10 ETP et HUG -30 ETP si l'on neutralise l'apport des effectifs des deux cliniques absorbées).

Variation des charges de personnel par entité consolidée

en millions CHF



L'Etat demeure le premier employeur du Groupe (15'820 ETP contre 15'562 en 2015). À eux deux, les HUG et l'Université emploient en 2016 presque autant de personnel que l'Etat avec, respectivement, 9'730 et 4'557 ETP. Les trois entités précitées représentent 80% de l'effectif total du Groupe.

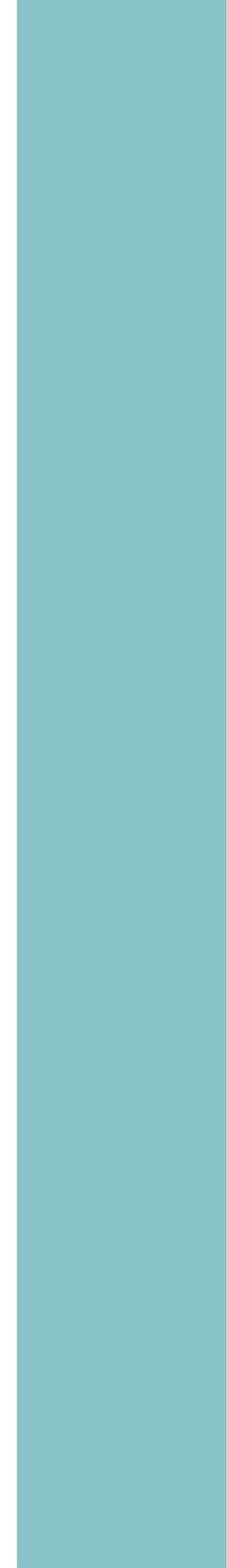
6. Conclusion

Les états financiers consolidés sont fortement influencés par les activités de l'Etat, qui contribue de manière significative à la performance financière et au patrimoine du Groupe.

En 2016, les tendances observées au niveau des comptes individuels de l'Etat de Genève sont confirmées au niveau du Groupe. À savoir des revenus qui croissent un peu plus vite que les charges, un niveau toujours élevé des investissements qui sont autofinancés en 2016, une amélioration du résultat financier et une baisse de la dette. Cependant, la performance financière du Groupe est globalement meilleure que celle de l'Etat, en raison du résultat dégagé par les entités commerciales (SIG, AIG) mais aussi parce que les entités consolidées sont globalement peu endettées par rapport aux actifs qu'elles détiennent.

Sur la base des explications qui précèdent, le Conseil d'Etat vous remercie, Mesdames et Messieurs les député-e-s, de faire bon accueil à la loi approuvant les états financiers consolidés de l'Etat de Genève pour l'année 2016.

2. États financiers consolidés



Compte de résultat

	Note	2016	2015
Revenus fiscaux	6.1	6'528	6'461
Subventions reçues	6.2	640	624
Péréquation et parts à des revenus	6.3	132	132
Autres revenus d'exploitation sans contrepartie	6.4	167	137
Produits d'opérations sans contrepartie directe		7'468	7'354
Revenus liés aux tâches déléguées	6.5	2'754	2'701
Prestations de services et livraisons, taxes	6.6	542	533
Dédommagements	6.7	117	115
Remboursements	6.8	62	67
Produits d'opérations avec contrepartie directe		3'475	3'416
Autres produits d'exploitation	6.9	227	291
PRODUITS D'EXPLOITATION		11'170	11'061
Charges de personnel	6.10	-5'275	-5'155
Charges de fonctionnement	6.11	-1'010	-1'003
Charges liées aux tâches déléguées	6.12	-831	-828
Subventions accordées	6.13	-2'216	-2'146
Péréquation et parts de revenus	6.14	-357	-367
Dédommagements	6.15	-88	-82
Dotations aux amortissements	6.16	-819	-805
Autres charges d'exploitation	6.17	-307	-481
CHARGES D'EXPLOITATION		-10'903	-10'867
RESULTAT D'EXPLOITATION		266	194
Produits financiers	6.18	376	361
Charges financières	6.19	-338	-409
RESULTAT FINANCIER		38	-48
Part du résultat des sociétés mises en équivalence	6.20	29	-47
RESULTAT NET		333	99
Résultat net attribuable au Groupe		284	112
Résultat net attribuable aux minoritaires		49	-12

Bilan

	Note	31.12.2016	31.12.2015
ACTIF			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	7.1	384	400
Créances résultant de revenus fiscaux	7.2	2'101	2'408
Créances résultant de livraisons et services	7.3	716	601
Autres actifs financiers courants	7.4	788	756
Stocks et travaux en-cours	7.5	161	156
Comptes de régularisation actif	7.6	88	95
ACTIF COURANT		4'238	4'415
Immobilisations corporelles	7.7	20'049	19'924
Immeubles de placement	7.8	2'753	2'656
Immobilisations incorporelles	7.9	216	228
Participations	7.10	1'158	1'077
Autres actifs financiers non courants	7.11	1'295	1'155
Subventions d'investissement accordées	7.12	572	575
ACTIF NON COURANT		26'043	25'615
TOTAL ACTIF		30'281	30'031
PASSIF			
Fournisseurs et autres créanciers	7.13	1'179	1'165
Emprunts courants	7.14	3'118	3'228
Autres passifs financiers courants	7.15	2'419	2'392
Comptes de régularisation passif	7.16	169	159
Provisions courantes	7.17	191	162
PASSIF COURANT		7'075	7'106
Emprunts non courants	7.14	13'009	13'251
Provisions non courantes	7.17	683	637
Autres passifs financiers non courants	7.18	535	516
Subventions d'investissement reçues	7.19	1'252	1'227
PASSIF NON COURANT		15'478	15'631
FONDS ETRANGERS		22'553	22'737
Fonds sous capital propre	7.20	1'243	1'190
Réserve conjoncturelle	7.21	565	534
Réserve de réévaluation	7.22	184	125
Réserve de couverture	7.23	-15	-21
Fonds propres libres	7.24	4'676	4'438
FONDS PROPRES - Part du Groupe		6'653	6'265
Intérêts minoritaires	7.25	1'075	1'029
FONDS PROPRES		7'728	7'294
TOTAL PASSIF		30'281	30'031
Eléments non comptabilisés : garanties données	10	13'110	13'678

Tableau de mouvements des fonds propres

	Fonds/s capital propre	Réserve conjonc- turelle	Réserve de rééva- luation	Réserve de cou- verture	Fonds propres libres	Fonds propres Part du Groupe	Intérêts mino- ritaires	Total des fonds propres
Solde au 1er janvier 2015 publié	1'229	567	57	-34	4'276	6'096	1'045	7'140
Entrées de périmètre	37	-	-7	-	60	90	1	91
Corrections d'erreurs	-10	-	-	-	-56	-66	-	-66
Changement de méthode comptable	-48	-	-	-	-	-48	-	-48
Solde au 1er janvier 2015 corrigé	1'208	567	50	-34	4'280	6'071	1'046	7'118
Résultat net de l'exercice	-	-	-	-	112	112	-12	99
Affectations et utilisations	-19	-33	-	-	53	0	-0	0
Actifs disponibles à la vente	-	-	75	-	-	75	-	75
Instruments dérivés de couverture	-	-	-	13	-	13	1	14
Autres variations	0	-	-	-	-7	-7	-6	-12
Solde au 1er janvier 2016	1'190	534	125	-21	4'438	6'265	1'029	7'294
Résultat net de l'exercice	-	-	-	-	284	284	49	333
Affectations et utilisations	6	31	-	-	-36	0	0	0
Actifs disponibles à la vente	-	-	59	-	-	59	-	59
Instruments dérivés de couverture	-	-	-	6	1	7	0	7
Fusion	41	-	-	-	-	41	-	41
Autres variations	7	-	-	-	-10	-3	-3	-7
Solde au 31 décembre 2016	1'243	565	184	-15	4'676	6'653	1'075	7'728

Tableau des flux de trésorerie

	2016	2015
RESULTAT NET	333	99
Eléments du cycle d'exploitation à ajuster :		
Provisions et pertes de valeur	110	263
Amortissements	819	803
Plus et moins-value sur sortie d'actifs	-10	5
Produits différés des subventions d'investissement reçues	-48	-48
Autres éléments	-96	-4
Part du résultat des sociétés mises en équivalence	-29	47
AUTOFINANCEMENT	1'080	1'164
Opérations fiscales propres à l'Etat	320	430
Opérations non fiscales propres au Groupe	-87	-38
Opérations fiscales pour le compte de tiers	-50	151
Opérations non fiscales pour le compte de tiers	60	26
VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	243	569
FLUX DE TRESORERIE LIES A L'EXPLOITATION	1'323	1'734
Sorties de trésorerie liées à l'acquisition d'immo. corporelles	-919	-982
Sorties de trésorerie liées aux sub. d'invest. et immo. incorp.	-59	-54
Entrées de trésorerie liées aux subventions d'invest. reçues	74	76
Sorties de trésorerie liées aux participations non consolidées	-7	-14
Sorties de trésorerie liées aux prêts et créances	-210	-192
Sorties de trésorerie liées aux autres investissements	-53	-51
Entrées de trésorerie liées aux prêts et créances	70	83
Entrées de trésorerie liées aux autres investissements	122	46
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX INVESTISSEMENTS	-983	-1'087
FLUX DE TRESORERIE LIBRES (HORS FINANCEMENT)	340	646
Produits de l'émission des emprunts à long terme	1'155	1'285
Remboursements des emprunts à long terme	-1'202	-1'057
Variation des emprunts souscrits à court terme	-309	-650
Autres variations liées au financement	-1	-26
FLUX DE TRESORERIE LIES AU FINANCEMENT	-356	-448
VARIATION NETTE DE LA TRESORERIE	-16	198
Trésorerie en début de période	400	202
Trésorerie en fin de période	384	400

Notes relatives aux
états financiers consolidés

1 La République et Canton de Genève et ses entités

La République et Canton de Genève (l'Etat) est un des 26 cantons suisses, qui s'étend sur un territoire de 282 km² et compte 45 communes, dont la plus importante est la Ville de Genève.

Le produit intérieur brut (PIB) du canton rapporté à son nombre d'habitants compte parmi les plus élevés du monde.

	2016	2015	2014
PIB (millions CHF)*	52'183	51'718	52'005
Nombre d'habitants	493'706	490'578	482'545
PIB / habitant (CHF)	105'697	105'423	107'772

* PIB incluant les OIG ; montant 2016 provisoire, établi selon le taux de croissance estimé par le GPE

En termes d'organisation :

- le Grand Conseil exerce le pouvoir législatif ;
- les politiques publiques de l'Etat sont mises en œuvre par le Conseil d'Etat (pouvoir exécutif) et l'administration cantonale organisée en sept départements, ainsi que par le Ministère public et les juridictions (pouvoir judiciaire) ;
- la Cour des comptes assure un contrôle indépendant.

Afin de financer ses activités, l'Etat prélève les impôts et les taxes prévus par les législations fédérales et cantonales et/ou facture des émoluments couvrant tout ou partie du coût de ses prestations.

L'Etat peut déléguer ses tâches à des entités autonomes dont les objectifs sont définis dans des lois ou dans des contrats de prestations. Les entités publiques exerçant une activité commerciale couvrent l'intégralité de leurs coûts. Les autres entités autonomes reçoivent des subventions de l'Etat en plus des revenus qu'elles perçoivent auprès des usagers.

Le groupe République et Canton de Genève (le Groupe) est représenté par l'Etat et les différentes entités publiques qui assument des tâches déléguées ou qui exercent une activité commerciale.

Suisse



Canton de Genève



2 Date de publication des présents états financiers

Les présents états financiers ont été approuvés par le Conseil d'Etat (gouvernement) le 22 mars 2017, date à laquelle la publication des états financiers a été autorisée.

Le Conseil d'Etat est également compétent pour publier les états financiers. De fait, la publication des états financiers consolidés de l'Etat intervient le jour de leur présentation par le Conseil d'Etat (gouvernement) à la commission des finances du Grand Conseil (parlement). Cette présentation est prévue le 30 mars 2017.

3 Les informations financières clés du Groupe

3.1 Les comptes 2016 en bref

Le Groupe s'élargit avec une nouvelle entité fille contrôlée directement par l'Etat

Le Groupe s'élargit en 2016 aux Ports Fracs & Entrepôts de Genève SA (Ports Fracs). Cette entrée dans le périmètre de consolidation de l'Etat est la conséquence de l'augmentation du total du bilan des Ports Fracs à un montant supérieur à 100 millions depuis que cette entité est devenue propriétaire des immeubles qu'elle occupe.

Au 1^{er} janvier 2016, l'Etat a transféré aux Ports Fracs la propriété d'un ensemble de bâtiments et d'installations par le biais d'un droit de superficie. Cette opération présente l'avantage d'attribuer aux Ports Fracs sur le long terme la responsabilité de la réalisation des travaux d'entretien, de rénovation et de transformation des bâtiments, tandis que l'Etat conserve le contrôle des biens-fonds.



Nouveau en 2016 :



Les entités filles de l'Etat s'élargissent également

Université de Genève (UNIGE)

L'UNIGE a souhaité améliorer la vue d'ensemble de son information financière aussi bien pour l'activité réalisée directement par ses soins que par l'intermédiaire d'entités filles.

En 2016, l'UNIGE a par conséquent procédé à la consolidation du Fonds général de l'Université, ainsi que de la Fondation Campus Biotech Geneva.

Le Fonds général de l'Université consolide lui-même deux entités filles : la Fondation de la Cité universitaire de Genève et la société Immobilière Les Vignes.

Hôpitaux universitaires de Genève (HUG)

Les HUG se sont élargis avec l'intégration au 1^{er} juillet 2016 des Cliniques genevoises de Joli-Mont et de Montana.

Services industriels de Genève (SIG)

En 2016, SIG a réalisé des opérations en capital conduisant aux mouvements de périmètre suivants :

- cession des participations dans Gries Wind SA et Swiss Fibre Net SA ;
- acquisition d'une participation dans Windpark Homberg SA.

SIG a également participé à l'augmentation de capital de Sireso SA sans effet sur le périmètre de consolidation.

Le Groupe réalise un bénéfice net de 333 millions en 2016

Compte de résultat simplifié	31.12.2016	31.12.2015	Variation
Charges d'exploitation hors éléments exceptionnels	-10'834	-10'631	-203
Produits d'exploitation	11'170	11'061	108
Résultat d'exploitation hors éléments exceptionnels	335	430	-95
Résultat financier hors éléments exceptionnels	38	-8	45
Provisions supplémentaires CPEG	-36	-207	171
Dépréciations d'actifs - activités SIG	-33	-29	-4
Dépréciations d'actifs - participations SIG	-	-40	40
Charges à caractère exceptionnel	-69	-276	207
Part du résultat des sociétés mises en équivalence	29	-47	76
Résultat net	333	99	234

Après une année 2015 marquée par des charges à caractère exceptionnel de l'ordre de 276 millions (69 millions en 2016), les comptes consolidés de l'Etat affichent un résultat net 2016 bénéficiaire de 333 millions, en augmentation de 234 millions comparé au résultat 2015.

Hors éléments exceptionnels :

- la croissance des charges d'exploitation en 2016 est de 203 millions et s'avère plus forte que celles des produits d'exploitation (108 millions) ;
- le résultat financier progresse de 45 millions pour devenir bénéficiaire à hauteur de 38 millions à fin 2016

Les résultats des entités dans lesquels les entités du groupe exercent une influence notable génèrent un résultat net positif de 29 millions à fin 2016 en augmentation de 76 millions, grâce notamment à l'amélioration des performances d'Alpiq (filiale SIG).

La croissance de 203 millions des charges d'exploitation hors éléments exceptionnels est imputable aux charges de personnel et aux aides aux personnes physiques.

Les charges de personnel augmentent de 120 millions pour s'établir en 2016 à 5'275 millions. En plus de l'effet de la hausse progressive du taux de cotisation de la Caisse de prévoyance de l'Etat de Genève (CPEG), la croissance des effectifs a été importante (+635 équivalent temps plein, dont plus de la moitié provient de l'Etat et des HUG suite à la fusion avec les cliniques Joli-Mont et Montana).

Les aides aux personnes physiques augmentent de 70 millions pour s'établir à 2'216 millions à fin 2016. Cette hausse témoigne d'un recours croissant de la population genevoise aux prestations sociales.

La croissance de 108 millions des produits d'exploitation repose sur les revenus fiscaux et les revenus générés par les entités dans le cadre des tâches déléguées par l'Etat.

Les revenus fiscaux s'établissent en 2016 à 6'528 millions avec une croissance de 67 millions sous l'effet de la hausse de 83 millions des impôts sur les personnes morales. Toutefois, ces chiffres positifs sont à nuancer avec l'évolution des impôts sur les personnes physiques. Ces derniers se contractent de 109 millions et sont compensés par une hausse de 105 millions de revenus d'impôts non périodiques qui, par essence, présentent un caractère volatil.

Quant aux revenus que les entités perçoivent dans le cadre des tâches déléguées par l'Etat, ils sont en hausse de 52 millions et s'élèvent à 2'754 millions à fin 2016. Certains revenus affichent des hausses, notamment en matière de santé (+20 millions), de redevances aéroportuaires (+15 millions), d'expositions et manifestations (+10 millions) et d'aides fédérales pour les requérants d'asile (+18 millions). En revanche, les revenus liés à l'énergie reculent, notamment en raison de la baisse de la consommation d'électricité.

La progression du résultat financier est de 45 millions hors éléments exceptionnels.

La progression du résultat financier repose sur des plus-values techniques en lien avec la volatilité des marchés financiers et des prix du gaz.

En outre, en 2015 et 2016, des réévaluations d'immeubles, s'élevant respectivement à 82 et 91 millions, ont été comptabilisées en produits pour tenir compte de la hausse de la valeur du parc immobilier du Groupe. De telles augmentations de valeur sont induites essentiellement par la baisse des taux d'intérêt. Une absence de plus-values, voire la comptabilisation de moins-values, ne sont pas à exclure en 2017.

Les charges à caractère exceptionnel concernent la CPEG et les SIG. Elles s'élèvent à 69 millions en 2016 contre 276 millions en 2015.

En 2015, une provision supplémentaire de 207 millions a été comptabilisée pour couvrir les intérêts que l'Etat pourrait devoir verser à la **CPEG**, si la caisse n'atteint pas le degré de couverture de 75% dès 2030 (palier intermédiaire selon *lettre c alinéa 2 des dispositions transitoires de la modification du 17 décembre 2010 de la LPP*). En 2016, une provision de 36 millions a été constatée pour couvrir le risque lié à la non-atteinte, dès 2020, du palier de 60%. Cette nouvelle provision est liée à la dégradation de l'équilibre financier de la CPEG.

En revanche, aucune provision supplémentaire n'a été comptabilisée pour le palier de 75%, car la CPEG est dans l'obligation d'adapter ses prestations pour rétablir son équilibre financier, et ce risque est déjà provisionné à son maximum.

Après avoir constaté des dépréciations d'actifs et des provisions pour un montant total cumulé de 346 millions entre 2010 et 2015, **les Services industriels de Genève (SIG)** ont réduit de moitié le montant de leurs pertes de valeur entre 2015 (69 millions) et 2016 (33 millions) :

- à fin 2016, SIG a intégralement déprécié ses investissements dans le réseau de fibre optique pour un montant total de 117 millions, dont 19 millions comptabilisés en 2016 ;
- après une première dépréciation de 11 millions en 2015, les investissements dans l'énergie thermique ont fait l'objet d'une nouvelle perte de valeur de 14 millions en 2016 (le montant total cumulé de ces dépréciations s'élève ainsi à 25 millions à fin 2016).

Le Groupe affiche une dette de 16,1 milliards à fin 2016, en baisse de 0,3 milliard

L'autofinancement d'exploitation s'élève, comme l'an passé, à 1,1 milliard. Il couvre l'intégralité des investissements nets (1 milliard) et permet de générer un excédent de trésorerie de 0,1 milliard.

En outre, les décalages entre l'encaissement des créances et le paiement des engagements permettent de générer un excédent de trésorerie complémentaire de 0,2 milliard.

La part de résultat des entités mises en équivalence augmente de 76 millions avec la hausse du résultat net d'Alpiq Holding SA (Alpiq), filiale des SIG.

Depuis 2011, Alpiq évolue dans un environnement de marché défavorable lié à la chute des prix de l'électricité. Son chiffre d'affaires a chuté de manière progressive de près de 14 milliards en 2011 à près de 6 milliards en 2016. Pour faire face à cette situation, Alpiq a pris un ensemble de mesures structurelles ces dernières années, se traduisant par un désinvestissement d'actifs stratégiques et par une réduction de sa dette financière.

En 2016, malgré une année encore difficile, Alpiq affiche un résultat net positif *avant éléments exceptionnels* de 115 millions (2015 - 46 millions) grâce notamment à la baisse de ses charges d'amortissement, d'impôt et d'intérêt (liées à la réduction de sa dette).

Le résultat net réalisé par Alpiq en 2016 s'établit à 294 millions contre une perte de 830 millions en 2015. Dans la mesure où Alpiq est détenue à 31% par Energie Ouest Suisse Holding SA, elle-même détenue à 20% par SIG, la performance d'Alpiq a une incidence positive de 18 millions sur le résultat net du Groupe au 31 décembre 2016 (2015 - négative de 55 millions).

Ces deux excédents de trésorerie ont été consacrés au remboursement de la dette qui baisse ainsi de 353 millions pour s'établir à 16'126 millions à fin 2016.

3.2 L'effet du niveau des taux d'intérêt sur le Groupe

Des caisses de prévoyance doublement pénalisées, une menace pour l'Etat

La baisse des taux d'intérêt pénalise doublement l'équilibre financier des caisses de prévoyance soumises à la loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (LPP) et contribue à péjorer significativement leur taux de couverture :

- d'une part, les performances de leur fortune se trouvent réduites ;
- d'autre part, les caisses de prévoyance sont de plus en plus contraintes à tenir compte d'un abaissement des perspectives de performance future dans le calcul de leurs engagements de prévoyance, par le bais du taux d'intérêt technique¹.

Caisse de prévoyance de l'Etat de Genève (CPEG) : des mesures nécessaires

En 2016, la CPEG a dû revoir à la baisse son taux d'intérêt technique de 3% à 2,5%, avec pour effet d'augmenter ses engagements de prévoyance de 1,45 milliard, mettant ainsi en évidence un déséquilibre financier nécessitant des baisses de prestations pour les assurés actifs².

En tant qu'employeur, le Conseil d'Etat a décidé de constituer un groupe de travail avec les organisations représentatives du personnel en vue d'identifier les réformes de la compétence de l'Etat visant à diminuer les risques pour l'Etat-employeur et l'Etat-garant, ce qui nécessite de rendre le fonctionnement de la CPEG pérenne pour les employés et supportable pour l'Etat.

Fondation de prévoyance des Transports publics genevois (FPTPG) : un sursis malgré des mesures déjà prises

Si, à fin 2016, la FPTPG appliquait un taux d'intérêt technique de 2,5% et non de 2,75%, elle serait en déséquilibre financier et contrainte d'abaisser les prestations de ses futurs pensionnés. La FPTPG attend de connaître courant 2017 les recommandations de son expert agréé sur le taux technique et les mesures qu'il conviendrait de prendre. Les conclusions de cette expertise actuarielle seront également déterminantes pour évaluer dans quelle mesure la FPTPG pourrait faire appel à la garantie de l'Etat à court/moyen terme.

Caisse de prévoyance des fonctionnaires de police et de la prison (CP) : du temps pour s'adapter

Si, à fin 2016, la CP appliquait un taux technique de 2,5%, elle serait en découvert (98%) et devrait prendre des mesures d'assainissement. Dans ces conditions, la CP a prévu de réduire progressivement son taux technique à 2,5% d'ici à 7 ans, tout en s'efforçant de conserver un degré de couverture au moins égal à 100%. Toutefois, la baisse généralisée des perspectives de performance entraîne à terme un manque de financement nécessitant une révision du plan de prévoyance de la CP. Cette révision est actuellement à l'étude.

Rentes genevoises (RG) : étude du renforcement de la surveillance

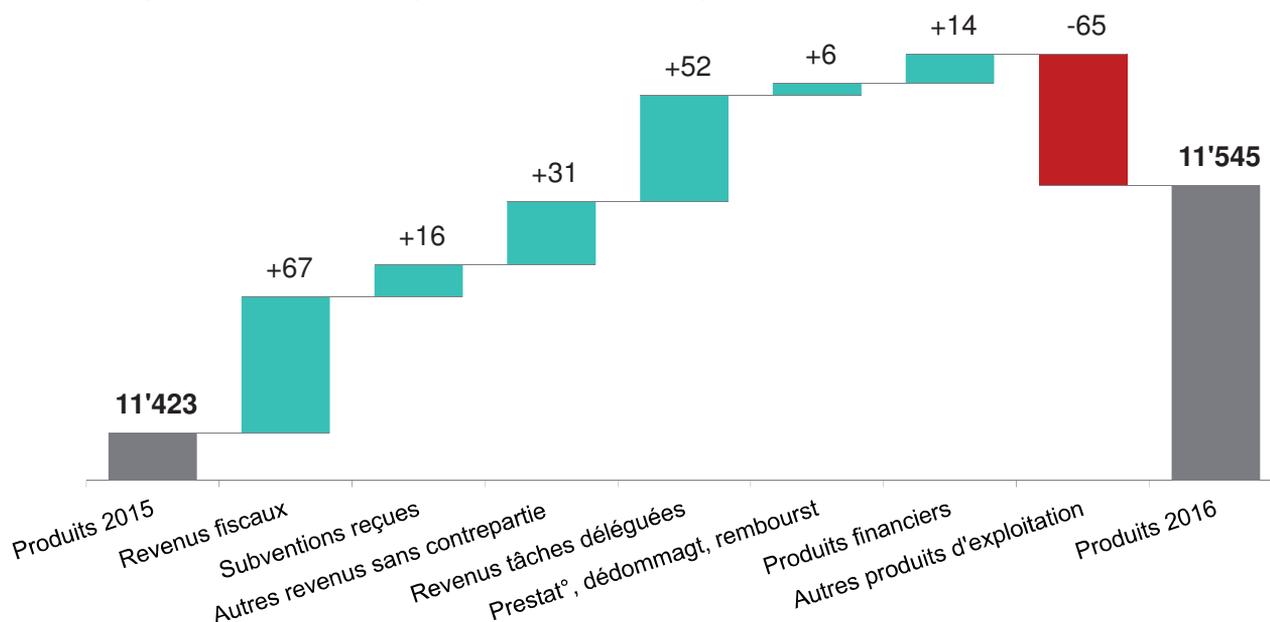
Les Rentes genevoises (caisse d'assurance mutuelle) connaissent un succès commercial soutenu depuis quelques années, qui s'accompagne d'un accroissement des engagements, et donc des montants garantis par l'Etat. En cas de faiblesse persistante des taux d'intérêt, la performance de la fortune des RG pourrait, à terme, s'avérer insuffisante pour assumer les engagements pris. Dans ces conditions, le Conseil d'Etat a décidé d'étudier le renforcement de la surveillance des Rentes genevoises et d'analyser plus précisément le risque lié à cette garantie.

¹ Le taux d'intérêt technique sert à déterminer le capital nécessaire pour financer les engagements futurs et les rentes en cours. Plus le taux d'intérêt technique utilisé est bas, plus l'engagement de prévoyance est élevé.

² Les rentes des pensionnés sont protégées par la LPP et ne peuvent pas être abaissées.

4 Revue détaillée des comptes

4.1 Les produits des comptes 2015 aux comptes 2016



Revenus fiscaux

Les revenus fiscaux sont en hausse de 67 millions, essentiellement sous l'effet des augmentations de 83 millions des impôts sur les personnes morales, de 60 millions du produit des successions et donations, et de 36 millions de l'impôt immobilier complémentaire, compensées par la baisse de 109 millions des impôts sur les personnes physiques.

La hausse de 83 millions des impôts sur les personnes morales est essentiellement due à l'impôt courant 2016 (84 millions).

La baisse de 109 millions des impôts sur les personnes physiques est due aux correctifs d'estimations et aux rectifications de taxations relatives aux années fiscales antérieures à 2016 pour 84 millions et à un impôt courant globalement en baisse de 8 millions.

Subventions reçues

La hausse de 16 millions provient essentiellement :

- des subventions de la Confédération reçues par l'Etat pour couvrir les coûts des assurés à ressources modestes (8 millions) ;
- des subventions de la Confédération reçues par l'Etat pour couvrir les prestations complémentaires (4 millions) sous l'effet de l'augmentation du nombre de bénéficiaires ;
- des subventions du Fonds national pour la recherche scientifique (FNRS) reçues par l'Université de Genève (5 millions).

Autres revenus d'exploitation sans contrepartie

La hausse de 31 millions s'explique principalement par les éléments suivants :

- 6 millions pour les amendes d'ordre et les contraventions en raison d'une augmentation de volume et de tarif ;
- 23 millions d'actifs saisis (Pouvoir judiciaire).

Revenus liés aux tâches déléguées

L'augmentation de 52 millions concerne principalement :

- Environnement et énergie : baisse de 13 millions.

Les produits liés aux énergies diminuent de 24 millions notamment sous l'effet combiné de :

- la baisse des prix des énergies (16 millions pour le gaz et 6 millions pour l'électricité) et de la consommation de l'électricité de 1,5% (6 millions) dans le cadre des programmes d'efficacité énergétique ;
- la hausse de la taxe CO2 pour 12 millions (sans effet sur le résultat).

Les produits liés aux réseaux augmentent de 9 millions : 5 millions du supplément fédéral pour les nouvelles énergies renouvelables (sans effet sur le résultat) et 3 millions d'effet volume sur les nouveaux raccordements de gaz.

Pour les produits liés à l'environnement : la consommation d'eau potable baisse de 9 millions (effet climatique exceptionnel en 2015) et la nouvelle taxe micropolluant génère une hausse de 5 millions suite à son entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2016.

Revenus liés aux tâches déléguées (suite)

- Prestations liées à la santé : hausse de 20 millions.

La croissance de l'activité ambulatoire s'est poursuivie (+4,6%) avec 1'037'000 prises en charge en 2016 contre 992'000 en 2015, et concerne notamment les activités de neurosciences et de gynécologie-obstétrique et l'activité liée à la crise des migrants.

La hausse de volume des activités complexes et une meilleure facturation des actes aux urgences ont également généré un surcroît de revenus.

- Prestations liées à l'économie : hausse de 24 millions.

Les redevances aéroportuaires sont en hausse de 15 millions sous l'effet de l'augmentation :

- du nombre de passagers (+4,9%) ;
- des tarifs de la redevance passager sur les lignes « charter » au 1^{er} janvier 2016 (+4 millions) ;
- des mouvements et du poids des avions au décollage.

Les revenus de Palexpo liés aux expositions et manifestations augmentent de 10 millions suite à l'organisation en 2016 de la conférence financière SIBOS (7 millions)

- Prestations liées à la mobilité : hausse de 5 millions sous l'effet de l'augmentation :

- des ventes de titres de transport combinés et régionaux réalisées par les Transports publics genevois (2 millions) ;
- des revenus liés aux parkings et places de stationnement (3 millions).

- Prestations liées à l'action sociale : hausse de 16 millions.

Les revenus liés aux aides fédérales pour les requérants d'asile augmentent de 18 millions sous l'effet de l'accroissement du nombre de migrants. En moyenne, 6'659 personnes ont été aidées courant 2016 contre 5'650 personnes en 2015 (+18%) et 4'986 personnes en 2014. L'augmentation du nombre de migrants induit une hausse de 27 millions de charges.

Prestations, dédommagements et remboursements

La hausse de 6 millions s'explique essentiellement par les éléments suivants :

- hausse de 4 millions des émoluments en raison d'une augmentation de volume et de tarif ;
- hausse de 2 millions des redevances commerciales de l'aéroport ;

- baisse de 2 millions des loyers principalement sous l'effet du transfert des charges de bâtiments à la HES SO Genève (6 millions sans incidence sur le résultat net) ;
- hausse de 3 millions des dédommagements de la Confédération pour couvrir l'augmentation des frais de fonctionnement de l'Hospice général relatifs à l'aide aux migrants.

Produits financiers

Les produits financiers sont en hausse de 14 millions :

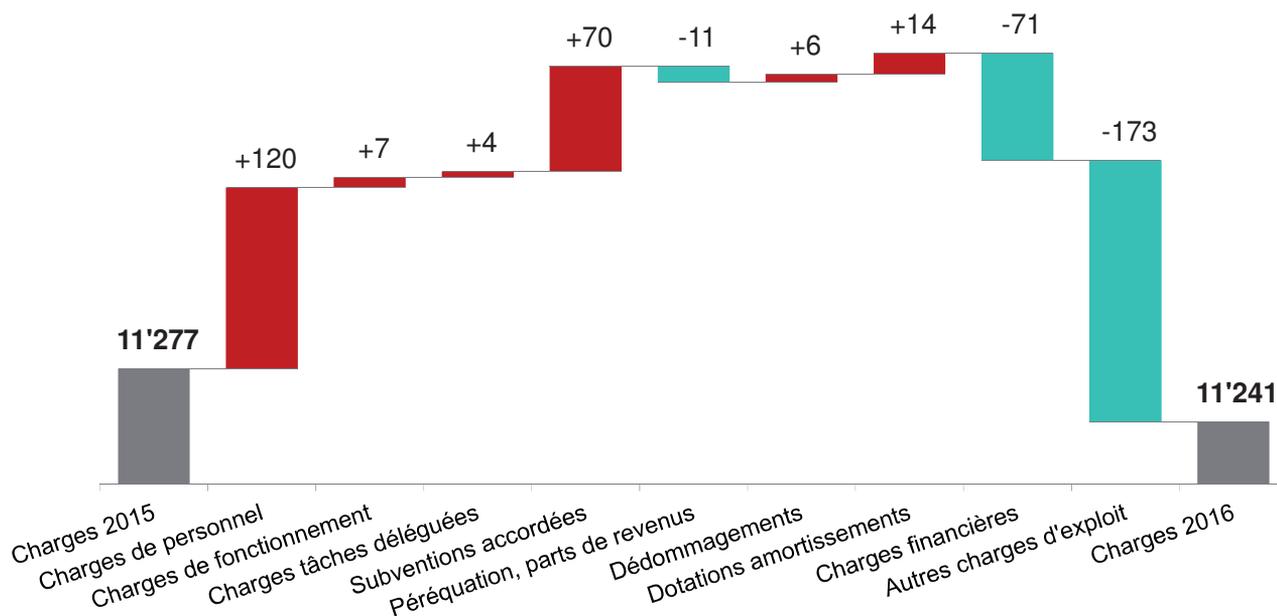
- éléments ayant accru les produits financiers :
 - les intérêts escomptés sur les créances fiscales sont en hausse de 15 millions ;
 - les plus-values non réalisées sur les immeubles de placement sont en augmentation de 9 millions. En 2016, elles concernent notamment la société des Rentes immobilières SA (consolidée par la FPLC) pour 77 millions, la Fondation pour les terrains industriels (FTI) pour 7 millions et l'Hospice général pour 4 millions. En 2015, ces plus-values non réalisées concernaient l'Hospice général (76 millions) et l'UNIGE (5 millions) ;
 - la FPLC a réalisé une plus-value de 12 millions dans le cas de cessions d'immeubles de placement ;
 - la réévaluation à la hausse des instruments de couverture conclus par SIG pour se prémunir contre l'évolution du prix du gaz, a généré un produit non réalisé de 12 millions.
- éléments ayant réduit les produits financiers :
 - l'Etat a perçu de la Banque nationale suisse (BNS) un montant de 39 millions, inférieur de 38 millions au montant doublé en 2015 dans le cadre de l'accord convenu entre la BNS et le Département fédéral des finances.

Autres produits d'exploitation

La baisse de 65 millions résulte essentiellement des éléments détaillés ci-après :

- des revenus non récurrents ont été comptabilisés en 2015 pour 70 millions (40 millions de HSBC Private Bank, liés à l'enquête pénale pour blanchiment d'argent aggravé, et 24 millions de récupération de TVA sur les travaux de construction de lignes de tramways).
- les produits sur créances irrécouvrables sont en baisse de 7 millions ;
- les charges de personnel activées en investissement sont en hausse de 5 millions (SIG pour 4 millions).

4.2 Les charges des comptes 2015 aux comptes 2016



Charges de personnel

La hausse de 120 millions résulte notamment :

- de l'augmentation des effectifs de 635 équivalents temps plein (ETP) : Etat (+258), HUG (+205), Genève Aéroport (+51), UNIGE (+48), IMAD (+48), HG (+31), Palexpo (+7), et TPG (-10) ;
- de la fusion des cliniques Joli-Mont et Montana au sein des HUG au 1^{er} juillet 2016 (+15 millions sur six mois et +234 ETP au 31 décembre 2016) ;
- du relèvement progressif du taux de cotisation de la Caisse de prévoyance de l'Etat de Genève (CEG).

Charges de fonctionnement

La hausse de 7 millions est liée à l'augmentation des redevances payées par SIG aux collectivités publiques : 5 millions pour la nouvelle taxe fédérale des micropolluants au 1^{er} janvier 2016 et 5 millions de hausse du supplément fédéral pour les nouvelles énergies renouvelables.

Charges liées aux tâches déléguées

Les charges liées aux tâches déléguées augmentent globalement de 4 millions avec les variations ci-après qui se compensent :

- Charges liées à l'environnement et énergie : diminution de 23 millions, liée à la baisse des prix de l'électricité et du gaz sur l'année 2016 ;
- Charges liées aux requérants d'asile : hausse de 27 millions du fait de l'augmentation du nombre de migrants (les revenus correspondants augmentent de 18 millions).

Subventions accordées

La hausse de 70 millions provient essentiellement de la prise en charge des frais d'assurance maladie (38 millions), de la hausse des prestations d'action sociale délivrées par l'Hospice général (18 millions) ainsi que des prestations complémentaires cantonales et fédérales aux personnes âgées ou handicapées (10 millions).

Dotations aux amortissements

La hausse de 14 millions concerne Genève Aéroport pour 10 millions et l'Etat pour 4 millions.

Charges financières

La baisse de 71 millions s'explique notamment :

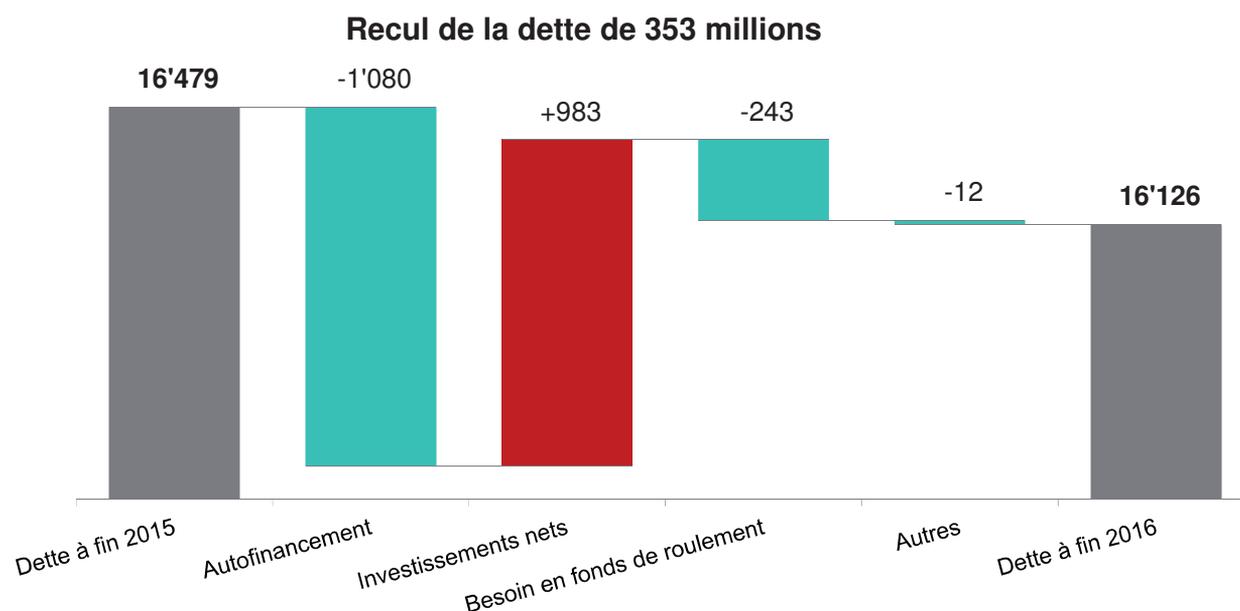
- par la comptabilisation en 2015 de charges non récurrentes comme les dépréciations d'actifs financiers par SIG pour 40 millions ;
- par une baisse de 17 millions en 2016 des charges d'intérêts sur emprunts en raison de la faiblesse des taux d'intérêt qui ont permis au groupe de se financer à moindre coût.

Autres charges d'exploitation

La baisse de 173 millions s'explique notamment :

- pour 238 millions, par la dotation de provisions en 2015, dont les 207 millions pour le risque de non-atteinte du palier de 75% par la CEG ;
- pour 36 millions, par la constitution d'une nouvelle provision à fin 2016 pour le risque de non-atteinte du palier de 60% par la CEG.

4.3 La dette consolidée de l'Etat



Dette financière

Le Groupe a réduit de 353 millions le montant global de ses emprunts (emprunts courants et non courants des présents états financiers). Ce désendettement résulte d'entités ayant réduit leur dette en cours d'année, mais également d'autres entités ayant accru leur endettement :

- entités ayant réduit leur endettement net sur l'exercice :
 - l'Etat : 204 millions ;
 - SIG : 119 millions ;
 - FPLC : 67 millions ;
 - TPG : 29 millions ;
 - FdP : 20 millions ;
 - HUG : 9 millions ;
 - Ports Francs : 2 millions ;
 - Palexpo : 3 millions ;
 - Genève Aéroport : 1 million ;
- entités ayant accru leur endettement net :
 - FIDP : 72 millions pour financer des investissements dans les bâtiments destinés aux logements ;
 - FTI : 20 millions pour financer l'acquisition de bâtiments et de parcelles ;
 - HG : 13 millions pour financer des investissements dans ses immeubles de rendement.

Autofinancement

L'autofinancement d'exploitation présente en 2016 un excédent de 1'080 millions, en baisse de 84 millions par rapport à 2015. Cet excédent est en baisse de 70 millions en raison de revenus inhabituels réalisés en 2015.

Investissements nets

Les investissements nets sont autofinancés. En 2016, ils s'élèvent à 983 millions (2015 - 1'087 millions).

L'Etat a réalisé des investissements nets hors du Groupe à hauteur de 471 millions :

- 215 millions pour la constitution de nouveaux actifs, dont la réalisation des 5^{ème} et 6^{ème} étapes du centre médical universitaire (49 millions), les travaux finaux du bâtiment des lits 2 des hôpitaux universitaires de Genève (37 millions), la construction de la nouvelle école de commerce de Frontenex (28 millions) ;
- 158 millions d'investissements de renouvellement ;
- 163 millions d'autres investissements dont le financement de la liaison CEVA (125 millions) ;
- 65 millions de recettes monétaires liées notamment à des subventions d'investissement reçues (26 millions), des remboursements de prêts (21 millions) et des cessions d'immeubles (18 millions).

En matière d'environnement et d'énergie, SIG a réalisé 177 millions d'investissements nets :

- 73 millions dans le secteur des réseaux, principalement :
 - pour le renouvellement et l'extension du réseau et des ouvrages de distribution d'électricité (51 millions), notamment pour la rénovation des postes du Stand, de Verbois et de la liaison Foretaille-Chêne 130kV ;
 - pour la poursuite de la construction du réseau de fibre optique (10 millions) ;

Investissements nets (suite)

- 44 millions dans le secteur des énergies, essentiellement dans le cadre du déploiement de projets dans l'énergie thermique (34 millions) et dans la géothermie (3 millions) ;
- 39 millions dans le secteur environnement, notamment :
 - pour le renouvellement des réseaux d'eau potable lié au calendrier cantonal d'installation des revêtements phono-absorbants ;
 - pour la réalisation des études détaillées dans le cadre de la nouvelle usine de traitement des déchets (Cheneviers IV) ;
- 18 millions d'investissements en lien avec le renouvellement de véhicules et d'outils informatiques et l'extension de la crèche.

En matière d'aménagement et logement :

- les Fondations immobilières de droit public ont investi 64 millions dans des bâtiments destinés au logement ;
- la FPLC a encaissé 68 millions en net sur ses activités d'investissement qui comprennent :
 - 27 millions d'investissements bruts, dans les promotions immobilières ;
 - 95 millions encaissés sur les cessions Rive 8 et Tivoli II.
- FTI a procédé à des investissements nets de 27 millions, dont 21 millions pour l'acquisition de bâtiments et de parcelles et 7 millions pour l'octroi d'une avance au superficiaire afin de faciliter son relogement dans le cadre du rachat à terme de deux DDP dans la zone Praille-Acacias-Vernets (PAV).

En matière d'économie, Genève Aéroport et Palexpo ont réalisé des investissements nets respectivement à hauteur de 159 millions et 9 millions. Les investissements nets de l'aéroport comprennent entre autres : 71 millions pour l'achat du bâtiment Swissair / IATA, 26 millions pour l'aile Est et 11 millions pour l'aménagement et la rénovation des parkings.

En matière de santé, HUG a réalisé 17 millions d'investissements nets :

- 22 millions d'équipements dont 15 millions d'équipements biomédicaux ;
- 7 millions de trésorerie encaissés par l'hôpital à la suite de la fusion des cliniques Joli-Mont et Montana au sein des HUG.

En matière de mobilité, TPG a réalisé des investissements nets pour 69 millions, dont 48 millions pour la construction du centre de maintenance secondaire En Chardon et 15 millions pour du matériel roulant.

En matière d'action sociale, HG a réalisé 20 millions d'investissements dans l'entretien de ses immeubles de placement.

En matière de formation et de recherche, UNIGE a réalisé 34 millions d'investissements, dont 24 millions de matériel scientifique et informatique.

Besoin en fonds de roulement

Le besoin en fonds de roulement (BFR) baisse de 243 millions. Ceci signifie que le Groupe a globalement mobilisé moins de financement extérieur pour assurer le respect de ses échéances de paiement. Le Groupe a consacré ses surplus de trésorerie au remboursement de ses emprunts.

	Fiscal	Non fiscal	Total
31 décembre 2016			
Opérations propres au groupe	-320	87	-233
Opérations pour le compte de tiers	50	-60	-10
Total BFR	-270	27	-243

1) Opérations fiscales propres au Groupe : baisse du besoin de 320 millions

Dans un environnement de taux d'intérêt négatifs, l'Etat a encaissé en 2016 davantage d'acomptes fiscaux de la part de contribuables.

2) Opérations non fiscales propres au Groupe : hausse du besoin de 87 millions.

Cette hausse est principalement liée à l'augmentation des créances à encaisser à fin 2016 :

- l'Etat a accru ses créances de 21 millions avec la hausse des revenus des amendes et des contraventions ;
- les HUG ont accru leurs créances de 52 millions en raison principalement d'une facturation établie en décembre 2016 (43 millions) alors qu'elle avait été établie et encaissée plus tôt l'année précédente.

3) Opérations fiscales pour le compte de tiers : baisse du besoin de 50 millions

L'impôt collecté pour le compte de tiers, notamment pour la Confédération, et en attente de reversement, a globalement diminué de 50 millions. Des variations annuelles de quelques dizaines de millions de francs sont usuelles au vu notamment des montants d'impôts anticipés significatifs de certains dossiers. En outre, l'Etat a accéléré ses reversements en 2016 afin d'éviter des intérêts négatifs sur ses avoirs en banque.

4) Opérations non fiscales pour le compte de tiers : baisse du besoin de 60 millions

A fin 2016, l'Etat bénéficie des surplus de trésorerie suivants :

- 40 millions sur les dépôts et cautionnements, imputables à des procédures judiciaires ;
- 37 millions sur les comptes courants des communes ;
- 24 millions issus d'un remboursement de TVA par la Confédération ;
- 10 millions d'acomptes reçus de tiers.

Toutefois, ces surplus de liquidités ont été partiellement utilisés pour effectuer différents règlements, comme celui opéré sur les comptes courants avec la Confédération (52 millions).

Autres

Le Groupe a globalement vu diminuer sa trésorerie de 16 millions sous l'effet combiné de :

- une baisse de 17 millions à SIG afin de contribuer au remboursement de ses emprunts (119 millions), après avoir couvert l'entier de ses besoins en investissement grâce à un autofinancement stable (282 millions) ;
- une réduction 23 millions à l'aéroport afin d'autofinancer l'entier de ses investissements ;
- une hausse à l'Etat qui a vu sa trésorerie augmenter de 18 millions. De manière générale, l'Etat gère ses liquidités avec pour objectif de minimiser son endettement et son coût, et par conséquent, présente un montant de liquidités disponibles aussi faible que possible (45 millions à fin 2016 contre 27 millions à fin 2015).

5 Information sectorielle

5.1 Politiques publiques

A. Formation

- Enseignement obligatoire et orientation
- Enseignement secondaire II et formation continue
- Suivi éducatif et soutien aux familles
- Hautes écoles
- Enseignement spécialisé
- Programme transversal à la politique A

B. Emploi

- Réinsertion des demandeurs d'emplois

C. Action sociale

- Accès à l'assurance maladie
- Soutien à la famille
- Mesures d'action sociale
- Protection des personnes adultes sous curatelle
- Actions en matière d'asile et de migration

D. Personnes âgées

- Actions en faveur des personnes âgées
- Soutien financier individuel aux personnes âgées

E. Handicap

- Actions en faveur des personnes handicapées
- Soutien financier individuel aux personnes handicapées

F. Environnement

- Protection de l'environnement
- Gestion des eaux
- Nature et paysage
- Politique agricole

G. Aménagement et logement

- Logement et planification financière
- Aménagement du territoire
- Conformité des constructions et des chantiers
- Géodonnées de référence et garantie des droits réels
- Protection du patrimoine bâti

H. Sécurité et population

- Population, droit de cité et migration
- Sécurité publique
- Admission à la circulation et à la navigation
- Exécution des poursuites et faillites
- Privation de liberté et mesures d'encadrement
- Sécurité civile et armée

I. Justice

- Pouvoir judiciaire

J. Mobilité

- Transports et mobilité
- Infrastructures routières et de transports publics

K. Santé

- Réseau de soins
- Régulation sanitaire
- Sécurité sanitaire, promotion de la santé et prévention

L. Économie

- Développement et soutien de l'économie
- Mise à disposition et exploitation d'infrastructures économiques (Genève Aéroport, Ports Francs et Entrepôts de Genève, Palexpo SA)
- Régulation du commerce
- Surveillance du marché du travail

M. Finance et impôts

- Impôts, taxes et droits
- Gestion des actifs et passifs des patrimoines financier et administratif
- Péréquation financière intercantonale
- Production et perception des impôts.

N. Culture, sport et loisirs

- Culture
- Sport et loisirs

O. Autorités et gouvernance

- Grand Conseil
- Conseil d'Etat
- Surveillance de l'Etat
- Exercices des droits politiques
- Affaires extérieures
- Intérieur

P. Activités de support et prestations de moyens

- États-majors départementaux
- Gestion transversale et départementale des ressources humaines
- Gestion financière transversale et départementale et achats
- Gestion du patrimoine de l'Etat (bâtiments et biens associés)
- Systèmes d'information et de communication

Q. Énergie

- Énergie

5.2 Analyse sectorielle du compte de résultat 2016

Au 31 décembre 2016	A. Forma- tion	B. Emploi, marché du travail	C. Action sociale	D. Person- nes agées	E. Handi- cap	F. Environ- nement	G. Aména- gement et loge- ment	H. Sécurité et popula- tion	I. Justice	J. Mobilité	K. Santé	L. Econo- mie	M. Finance et impôts	N. Culture, sports et loisirs	O. Autori- tés et gouver- nance	P. Activités de support et presta- tions de moyen	Q. Energie	Total
Produits ss contrepartie	355	2	153	72	59	2	11	85	39	44	7	0	6'638	1	0	2	0	7'468
Produits avec contrepartie	100	31	95	0	2	281	165	168	31	185	1'048	559	78	0	2	42	687	3'475
Autres produits d'exploitation	2	0	14	-	-	23	11	6	1	34	19	16	31	0	0	23	46	227
PRODUITS D'EXPLOITA.	457	33	261	72	60	306	186	259	71	263	1'074	575	6'747	1	3	67	733	11'170
Charges de personnel	-1'760	-36	-134	-9	-6	-154	-55	-471	-124	-282	-1'597	-178	-63	-4	-46	-207	-148	-5'275
Charges de fonctionnement	-156	-1	-17	-1	-0	-106	-28	-54	-30	-54	-122	-158	-5	-2	-10	-152	-113	-1'010
Charges liées aux tâches déléguées	-	-	-109	-	-	-13	-32	-	-	-70	-308	-1	-	-	-	-	-298	-831
Subventions accordées	-385	-58	-722	-435	-386	-5	-46	-6	-	-18	-47	-13	-	-68	-22	-0	-4	-2'216
Péréquation et parts de revenu	-	-0	-	-	-	-0	-	-3	-	-	-	-1	-353	-	-	-	-	-357
Dédommagements	-31	-	-	-	-	-0	-	-16	-	-24	-17	-	-	-0	-0	-	-	-88
Dotations aux amortissements	-41	-0	-2	-3	-	-70	-17	-6	-2	-115	-43	-94	-0	-0	-0	-335	-89	-819
Autres charges d'exploitation	-10	-2	-21	-6	-4	8	-33	-44	-15	2	-27	-43	-100	-0	-0	-20	5	-307
CHARGES D'EXPLOITA.	-2'384	-97	-1'006	-454	-396	-341	-211	-599	-171	-561	-2'161	-487	-521	-74	-79	-714	-648	-10'903
RESULTAT D'EXPLOITA.	-1'927	-64	-744	-382	-336	-35	-25	-341	-100	-298	-1'087	88	6'226	-73	-76	-647	85	266
Produits financiers	22	-	47	0	0	0	100	0	-	3	2	0	183	-	-	0	18	376
Charges financières	-12	-	-13	-	-	-13	-32	-0	0	-14	-1	-13	-225	-	-1	-0	-14	-338
RESULTAT FINANCIER	11	-	34	0	0	-13	68	-0	0	-11	0	-12	-42	-	-1	-0	4	38
Part du résultat - entités mises en équivalence	1	-	-	-	-	0	-	-	-	2	-	-	-	-	2	-	25	29
RESULTAT NET	-1'916	-64	-710	-382	-336	-47	44	-341	-100	-308	-1'087	76	6'184	-73	-75	-647	114	333
Produits et charges inter-secteurs (éliminés dans le tableau ci-dessus)																		
PRODUITS	-368	-	-409	-	-	-44	-2	-10	-	-262	-1'049	-1	-28	-	-	-2	-59	-2'235
CHARGES	368	-	409	-	-	44	2	10	-	262	1'049	1	28	-	-	2	59	2'235

5.3 Analyse sectorielle du compte de résultat 2015

Au 31 décembre 2015	A. Forma- tion	B. Emploi, marché du travail	C. Action sociale	D. Person- nes agées	E. Handi- cap	F. Environ- nement	G. Aména- gement et loge- ment	H. Sécurité et popula- tion	I. Justice	J. Mobilité	K. Santé	L. Econo- mie	M. Finance et impôts	N. Culture, sports et loisirs	O. Autori- tés et gouver- nance	P. Activités de support et presta- tions de moyen	Q. Energie	Total
Produits ss contrepartie	350	1	147	68	54	3	16	77	16	44	3	0	6'570	1	0	3	0	7'354
Produits avec contrepartie	102	31	76	0	2	282	158	168	32	182	1'022	529	85	0	3	43	700	3'416
Autres produits d'exploitation	3	0	9	0	0	17	5	5	43	53	5	16	71	0	1	22	40	291
PRODUITS D'EXPLOITA.	455	33	231	69	56	303	179	251	92	279	1'030	545	6'726	1	3	68	740	11'061
Charges de personnel	-1'743	-37	-132	-8	-6	-150	-54	-463	-124	-280	-1'523	-175	-63	-4	-45	-198	-150	-5'155
Charges de fonctionnement	-163	-1	-17	-1	-0	-93	-25	-54	-36	-49	-128	-149	-5	-2	-12	-162	-107	-1'003
Charges liées aux tâches déléguées	-	-	-82	-	-	-14	-30	-	-	-74	-306	-2	-	-	-	-	-321	-828
Subventions accordées	-371	-67	-669	-433	-379	-5	-48	-17	-	-6	-49	-13	-	-67	-18	-0	-4	-2'146
Péréquation et parts de revenu	-	-0	-	-	-	-0	-	-3	-	-	-	-1	-363	-	-	-	-	-367
Dédommagements	-29	-	-	-	-	-0	-0	-16	-	-21	-15	-	-	-0	-0	-0	-	-82
Dotations aux amortissements	-40	-0	-2	-3	-	-72	-19	-6	-2	-109	-43	-82	-0	-0	-1	-336	-90	-805
Autres charges d'exploitation	-6	-0	-14	-3	-3	13	-10	-33	-19	-20	-37	-57	-279	-0	-0	-15	4	-481
CHARGES D'EXPLOITA.	-2'352	-105	-916	-448	-388	-322	-186	-592	-181	-560	-2'102	-478	-711	-73	-76	-712	-667	-10'867
RESULTAT D'EXPLOITA.	-1'897	-72	-685	-379	-332	-19	-7	-341	-89	-281	-1'072	67	6'015	-72	-72	-644	73	194
Produits financiers	17	-	118	0	0	1	5	0	0	3	2	0	202	-	-	0	11	361
Charges financières	-14	-	-13	-	-	-20	-33	-0	-0	-14	-2	-14	-235	-	-0	-0	-62	-409
RESULTAT FINANCIER	3	-	105	0	0	-19	-28	-0	-0	-11	0	-14	-33	-	-0	-0	-50	-48
Part du résultat - entités mises en équivalence	2	-	-	-	-	0	-	-	-	1	-	-	-	-	2	-	-53	-47
RESULTAT NET	-1'891	-72	-580	-379	-332	-37	-35	-341	-89	-291	-1'072	53	5'982	-72	-70	-644	-30	99
Produits et charges inter-secteurs (éliminés dans le tableau ci-dessus)																		
PRODUITS	-361	-	-381	-	-	-44	-2	-5	-	-261	-1'040	-2	-23	-	-	-8	-59	-2'186
CHARGES	361	-	381	-	-	44	2	5	-	261	1'040	2	23	-	-	8	59	2'186

5.4 Analyse sectorielle du bilan au 31 décembre 2016

Au 31 décembre 2016	A. Forma- tion	B. Emploi, marché du travail	C. Action sociale	D. Person- nes agées	E. Handi- cap	F. Environ- nement	G. Aména- gement et loge- ment	H. Sécurité et popula- tion	I. Justice	J. Mobilité	K. Santé	L. Econo- mie	M. Finance et impôts	N. Culture, sports et loisirs	O. Autori- tés et gouver- nance	P. Activités de support et presta- tions de moyen	Q. Energie	Total
ACTIF COURANT	407	-	-3	-	-	106	190	-	-	129	338	9	2'762	-	-	-	301	4'238
Immobilisations corporelles	4'777	10	184	15	7	1'300	1'696	818	182	3'217	1'759	2'127	0	283	484	1'155	2'037	20'049
Immeubles de placement	138	-	905	-	-	-	1'280	-	-	-	180	-	641	-	-	-391	-	2'753
Immobilisations incorp.	21	1	11	1	-	12	13	22	9	14	4	6	21	0	6	63	13	216
Participations	17	-	-	-	-	-55	-13	0	-	22	0	198	350	1	62	-	575	1'158
Autres actifs non cour.	9	-	38	-	-	8	38	-	-	585	149	1	417	-	-	-	49	1'295
Sub. invest accordées	77	-	-	232	45	100	-	7	-	38	-0	12	-	13	40	8	-	572
ACTIF NON COURANT	5'039	11	1'137	248	52	1'365	3'014	847	192	3'876	2'090	2'344	1'429	298	592	834	2'674	26'043
ACTIFS SECTORIELS	5'446	11	1'135	248	52	1'471	3'204	847	192	4'005	2'428	2'353	4'192	298	592	834	2'975	30'281
PASSIF COURANT	202	-	46	-	-	95	33	-	-	150	321	108	5'850	-	-	-	270	7'075
Sub. invest reçues	180	7	13	2	-	181	1	25	-	418	14	-	0	0	0	0	409	1'252
Autres passifs non cour.	18	-	188	-	-	410	1'572	-	-	524	273	414	10'340	-	-	-	487	14'226
PASSIF NON COURANT	198	7	201	2	-	591	1'573	25	-	942	287	414	10'340	0	0	0	896	15'478
PASSIFS SECTORIELS	400	7	247	2	-	686	1'607	25	-	1'092	608	522	16'190	0	0	0	1'166	22'553
Actifs et passifs inter-secteurs (éliminés dans le tableau ci-dessus)																		
ACTIFS SECTORIELS	-49	-	-68	-	-	-6	-1	-	-	-57	-149	-121	-197	-	-	-	-11	-659
PASSIFS SECTORIELS	49	-	68	-	-	6	1	-	-	57	149	121	197	-	-	-0	11	659

5.5 Analyse sectorielle du bilan au 31 décembre 2015

Au 31 décembre 2015	A. Forma- tion	B. Emploi, marché du travail	C. Action sociale	D. Person- nes agées	E. Handi- cap	F. Environ- nement	G. Aména- gement et loge- ment	H. Sécurité et popula- tion	I. Justice	J. Mobilité	K. Santé	L. Econo- mie	M. Finance et impôts	N. Culture, sports et loisirs	O. Autori- tés et gouver- nance	P. Activités de support et presta- tions de moyen	Q. Energie	Total
ACTIF COURANT	394	-	1	-	-	114	135	-	-	173	335	103	2'832	-	-	-	328	4'415
Immobilisations corporelles	4'887	10	161	14	8	1'278	1'592	827	186	3'162	1'755	2'196	5	244	230	1'360	2'008	19'924
Immeubles de placement	135	-	889	-	-	-	1'245	-	-	-	176	-	601	-	-	-391	-	2'656
Immobilisations incorp.	25	1	11	1	-	13	13	23	10	13	3	4	22	0	7	66	14	228
Participations	16	-	-	-	-	-55	-18	0	-	22	0	175	315	1	60	-	560	1'077
Autres actifs non cour.	9	-	38	-	-	5	36	-	-	480	137	2	390	-	-	-	60	1'155
Sub. invest accordées	74	-	-0	240	47	97	-	7	-	38	4	5	-	14	41	7	-	575
ACTIF NON COURANT	5'146	12	1'099	255	55	1'337	2'868	857	196	3'715	2'076	2'382	1'334	260	339	1'042	2'641	25'615
ACTIFS SECTORIELS	5'540	12	1'099	255	55	1'451	3'003	857	196	3'889	2'411	2'486	4'166	260	339	1'042	2'969	30'031
PASSIF COURANT	182	-	45	-	-	116	62	-	-	166	287	103	5'837	-	-	-	307	7'106
Sub. invest reçues	169	7	13	3	-	172	2	26	-	419	15	-	0	0	1	-0	401	1'227
Autres passifs non cour.	25	-	175	-	-	401	1'502	-	-	555	276	424	10'485	-	-	-	561	14'404
PASSIF NON COURANT	193	7	188	3	-	574	1'503	26	-	974	291	424	10'485	0	1	-0	962	15'631
PASSIFS SECTORIELS	375	7	234	3	-	690	1'565	26	-	1'141	577	527	16'322	0	1	-0	1'269	22'737
Actifs et passifs inter-secteurs (éliminés dans le tableau ci-dessus)																		
ACTIFS SECTORIELS	-52	-	-59	-	-	-3	-4	-	-	-46	-156	-34	-284	-	-	-	-9	-646
PASSIFS SECTORIELS	52	-	59	-	-	3	4	-	-	46	156	34	284	-	-	-	9	646

6 Compte de résultat

6.1 Revenus fiscaux

	2016	2015
Impôts sur le revenu	2'540	2'647
Impôts sur la fortune	710	694
Impôts à la source	722	726
Compensations financières aux communes françaises	-213	-211
Impôts des personnes	7	7
Autres impôts directs personnes physiques	13	25
Impôts sur les personnes physiques	3'779	3'888
Impôts sur les bénéficiaires	1'165	1'099
Impôts sur le capital	305	287
Autres impôts directs personnes morales	4	5
Impôts sur les personnes morales	1'474	1'391
Impôts immobiliers complémentaires	276	240
Impôts sur les gains en capital	69	74
Produits de l'enregistrement et timbre	198	185
Produits des successions et donations	207	147
Impôts sur les maisons de jeu et machines à sous	11	11
Autres impôts directs	762	657
Impôts sur les véhicules à moteur	108	106
Autres impôts sur la propriété et les charges	3	3
Impôts sur la propriété et sur les charges	112	109
Part à l'impôt fédéral direct	367	375
Part à l'impôt anticipé	32	38
Autres parts cantonales à des impôts fédéraux	2	2
Parts cantonales à des impôts fédéraux	401	415
REVENUS FISCAUX	6'528	6'461

6.2 Subventions reçues

	2016	2015
Subventions pour assurés à ressources modestes	145	137
Allocations fédérales pour la recherche	128	122
Subventions pour prestations complémentaires fédérales	107	103
Subventions pour formation universitaire	96	94
Subventions pour formation professionnelle	37	38
Autres subventions de la Confédération	25	27
Subventions reçues de la Confédération	538	522
Subventions reçues des autres cantons suisses	39	38
Subventions reçues des communes	9	8
Diverses subventions reçues	54	56
Autres subventions reçues	102	103
SUBVENTIONS RECUES	640	624

6.3 Péréquation et parts à des revenus

	2016	2015
Revenus liés à la péréquation financière fédérale	107	107
Redevance poids lourds	17	17
Part à l'impôt sur les huiles minérales	8	8
PEREQUATION & PARTS A DES REVENUS	132	132

6.4 Autres revenus d'exploitation sans contrepartie

	2016	2015
Amendes	94	87
Restitution de subventions des ménages privés	31	29
Restitution de subventions des entités	5	2
Surtaxe HLM	7	7
Actifs saisis	26	2
Dons, legs et successions en déshérence	3	8
Autres revenus d'exploitation sans contrepartie	3	2
AUTRES REVENUS D'EXPLOITATION SANS CONTREPARTIE	167	137

6.5 Revenus liés aux tâches déléguées

	2016	2015
Revenus liés à l'environnement et l'énergie	959	973
Revenus liés à la santé	980	959
Revenus liés à l'économie	357	333
Revenus liés à la mobilité	209	204
Revenus liés à l'aménagement et au logement	105	103
Revenus liés à la formation	68	70
Revenus liés à l'action sociale	75	59
REVENUS LIES AUX TACHES DELEGUEES	2'754	2'701

6.5.1 Revenus liés à l'environnement et l'énergie

	2016	2015
Produits liés aux énergies	301	325
Produits liés à l'environnement	282	283
Produits liés aux réseaux	350	341
Autres produits SIG	26	23
Revenus liés à l'environnement et l'énergie	959	973

6.5.2 Revenus liés à la santé

	2016	2015
Produits des prestations méd, infirmières et thérapeutiques aux patients	566	579
Autres prestations unitaires hospitalières	240	217
Prestations unitaires médicales	106	98
Autres produits de prestations aux patients	5	5
Aides et soins à domicile	62	61
Revenus liés à la santé	980	959

6.5.3 Revenus liés à l'économie

	2016	2015
Redevances passagers	192	179
Redevances d'atterrissage	43	41
Autres redevances	14	14
Redevances aéroportuaires d'atterrissage et passagers	249	234
Prestations de services d'organisation	38	34
Location de surface	18	14
Organisation de manifestations	7	6
Recettes de restauration	21	20
Manifestations, organisation et location de surfaces	84	74
Location de surfaces et emplacements	21	21
Produits des activités logistiques	4	5
Entreposage et logistique	25	25
Revenus liés à l'économie	357	333

6.5.4 Revenus liés à la mobilité

	2016	2015
Revenus de transports Unireso	115	114
Revenus de transports TPG	11	10
Autres revenus de voyageurs	6	6
Transports (UNIRESO et autres)	132	130
Parkings de l'aéroport	43	40
Produits des abonnements	12	12
Produits des macarons	10	9
Parkings Palexpo	5	5
Produits du parcage horaire	4	4
Redevances diverses	3	4
Parkings et places de stationnement	76	74
Revenus liés à la mobilité	209	204

6.5.5 Revenus liés à l'aménagement et au logement

	2016	2015
Loyers des logements	98	97
Loyers des locaux commerciaux, parkings, garages et buanderies	7	6
Revenus liés à l'aménagement et au logement	105	103

6.5.6 Revenus liés à la formation

	2016	2015
Taxes universitaires et écolages	29	30
Prestations de services et ventes	38	38
Revenus divers	1	3
Revenus liés à la formation	68	70

6.5.7 Revenus liés à l'action sociale

	2016	2015
Aide aux requérants d'asile	62	44
Remboursement des tiers	9	11
Garants action sociale	4	4
Revenus liés à l'action sociale	75	59

6.6 Prestations de services et livraisons, taxes

	2016	2015
Emoluments	169	164
Loyers et droits de superficie	112	115
Redevances commerciales	93	91
Revenus de perception de contributions	52	53
Vente de biens et marchandises	32	31
Prise en charge des invest HUG par les assurances	24	22
Produits liés aux infrastructures centralisées	19	18
Produits des parcomètres	10	10
Patentes et concessions	4	5
Autres prestations de services et diverses taxes	29	25
PRESTATIONS DE SERVICES & LIVRAISONS, TAXES	542	533

6.7 Dédommagements

	2016	2015
Dédommagements liés à l'assurance chômage	33	33
Dédommagements liés à la sécurité et à la protection	23	24
Dédommagements liés à l'entretien des routes nationales	9	10
Autres dédommagements de la Confédération	23	20
Dédommagements de la Confédération	88	87
Dédommagements liés aux écolages	6	6
Autres dédommagements des cantons	9	8
Dédommagements des cantons	15	14
Dédommagement de la Ville de Genève pour frais de police	13	13
Autres dédommagements des communes	1	1
Dédommagements des communes	14	14
DEDOMMAGEMENTS	117	115

6.8 Remboursements

	2016	2015
Remboursements liés aux frais de poursuites et juridiques	21	24
Remboursements des assurances sociales	21	23
Remboursements liés aux salaires	8	8
Remboursements des frais postaux	3	3
Remboursements liés aux véhicules et routes	1	1
Autres remboursements	8	8
REMBOURSEMENTS	62	67

6.9 Autres produits d'exploitation

	2016	2015
Reprises de charges à payer	0	2
Reprises de provisions et pertes de valeur sans objet	55	56
Produits différés de subventions d'investissement	40	37
Charges de personnel activées en investissement	53	49
Produits sur créances irrécouvrables	14	21
Autres produits d'exploitation divers	64	127
AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION	227	291

6.10 Charges de personnel

	2016	2015
Traitements	-4'194	-4'115
Indemnités	-57	-57
Charges sociales	-952	-915
Retraites et pré-retraites	-34	-22
Autres charges de personnel	-38	-47
CHARGES DE PERSONNEL	-5'275	-5'155

Effectif global des membres du personnel du Groupe en équivalent temps plein

	2016	2015
Magistrats	154	154
Personnel administratif, technique et logistique	16'905	16'650
Enseignants	6'949	6'793
Personnel médical et de soins	8'125	7'974
Police - Prisons	2'026	1'988
Fonctions non permanentes	3'339	3'303
EFFECTIF TOTAL	37'497	36'861

6.11 Charges de fonctionnement

	2016	2015
Honoraires de mandataires	-175	-175
Frais de personnel intérimaire	-40	-34
Primes d'assurance	-20	-24
Autres prestations de services et honoraires	-18	-18
Transports de personnes et de biens	-14	-13
Frais liés au courrier	-11	-15
Prestations de sécurité	-10	-10
Publicité	-9	-9
Frais liés aux télécommunications	-8	-9
Etudes pour projets d'investissement	-8	-9
Prestations liées aux procédures judiciaires	-7	-8
Prestations de services pour personnes en garde	-7	-6
Conférences intercantionales & cotisations de membres	-7	-6
Prestations médicales et analyses	-6	-8
Informations, manifestations et relations externes	-5	-6
Frais bancaires	-3	-3
Frais de poursuite	-3	-5
Prestations de services et honoraires	-351	-356
Entretien et maintenance des bâtiments	-89	-93
Maintenance des logiciels	-37	-35
Entretien des installations	-19	-18
Entretien des terrains	-19	-11
Entretien des routes	-9	-9
Entretien des aménagements de cours d'eau	-4	-5
Autres entretiens et maintenances	-30	-38
Entretien et maintenance	-208	-209
Fournitures et marchandises	-184	-187
Redevances aux collectivités publiques	-84	-71
Loyers	-80	-83
Débours	-25	-25
Eau, énergie et élimination de déchets	-17	-13
Assistance judiciaire	-15	-18
Domages et intérêts	-8	-4
Autres charges diverses	-38	-38
Autres charges de fonctionnement	-451	-439
CHARGES DE FONCTIONNEMENT	-1'010	-1'003

6.12 Charges liées aux tâches déléguées

	2016	2015
Matériel médical d'exploitation	-192	-188
Honoraires des médecins	-39	-38
Alimentation	-22	-20
Charges ménagères	-15	-16
Charges concernant les patients	-11	-10
Evacuation des déchets	-1	-1
Autres charges liées à la santé	-28	-34
Charges liées à la santé	-308	-306
Achats d'énergies destinés à la vente	-299	-321
Evacuation des déchets	-12	-14
Charges liées à l'environnement et l'énergie	-311	-334
Sous-traitance de transport	-45	-45
Carburant et énergie de traction	-8	-10
Autres frais de véhicules	-18	-19
Charges liées à la mobilité	-70	-74
Charges liées aux requérants d'asile	-109	-82
Entretien de biens immobiliers	-19	-17
Conciergerie et frais de conciergerie	-8	-8
Honoraires sur loyers	-4	-4
Autres charges liées à l'aménagement et au logement	-1	-1
Charges liées à l'aménagement et au logement	-32	-30
Charges liées à l'entreposage et à la logistique	-1	-2
Charges liées à l'économie	-1	-2
CHARGES LIEES AUX TACHES DELEGUEES	-831	-828

6.13 Subventions accordées

	2016	2015
Subventions accordées aux ménages privés	-1'418	-1'350
Subventions accordées aux organisations privées à but non lucratif	-420	-418
Subventions accordées aux entreprises publiques	-185	-192
Subventions aux cantons et concordats	-100	-99
Subventions aux communes et aux groupes intercommunaux	-10	-8
Autres subventions	-83	-79
SUBVENTIONS ACCORDEES	-2'216	-2'146

6.14 Péréquation et parts de revenus

	2016	2015
Charges liées à la péréquation financière fédérale	-353	-363
Autres parts des revenus destinés à des tiers	-4	-4
PEREQUATION & PARTS DE REVENUS	-357	-367

6.15 Dédommagements

	2016	2015
Dédommagements liés aux écolages	-30	-28
Dédommagements liés aux hospitalisations	-16	-14
Autres dédommagements aux cantons	-15	-15
Dédommagements aux cantons	-61	-57
Dédommagements liés à l'entretien des routes	-21	-21
Autres dédommagements aux communes	-1	-2
Dédommagements aux communes	-22	-23
Autres dédommagements	-5	-2
DEDOMMAGEMENTS	-88	-82

6.16 Dotations aux amortissements

	2016	2015
Amortissements d'immobilisations corporelles	-743	-726
Amortissements d'immobilisations incorporelles	-51	-54
Amortissements de subventions d'investissement accordées	-25	-25
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	-819	-805

6.17 Autres charges d'exploitation

	2016	2015
Dépréciations sur créances résultant de revenus fiscaux	-91	-90
Dépréciations sur créances livraisons et services	-96	-94
Dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	-35	-29
Dépréciations d'actifs	-222	-213
Moins-values réalisées sur cessions d'immobilisations	-11	-15
Pertes sur créances irrécouvrables	-1	-4
Autres charges diverses	-73	-249
Autres charges	-85	-268
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	-307	-481

6.18 Produits financiers

	2016	2015
Produits d'intérêts sur créances résultant de revenus fiscaux	127	112
Autres produits d'intérêts	10	10
Produits d'intérêts sur placements financiers	0	2
Produits d'intérêts sur prêts	1	1
Produit d'intérêts	138	125
Variation de juste valeur des immeubles de placement	91	82
Variation de juste valeur des instruments financiers	20	1
Variation de juste valeur d'éléments financiers	111	84
Dividendes	54	93
Produits liés à l'exploitation des immeubles de placement	49	47
Plus-values réalisées sur instruments financiers	1	3
Autres produits financiers	23	10
Produits financiers divers	127	153
PRODUITS FINANCIERS	376	361

6.19 Charges financières

	2016	2015
Charges d'intérêts sur emprunts	-275	-289
Charges d'intérêts sur créances résultant de revenus fiscaux	-22	-21
Charges d'intérêts divers	-5	-9
Charges d'intérêts sur emprunts et créances	-302	-319
Variation de juste valeur des instruments financiers	-2	-18
Variation de juste valeur des immeubles de placement	-0	-
Variation de juste valeur d'éléments financiers	-2	-18
Charges liées à l'exploitation des immeubles de placement	-12	-13
Dépreciations sur actifs financiers courants et non courants	-8	-46
Moins-values réalisées sur actifs financiers	-6	-4
Autres charges financières	-8	-9
Charges financières diverses	-34	-72
CHARGES FINANCIERES	-338	-409

6.20 Part du résultat des sociétés mises en équivalence

	2016	2015
EOS Holding	18	-55
Gaznat	5	1
Autres	5	7
PART DU RESULTAT DES SOCIETES MISES EN EQUIVALENCE	29	-47

7 Bilan

7.1 Trésorerie et équivalents de trésorerie

	31.12.2016	31.12.2015
Caisses et avoirs bancaires	323	366
Equivalents de trésorerie	61	34
TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE	384	400

7.2 Créances résultant de revenus fiscaux

	31.12.2016	31.12.2015
Impôts cantonaux et part aux impôts fédéraux à encaisser	1'199	1'071
Impôts cantonaux et part aux impôts fédéraux estimés	10'304	10'993
Impôts cantonaux et part aux impôts fédéraux acomptes reçus	-9'336	-9'555
Total valeur brute compensée	2'168	2'509
Intérêts courus sur impôts	298	272
Autres créances résultant de revenus fiscaux	76	83
Autres créances liées aux revenus fiscaux	374	355
Dépréciations des créances résultant de revenus fiscaux	-441	-456
CREANCES RESULTANT DE REVENUS FISCAUX	2'101	2'408

Classement des créances par année fiscale

	31.12.2016	31.12.2015
Impôts à encaisser	48	
Estimations fiscales	5'933	
Acomptes d'impôts reçus	-5'086	
Année 2016	895	
Impôts à encaisser	324	32
Estimations fiscales	2'418	5'892
Acomptes d'impôts reçus	-2'139	-4'770
Année 2015	604	1'153
Impôts à encaisser	206	264
Estimations fiscales	1'030	2'864
Acomptes d'impôts reçus	-965	-2'487
Année 2014	271	641
Impôts à encaisser	621	775
Estimations fiscales	923	2'237
Acomptes d'impôts reçus	-1'146	-2'297
Antérieures à 2014	398	714
Total brut compensé	2'168	2'509

Variations des pertes de valeur sur créances

	2016	2015
Solde au 1er janvier	-456	-498
Pertes de valeur comptabilisées	-91	-90
Montants irrécouvrables	89	93
Reprises sans objet	10	39
Reclassements	8	-
Solde au 31 décembre	-441	-456

7.3 Créances résultant de livraisons et services

	31.12.2016	31.12.2015
Créances résultant de revenus non fiscaux	200	163
Créances sur patients et assurances	171	117
Créances énergie, environnement et services	176	175
Créances activité aéroportuaire	48	49
Autres créances d'exploitation	121	97
CREANCES RESULTANT DE LIVRAISONS ET SERVICES	716	601

7.3.1 Créances résultant de revenus non fiscaux

	31.12.2016	31.12.2015
Créances sur taxes	60	61
Créances sur patentes et concessions	2	2
Créances sur loyers et revenus financiers	3	9
Autres créances sur livraisons et services	53	44
Créances sur livraisons et services Etat	119	116
Créances sur subventions versées aux personnes physiques	32	35
Subventions à recevoir par les entités	47	36
Créances sur subventions non dépensées par les entités	0	1
Créances sur parts à des revenus	5	5
Autres créances sur transferts	54	36
Créances sur transferts	138	113
Créances sur amendes et contraventions	172	150
Créances résultant de revenus non fiscaux divers	6	2
Autres créances résultant de revenus non fiscaux	178	152
Dépréciations des créances résultant de revenus non fiscaux	-235	-218
Créances résultant de revenus non fiscaux	200	163

Des créances sur taxes sont assorties de cédules hypothécaires pour un montant total de 13 millions au 31 décembre 2016 (2015 - 13 millions).

7.3.2 Créances sur patients et assurances

	31.12.2016	31.12.2015
Créances sur assurances	202	159
Créances sur patients	47	46
Créances sur cantons	12	4
Créances sur patients et assurances	260	209
Dépréciations des créances sur patients et assurances	-89	-92
Créances sur patients et assurances	171	117

7.3.3 Créances énergie, environnement et services

	31.12.2016	31.12.2015
Créances énergie, environnement et services	178	177
Dépréciations des créances énergie, environnement, services	-2	-2
Créances énergie, environnement et services	176	175

7.3.4 Créances activité aéroportuaire

	31.12.2016	31.12.2015
Créances activité aéroportuaire	48	49
Dépréciations des créances activité aéroportuaire	-0	-0
Créances activité aéroportuaire	48	49

7.3.5 Autres créances d'exploitation

	31.12.2016	31.12.2015
Autres créances d'exploitation	136	111
Dépréciations des autres créances d'exploitation	-15	-14
Autres créances d'exploitation	121	97

7.3.6 Variations des pertes de valeur sur créances

	Créances revenus non fiscaux	Créances patients et assurances	Créances énergie, environne- ment	Autres créances d'exploitation	Total
Solde au 1er janvier 2015	-190	-	-1	-14	-206
Pertes de valeur comptabilisées	-61	-	-1	-1	-63
Montants irrécouvrables sortis du bilan	29	-	1	1	30
Reprises sans objet	6	-	-	0	7
Reclassements	-1	-92	-	-	-94
Solde au 1er janvier 2016	-218	-92	-2	-14	-326
Pertes de valeur comptabilisées	-66	-22	-1	-2	-90
Montants irrécouvrables sortis du bilan	52	13	0	1	65
Reprises sans objet	5	13	-	0	19
Reclassements	-8	-	-	-	-8
Solde au 31 décembre 2016	-235	-89	-2	-15	-341

7.3.7 Créances en souffrance

<i>Solde au 31 décembre 2016</i>	Non échues	1 à 3 mois	3 à 6 mois	6 à 12 mois	Plus de 1 an	Total
Créances résultant de revenus non fiscaux	76	101	18	37	201	434
Créances sur patients et assurances	113	61	22	27	38	260
Créances énergie, environnement et services	166	7	2	2	1	178
Créances activité aéroportuaire	47	1	0	0	0	48
Autres créances d'exploitation	85	36	5	3	6	136
Créances résultant de livraisons et services	487	206	48	70	247	1'057
<i>Solde au 31 décembre 2015</i>						
Créances résultant de revenus non fiscaux	30	104	22	69	156	381
Créances sur patients et assurances	73	46	22	34	35	209
Créances énergie, environnement et services	169	5	2	1	-	177
Créances activité aéroportuaire	48	1	0	0	0	49
Autres créances d'exploitation	57	32	7	2	13	111
Créances résultant de livraisons et services	377	187	53	106	204	927

7.4 Autres actifs financiers courants

	31.12.2016	31.12.2015
Placements à terme	446	366
Avances sur pensions alimentaires	29	31
Prêts - courants	6	8
Acomptes et autres avances à des tiers	3	5
Comptes courants avec des tiers	3	7
Divers prêts et créances	19	65
Prêts et créances courants au coût, bruts	506	482
Dépréciations des prêts et créances courants	-26	-27
Prêts et créances courants au coût, nets	480	455
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	301	291
Instruments financiers dérivés actifs de transaction	8	10
Instruments financiers courants à la juste valeur	308	301
AUTRES ACTIFS FINANCIERS COURANTS	788	756

Variations des pertes de valeur des prêts et créances

	2016	2015
Solde au 1er janvier	-27	-30
Pertes de valeur comptabilisées	-2	-2
Montants irrécouvrables	3	3
Reprises sans objet	0	0
Reclassements	0	1
Solde au 31 décembre	-26	-27

Créances en souffrance

	31.12.2016	31.12.2015
Plus de 1 an	33	35
6 à 12 mois	2	1
3 à 6 mois	0	0
1 à 3 mois	2	38
Non échues	468	409
Total	506	482

7.5 Stocks et travaux en cours

	31.12.2016	31.12.2015
Prestations liées à la santé	91	87
Autres stocks et travaux en cours	75	73
Dépréciations des stocks et travaux en cours	-5	-4
STOCKS ET TRAVAUX EN COURS	161	156

7.6 Comptes de régularisation actif

	31.12.2016	31.12.2015
Charges constatées d'avance	82	85
Autres comptes de régularisation	6	9
COMPTES DE REGULARISATION ACTIF	88	95

7.7 Immobilisations corporelles

<i>Coûts ou évaluations</i>	Bâtiments et aménagements		Génie civil	Energie et environnement	Autres	Total
	Terrains					
Solde au 1er janvier 2015 publié	5'624	13'130	3'080	3'755	3'978	29'568
Entrées de périmètre	-	66	-	-	1	68
Corrections d'erreurs	-9	8	-	-	-	-1
Solde au 1er janvier 2015 corrigé	5'616	13'204	3'080	3'755	3'979	29'634
Acquisitions	46	169	44	-	765	1'023
Mises en service	-	312	1	185	-498	-0
Cessions	-15	-68	-0	-34	-83	-200
Transferts	-86	-25	0	-1	-11	-123
Autres	1	-	-	-	-	1
Solde au 1er janvier 2016	5'560	13'591	3'125	3'906	4'152	30'335
Acquisitions	11	127	31	-	753	923
Mises en service	0	651	28	188	-864	4
Cessions	-9	-52	-	-14	-58	-133
Transferts	-37	-89	6	0	-8	-128
Fusion	15	36	-	-	5	56
Autres	7	-	-	-1	-	6
Solde au 31 décembre 2016	5'548	14'265	3'190	4'079	3'980	31'064
<i>Amortissements et dépréciations</i>						
Solde au 1er janvier 2015 publié	-2	-5'397	-736	-1'757	-1'917	-9'809
Entrées de périmètre	-	-2	-	-	-1	-3
Corrections d'erreurs	-	-5	-	-	0	-5
Solde au 1er janvier 2015 corrigé	-2	-5'405	-736	-1'757	-1'918	-9'818
Dotations aux amort.	-	-396	-59	-107	-162	-725
Pertes de valeur	-0	-	-	-	-29	-29
Cessions	-	49	0	27	75	151
Transferts	-	13	-0	-46	42	9
Solde au 1er janvier 2016	-2	-5'738	-795	-1'883	-1'992	-10'411
Dotations aux amort.	-	-407	-66	-107	-163	-742
Pertes de valeur	-1	-	-	-	-33	-33
Cessions	-	45	-	11	47	103
Transferts	-	84	-	-25	25	84
Fusion	-	-11	-	-	-4	-16
Autres	-	-	-	1	-	1
Solde au 31 décembre 2016	-3	-6'029	-861	-2'003	-2'119	-11'015
<i>Valeur nette comptable</i>						
Solde au 1er janvier 2016	5'558	7'853	2'329	2'023	2'161	19'924
Solde au 31 décembre 2016	5'546	8'237	2'329	2'076	1'861	20'049

En 2016, les transferts de 44 millions (en valeur nette comptable) concernent pour 86 millions des cessions intragroupe d'un ensemble de bâtiments et d'installations de l'Etat aux Ports Francs SA pour 92 millions et 39 millions de reclassements de terrains et bâtiments de l'Etat en immeubles de placement. En 2015, les transferts de 123 millions concernaient 100 millions de cessions intragroupe d'immeubles de l'Etat à la FTI.

7.8 Immeubles de placement

<i>A la juste valeur</i>	Immeubles disponibles à la vente	Zone Praille Acacias-Vernets	Immeubles de rendement	Total
Solde au 1er janvier 2015 publié	-	587	1'769	2'357
Entrées de périmètre	-	-	56	56
Solde au 1er janvier 2015 corrigé	-	587	1'825	2'413
Acquisitions	-	-	50	50
Cessions	-	-0	-4	-4
Transferts exploita %/placement	-	-1	97	97
Variations de juste valeur	-	-	101	101
Solde au 1er janvier 2016	-	587	2'069	2'656
Acquisitions	-	-	53	53
Cessions	-	-0	-80	-80
Transferts exploita %/placement	36	-	-5	31
Variations de juste valeur	-0	-	93	93
Solde au 31 décembre 2016	36	587	2'131	2'753

L'Etat, les Hôpitaux Universitaires de Genève (HUG), l'Hospice général (HG), la Fondation pour les terrains industriels de Genève (FTI), l'Université de Genève (UNIGE) et la Fondation pour la promotion du logement bon marché et de l'habitat coopératif (FPLC) présentent des immeubles de placement à l'actif de leur bilan.

En 2016, à l'Etat, 39 millions d'immobilisations corporelles ont été reclassés en immeubles de placement, soit 17 immeubles disponibles à la vente car non nécessaires à l'accomplissement d'une politique publique, et un terrain en immeubles de rendement car grevé d'un droit de superficie octroyé dans le but d'en retirer des revenus. Les immeubles de la zone Praille-Acacias-Vernets (PAV) sont présentés distinctement car ils devraient être transférés à la future Fondation PAV.

7.9 Immobilisations incorporelles

<i>Coûts ou évaluations</i>	Logiciels	Autres	Total
Solde au 1er janvier 2015	474	23	498
Acquisitions	26	14	39
Mises en service	1	-1	0
Autres	-2	-5	-6
Solde au 1er janvier 2016	499	31	531
Acquisitions	27	14	41
Mises en service	9	-9	0
Autres	-2	-0	-2
Solde au 31 décembre 2016	533	36	570
<i>Amortissements et dépréciations</i>			
Solde au 1er janvier 2015	-244	-14	-258
Dotations aux amortissements	-53	-1	-54
Autres	6	4	10
Solde au 1er janvier 2016	-291	-12	-302
Dotations aux amortissements	-49	-1	-51
Autres	1	-2	-0
Solde au 31 décembre 2016	-338	-15	-353
<i>Valeur nette comptable</i>			
Solde au 1er janvier 2016	209	19	228
Solde au 31 décembre 2016	195	22	216

7.10 Participations

	31.12.2016	31.12.2015
Participations de l'Etat mises en équivalence	56	54
Participations des entités mises en équivalence	371	356
Participations non consolidées	731	666
PARTICIPATIONS	1'158	1'077

7.10.1 Participations de l'Etat mises en équivalence

L'Etat détient 50% de la FIPOI qui est consolidée par mise en équivalence.

7.10.2 Participations des entités mises en équivalence

	EOS Holding	Gaznat	Autres*	Total
Solde au 1er janvier 2015 publié	336	73	22	431
Entrées de périmètre	-	-	7	7
Solde au 1er janvier 2015 corrigé	336	73	29	438
Quote part du résultat	-55	1	5	-49
Dépréciations	-	-	-1	-1
Dividendes reçus	-12	-6	-2	-20
Gains et pertes en fonds propres	-12	-	-0	-12
Acquisitions d'actions	-	-	0	0
Transfert	-	-	-0	-0
Solde au 1er janvier 2016	257	68	32	356
Quote part du résultat	18	5	4	27
Dépréciations	-	-	-0	-0
Dividendes reçus	-4	-2	-2	-8
Gains et pertes en fonds propres	-5	-	-0	-5
Acquisitions d'actions	-	-	-	-
Autres	-	-	0	0
Solde au 31 décembre 2016	266	72	33	371

* Mises en équivalence par les Services industriels de Genève, la Fondation des parkings et l'Université de Genève

EOS Holding (EOSH)

En 2015, les mauvaises performances et les dépréciations d'actifs d'Alpiq Holding SA (Alpiq) ont contraint le Groupe à prendre une part de résultat négative de 55 millions (Alpiq est détenue à 31% par EOSH, elle-même détenue à 20% par SIG).

Informations financières des sociétés associées

	31.12.2016	31.12.2015
Actifs courants	474	531
Actifs non courants	2'606	2'083
Total actif	3'080	2'613
Fonds propres	1'685	1'642
Passifs courants	244	209
Passifs non courants	1'151	762
Total passif	3'080	2'613
Produits	817	712
Charges	-702	-939
Résultat de l'exercice	116	-226

7.10.3 Participations non consolidées

	Banque cantonale de Genève	Energie-Dienst Holding	Fondation d'aide aux entreprises	SPRAG	Autres	Total
Solde au 1er janvier 2015 publié	341	187	20	15	64	627
Entrées de périmètre	-	-	-	-	-9	-9
Solde au 1er janvier 2015 corrigé	341	187	20	15	55	618
Acquisition de titres de participation	-	-	-	12	3	15
Réévaluation actifs disponibles à la vente	74	-	-	-	0	75
Perte de valeur	-	-37	-2	-2	-	-41
Solde au 1er janvier 2016	416	150	18	25	58	666
Acquisition de titres de participation	-	-	-	-	7	7
Réévaluation actifs disponibles à la vente	59	-	-	-	0	59
Perte de valeur	-	-	-1	-	-	-1
Solde au 31 décembre 2016	475	150	17	25	65	731

Banque cantonale de Genève (BCGE)

La BCGE n'est pas consolidée bien que l'Etat contrôle la banque à 49,8% au 31 décembre 2016 (2015 – 49,8%).

Swisspower Renewables AG (SPRAG)

SIG détient 20% du capital-actions de la société SPRAG. En 2015, SIG avait déprécié sa participation pour 2 millions en raison de la baisse des rendements futurs attendus.

EnergieDienst Holding (EDH)

En 2011, SIG a investi 291 millions pour acquérir 15% du capital de EDH. Cette dernière n'est pas consolidée car cette participation a pour objectif de faciliter et de développer les relations d'affaires et les échanges commerciaux.

En 2015, SIG avait déprécié sa participation dans EDH pour 37 millions en raison de la baisse des prix sur le marché de l'électricité et des variations du taux EUR/CHF.

7.11 Autres actifs financiers non courants

	31.12.2016	31.12.2015
Avances de trésorerie à la FondVal remboursables par la BCGE	345	349
Prêts à des organismes de la Confédération	547	438
Créances de l'Hospice général	108	109
Avance à EnbW	40	46
Avances sur acquisitions de tramways	37	42
Prêts à des personnes physiques	10	10
Autres prêts et créances non courants	135	99
Prêts et créances - non courants, bruts	1'223	1'093
Dépréciations des prêts et créances non courants	-81	-81
Prêts et créances - non courants, nets	1'142	1'012
Instruments financiers non courants à la juste valeur	153	144
AUTRES ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS	1'295	1'155

Avances de trésorerie à la FondVal remboursables par la BCGE

Par le passé, l'Etat a octroyé 389 millions d'avances afin de financer le fonctionnement de la Fondation de Valorisation des actifs de la BCGE (FondVal). La BCGE est tenue de rembourser l'Etat à concurrence d'un montant équivalent à 20% des dividendes distribués. En l'absence d'échéancier, cette avance n'est pas actualisée.

Prêts à des organismes de la Confédération

Ces prêts « conditionnellement remboursables » sont octroyés aux Chemins de fer fédéraux (CFF) notamment dans le cadre de la construction en cours de la ligne de train CEVA.

Variations des pertes de valeur sur créances

	2016	2015
Solde au 1er janvier	-81	-77
Pertes de valeur comptabilisées	-6	-3
Montants irrécouvrables	21	16
Reprises sans objet	-15	-17
Autres	-	-
Solde au 31 décembre	-81	-81

7.12 Subventions d'investissement accordées

<i>Coûts ou évaluations</i>	Entités publiques	Entités privées	Communes	Autres	Total
Solde au 1er janvier 2015	67	516	255	69	907
Nouvelles subventions accordées	5	1	5	5	14
Transferts	-0	3	7	-	9
Solde au 1er janvier 2016	71	520	266	74	931
Nouvelles subventions accordées	10	1	4	2	18
Transferts	-3	21	0	-20	-2
Solde au 31 décembre 2016	79	541	270	56	947
<i>Amortissements et dépréciations</i>					
Solde au 1er janvier 2015	-23	-211	-91	-7	-332
Amortissements	-5	-13	-5	-0	-24
Transferts	0	-0	-0	-	-0
Solde au 1er janvier 2016	-28	-225	-96	-8	-356
Amortissements	-7	-14	-6	-1	-26
Transferts	7	-	-	-	7
Solde au 31 décembre 2016	-27	-238	-102	-8	-375
Valeur nette comptable					
Solde au 1er janvier 2016	44	295	170	66	575
Solde au 31 décembre 2016	52	303	168	48	572

7.13 Fournisseurs et autres créanciers

	31.12.2016	31.12.2015
Compensations financières aux communes françaises	139	136
Engagements liés aux subventions	86	88
Autres engagements liés aux transferts	17	17
Engagements de transferts	242	242
Intérêts courus passifs sur impôts	41	46
Autres engagements liés aux impôts	5	6
Engagements liés aux impôts	47	52
Engagements liés aux livraisons et prestations	404	421
Engagement rente-pont retraite envers les pensionnés	17	19
Autres engagements liés au personnel	171	171
Intérêts courus sur emprunts	120	130
Engagements envers des entités associées	41	33
Créanciers divers	138	98
Engagements divers	890	872
FOURNISSEURS ET AUTRES CREANCIERS	1'179	1'165

7.14 Emprunts

	31.12.2016	31.12.2015
Emprunts souscrits à court terme	1'810	2'119
Part à court terme des emprunts souscrits à long terme	1'308	1'109
Emprunts courants	3'118	3'228
Part à long terme des emprunts souscrits à long terme	13'009	13'251
Emprunts non courants	13'009	13'251
EMPRUNTS	16'126	16'479
Dont emprunts souscrits à court terme	1'810	2'119
Dont emprunts souscrits à long terme	14'316	14'360

Emprunts souscrits à court terme et long terme

Les emprunts sont en principe souscrits auprès de différents établissements financiers et les taux d'intérêt sont fixés pour toute la durée des emprunts.

Les emprunts souscrits à court terme comprennent les lignes de crédit et les emprunts dont la durée peut atteindre au maximum 12 mois.

	31.12.2016	31.12.2015
Emprunts privés	6'918	7'506
Emprunts obligataires	7'089	6'404
Caisses de prévoyance	334	479
Emprunts - valeur nominale	14'342	14'389
Ajust. lié au coût amorti	-25	-29
Emprunts souscrits à LT	14'316	14'360

Le tableau ci-après présente l'inventaire des emprunts souscrits à long terme agrégé par catégorie d'échéance. Les valeurs d'emprunt présentées correspondent aux valeurs nominales.

Échéance des emprunts	Valeur des emprunts		Variation
	31.12.2016	31.12.2015	
Courant 2016	-	1'110	-1'110
Courant 2017	1'308	1'276	32
Courant 2018	828	944	-115
Courant 2019	834	718	116
Courant 2020	974	938	36
Courant 2021	863	913	-50
Entre 2022 et 2026	3'815	3'784	30
Entre 2027 et 2031	2'038	2'014	24
Après 2031	3'682	2'693	989
Sous total	14'342	14'389	-47
Ecart de conversion	-	-	-
Ajustements liés au coût amorti	-25	-29	4
Emprunts souscrits à long terme	14'316	14'360	-44

7.15 Autres passifs financiers courants

	31.12.2016	31.12.2015
Impôts collectés pour le compte de la Confédération	154	190
Impôts collectés pour le compte des communes genevoises	286	311
Impôts collectés pour le compte d'autres tiers	85	73
Impôts collectés pour le compte de tiers	525	575
Taxes d'équipement et d'écoulement	44	60
Subventions à redistribuer	41	23
Encaissements pour le compte des créanciers - poursuites et faillites	46	69
Contribution remplacement abris protection civile à redistribuer	15	15
Patrimoine des adultes géré par les curateurs	22	18
Fonds affectés et financements spéciaux gérés au bilan	58	48
Engagements divers pour le compte de tiers	72	67
Autres engagements sur opérations pour le compte de tiers	298	299
Compte courant avec la Confédération	243	295
Comptes courants liés à la trésorerie centralisée	128	124
Comptes courants avec les caisses de prévoyance	109	115
Comptes courants avec les communes	105	68
Autres comptes courants	5	6
Comptes courants	589	609
Fonds de tiers (recherche)	85	86
Fonds national suisse	81	68
Autres fonds différés sous capitaux de tiers	8	8
Fonds différés sous capitaux de tiers	174	162
Dépôts et cautionnements à court terme	624	504
Acomptes reçus de tiers	58	48
Passifs financiers divers courants	120	150
Autres passifs financiers divers courants	803	702
Passifs financiers courants au coût amorti	2'389	2'347
Instruments financiers dérivés passifs de couverture	24	28
Instruments financiers dérivés passifs de transaction	6	17
Instruments financiers courants à la juste valeur	30	45
AUTRES PASSIFS FINANCIERS COURANTS	2'419	2'392

7.16 Comptes de régularisation passif

	31.12.2016	31.12.2015
Impôts sur les véhicules à moteur constatés d'avance	106	104
Autres produits constatés d'avance	60	52
Autres comptes de régularisation passifs	3	3
COMPTES DE REGULARISATION PASSIF	169	159

7.17 Provisions

Provisions courantes et non courantes

	31.12.2016	31.12.2015
Provisions courantes	191	162
Provisions non courantes	683	637
PROVISIONS COURANTES ET NON COURANTES	874	799
Passifs éventuels non comptabilisés	103	81

Tableau de mouvements des provisions

	Avantages du personnel	Aides aux personnes physiques	Autres	Total provisions
Solde au 1er janvier 2015 publié	157	75	311	542
Corrections d'erreurs	7	-	-1	6
Solde au 1er janvier 2015 corrigé	163	75	310	548
Dotation aux provisions	6	65	268	338
Utilisation de provisions	-12	-50	-12	-74
Reprise de provisions sans objet	-2	-1	-11	-14
Transferts	-	-	-	-
Solde au 1er janvier 2016	155	88	555	799
Dotation aux provisions	5	88	93	186
Utilisation de provisions	-11	-68	-12	-91
Reprise de provisions sans objet	-3	-7	-22	-31
Transferts	-	9	2	11
Solde au 31 décembre 2016	146	111	617	874

7.17.1 Provisions pour avantages du personnel

	Pensions à la charge directe de l'Etat	Mesures transitoires Pouvoir judiciaire	Pont LPP de la police	Autres avantages au personnel	Total
Solde au 1er janvier 2015 publié	63	20	52	22	157
Corrections d'erreurs	-	-	7	-	7
Solde au 1er janvier 2015 corrigé	63	20	58	22	163
Dotation aux provisions	2	-	3	1	6
Utilisation de provisions	-4	-0	-7	-2	-12
Reprise de provisions sans objet	-	-2	-0	-0	-2
Solde au 1er janvier 2016	61	18	54	22	155
Dotation aux provisions	4	-	1	0	5
Utilisation de provisions	-3	-	-7	-1	-11
Reprise de provisions sans objet	-	-1	-2	-0	-3
Transferts	-	-	-	-	-
Solde au 31 décembre 2016	62	17	46	21	146

Pensions à la charge directe de l'Etat

L'Etat supporte directement les capitaux de prévoyance liés à la Caisse de prévoyance des conseillers d'Etat et du chancelier d'Etat, à la Caisse de prévoyance des magistrats de la Cour des comptes, aux diverses rentes de quelques autres pensionnés de l'Etat. Ces caisses ne sont dotées d'aucune fortune.

Mesures transitoires des magistrats du Pouvoir judiciaire

L'Etat supporte des mesures transitoires en faveur des magistrats du Pouvoir judiciaire depuis le transfert des engagements de prévoyance de la caisse correspondante à la Caisse de prévoyance de l'Etat de Genève (CPEG).

Pont LPP de la police

A compter de 2011, l'âge de départ à la retraite des policiers a été fixé à 58 ans contre 52 ans auparavant. A titre de mesure transitoire, une rente de pont retraite a été mise en place pour les policiers désireux de partir à la retraite avant 58 ans durant la période comprise entre 2011 et 2026.

Autres avantages au personnel

SIG accorde à son personnel des gratifications à l'ancienneté et lors des départs à la retraite, soit 16 millions à fin 2016 (2015 - 16 millions). En outre, SIG prend directement à sa charge les prestations de prévoyance des salariés de SFMCP, soit 4 millions à fin 2016 (2015 - 5 millions).

7.17.2 Provisions pour aides aux personnes physiques

	Assurance maladie	Dossiers non traités	Total
Solde au 1er janvier 2015	60	15	75
Dotation aux provisions	43	22	65
Utilisation de provisions	-36	-14	-50
Reprise de provisions sans objet	-1	-	-1
Reclassements	-	-	-
Solde au 1er janvier 2016	67	22	88
Dotation aux provisions	68	20	88
Utilisation de provisions	-46	-22	-68
Reprise de provisions sans objet	-7	-	-7
Transferts	9	-	9
Solde au 31 décembre 2016	90	20	111

Assurance maladie

L'Etat prend en charge les primes d'assurance maladie des personnes en difficulté financière. La provision représente une estimation du montant total des primes que l'Etat s'attend à verser aux assurances maladie.

Dossiers non traités

L'Etat s'engage à verser des subventions à des personnes physiques (bourses, prestations complémentaires...). La provision représente les demandes de versements que l'Etat s'attend à payer.

7.17.3 Autres provisions

	Non- atteinte paliers CPEG 75%	Non- atteinte paliers CPEG 60%	Assainis- sement de sites	Insuffi- sance fonds taxis	Litiges	Divers	Total
Solde au 1er janvier 2015 publié	203	-	21	-	49	38	311
Corrections d'erreurs	-	-	-	-	-1	-	-1
Solde au 1er janvier 2015 corrigé	203	-	21	-	48	38	310
Dotation aux provisions	207	-	3	17	19	23	268
Utilisation de provisions	-	-	-1	-	-6	-5	-12
Reprise de provisions sans objet	-	-	-3	-	-4	-4	-11
Transferts	-	-	-	-	-	-	-
Solde au 1er janvier 2016	410	-	19	17	57	53	555
Dotation aux provisions	-	36	9	1	17	29	93
Utilisation de provisions	-	-	-2	-	-4	-6	-12
Reprise de provisions sans objet	-	-	-10	-	-3	-9	-22
Transferts	-	-	-2	-	4	-	2
Solde au 31 décembre 2016	410	36	14	18	70	68	617

Non atteinte des paliers intermédiaires CPEG

Les dispositions légales fédérales prévoient que l'Etat, en tant que garant, verse des intérêts aux institutions de prévoyance qui n'atteindraient pas les taux de couverture de 60% en 2020 et 75% en 2030.

Hypothèses de calcul	31.12.2016	31.12.2015
Taux d'intérêt sur paliers*	1.90%	2.03%
Actualisation	1.00%	1.00%

* Moyenne des taux LPP des 10 dernières années 2007-2016 au 31.12.2016 (2006-2015 au 31.12.15)

Estimation du risque	31.12.2016	31.12.2015
Palier de 75%	397	410
Palier de 60%	36	0

Concernant le palier de 75%, le risque diminue de 13 millions sous l'effet de l'application d'un taux d'intérêt sur paliers plus faible que l'an passé (1,90% contre 2,03%), compensé par le coût supplémentaire induit par l'actualisation du risque. La provision n'a pas été modifiée en raison de la volatilité inhérente de l'estimation de ce risque, et du fait que le montant de cette estimation va probablement augmenter ces prochaines années (effet lié à l'actualisation).

Concernant le palier de 60%, le risque est apparu en 2016 et est évalué à 36 millions. Il a été intégralement provisionné au 31 décembre 2016.

Assainissement de sites

L'Etat prend en charge les coûts relatifs à l'assainissement des sites pollués sur le territoire genevois. La provision représente une estimation des coûts d'assainissement incombant à l'Etat dont 6 millions seront pris en charge par la Confédération (2015 - 7 millions).

Insuffisance du fonds taxi

La fortune du fonds taxi est destinée à financer la taxe compensatoire versée aux titulaires de permis de service public (taxis) au moment de la cessation de leur activité. En 2015, une provision de 17 millions avait été constituée pour couvrir le risque lié à l'insuffisance du fonds taxis. En 2016, 1 million supplémentaire a été ajouté afin de tenir compte de l'évolution du nombre de chauffeurs ayant droit à un versement compensatoire

Litiges

Les litiges concernent principalement :

- HUG : 22 millions de procès et litiges en responsabilité civile (2015 - 21 millions) ;
- Genève Aéroport : 14 millions d'indemnités aux riverains (2015 - 13 millions) ;
- Etat : divers litiges pour 33 millions (2015 - 21 millions).

Divers

Cette rubrique concerne les provisions suivantes :

- Mise aux normes d'installations
Des dispositions légales imposent à SIG, d'une part, d'effectuer des interventions et des contrôles sur les installations électriques à basse tension, et d'autre part, de rénover et transférer aux clients la propriété des postes de transformation moyenne et basse tension qui leur sont dédiés. La provision permet de couvrir l'ensemble de ces coûts à hauteur de 13 millions au 31 décembre 2016 (2015 - 14 millions).
- Fermeture du site de Châtillon
SIG doit légalement prendre en charge les frais de fermeture du site de Châtillon et de sa surveillance ultérieure. La provision permet de couvrir l'ensemble de ces coûts à hauteur de 14 millions au 31 décembre 2016 (2015 - 14 millions).
- Démantèlement partiel de l'usine des Cheneviers
L'usine d'incinération et de valorisation des déchets des Cheneviers traite et valorise les déchets urbains, agricoles, industriels et spéciaux. Elle sera remplacée en 2023 par une nouvelle usine plus moderne et redimensionnée. L'emprise au sol de la nouvelle usine sera diminuée de moitié par rapport à l'actuelle. La remise à la nature d'une partie de la parcelle engendrera des coûts de démantèlement jusqu'en 2025. Une provision de 6 millions a été constituée au 31 décembre 2016.
- Rétrocession TVA : 8 millions au 31 décembre 2016 (2015 - 14 millions)
Dans le cadre d'un assujettissement à la TVA, l'État a récupéré en 2015 près de 24 millions de taxes payées sur les travaux de construction de lignes de tramways réalisées depuis l'an 2000. Dans la mesure où l'Office fédéral des transports (OFT) a participé au financement des travaux, il pourrait demander la rétrocession d'une part de ce remboursement.
- Non atteinte du palier intermédiaire de 75% FPTPG : 1,6 million au 31 décembre 2016 (2015 - nul)

7.18 Autres passifs financiers non courants

	31.12.2016	31.12.2015
Réserve de carrière des enseignants	99	110
Engagement rente-pont retraite envers les pensionnés	43	48
Autres engagements liés au personnel	16	18
Engagements liés au personnel	157	176
Fonds différés sous capitaux de tiers	176	169
Engagements liés aux transferts	41	42
Dépôts et cautionnements	22	24
Passifs financiers divers non courants	138	96
Autres passifs financiers divers non courants	378	332
Passifs financiers non courants au coût amorti	535	508
Instruments financiers à la juste valeur	0	8
AUTRES PASSIFS FINANCIERS NON COURANTS	535	516

7.19 Subventions d'investissement reçues et participations de tiers

<i>Coûts ou évaluations</i>	Instal. prod. et distrib. énergie, envir. serv.				Total
	Bâtiments	Génie civil	Autres		
Solde au 1er janvier 2015	460	470	769	268	1'968
Nouvelles subventions reçues	18	7	-	52	76
Sorties de subventions	-0	-	-4	-0	-4
Mises en service	-	-	42	-42	-
Transferts	3	0	-	0	3
Solde au 1er janvier 2016	480	477	807	279	2'043
Nouvelles subventions reçues	18	8	-	47	74
Sorties de subventions	-	-	-4	-0	-4
Mises en service	-	-	59	-59	-
Transferts	-	-	-	-	-
Solde au 31 décembre 2016	499	485	862	267	2'113
<i>Produits différés de subventions</i>					
Solde au 1er janvier 2015	-187	-38	-328	-218	-771
Produits différés de subventions	-10	-8	-18	-12	-48
Sorties de subventions	0	-	3	0	3
Transferts	-0	-0	-	-0	-0
Solde au 1er janvier 2016	-197	-46	-344	-230	-816
Produits différés de subventions	-10	-8	-19	-10	-48
Sorties de subventions	-	-	2	0	2
Transferts	-	-	-	-	-
Solde au 31 décembre 2016	-207	-54	-360	-240	-862
<i>Valeur nette</i>					
Solde au 1er janvier 2016	284	431	463	49	1'227
Solde au 31 décembre 2016	292	431	502	27	1'252

7.20 Fonds sous capital propre

	2016	2015
Solde au 1er janvier publié	1'190	1'229
Changement de méthode	-	-48
Corrections d'erreur	-	-10
Entrée de périmètre	-	37
Solde au 1er janvier corrigé	1'190	1'208
Affectations et utilisations	6	-19
Autres variations	48	0
Solde au 31 décembre	1'243	1'190

7.21 Réserve conjoncturelle

	2016	2015
Solde au 1er janvier	534	567
Dotation	31	
Utilisation		-33
Solde au 31 décembre	565	534

7.22 Réserve de réévaluation

	2016	2015
Solde au 1er janvier	125	50
Variation de juste valeur BCGE	59	74
Variation de juste valeur Autres	0	0
Solde au 31 décembre	184	125

7.23 Réserve de couverture

	2016	2015
Solde au 1er janvier	-21	-34
Instruments dérivés de couverture	6	13
Solde au 31 décembre	-15	-21

7.24 Fonds propres libres

	Réserve générale	Réserve statutaire	Réserve HLM	Subventions non dépensées - parts entités	Fonds propres reportés	Fonds propres libres
Solde au 1er janvier 2015 publié	643	117	1	-	3'515	4'276
Entrées de périmètre	0	-	-	-	60	60
Corrections d'erreurs	-	-	-	-	-56	-56
Changement de méthode comptabl	-	-	-	-	-	-
Solde au 1er janvier 2015 corrigé	643	117	1	-	3'519	4'280
Résultat net part du Groupe	-	-	-	-	112	112
Affectations et utilisations	-	-	-	-	53	53
Allocation résultat des entités	-39	13	0	-	26	0
Autres	-51	-	-	7	37	-7
Solde au 1er janvier 2016	553	130	1	7	3'746	4'438
Résultat net part du Groupe	-	-	-	-	284	284
Affectations et utilisations	-	-	-	-	-36	-36
Allocation résultat des entités	4	11	0	-	-14	0
Fusion	-	-	-	-	-	-
Autres	-37	-	-	-6	34	-9
Solde au 31 décembre 2016	520	141	1	1	4'013	4'676

7.25 Intérêts minoritaires

	SIG	Palexpo	FDP RKB	PFEG	Total
Solde au 1er janvier 2015	993	50	2	1	1'046
Résultat net attribuable aux minoritaires	-13	0	-0	0	-12
Autres	-5	-0	-0	-0	-5
Solde au 1er janvier 2016	976	50	2	2	1'029
Résultat net attribuable aux minoritaires	48	0	-0	0	49
Autres	-3	0	-	-0	-3
Solde au 31 décembre 2016	1'021	50	2	2	1'075

8 Passifs éventuels

	31.12.2016	31.12.2015
Litiges avec des tiers	90	58
Assainissement	14	23
PASSIFS EVENTUELS	103	81

Les différents litiges avec des tiers, que le groupe n'a pas jugé nécessaire de provisionner, sont présentés en passifs éventuels.

Dans certains cas prévus par la loi, l'Etat prend en charge les coûts relatifs à l'assainissement des sites pollués sur le territoire genevois. Lorsque l'estimation des coûts n'est pas fiable, elle est présentée en tant que passif éventuel.

9 Actifs éventuels

	31.12.2016	31.12.2015
Décisions de taxation en cas de rappel d'impôts	180	214
Limitation de la déduction des frais de déplacement	37	
Divers	1	1
ACTIFS EVENTUELS	217	214

Les décisions de taxation prises dans le cadre de procédures de rappel d'impôts et de soustraction d'impôts peuvent ne pas être comptabilisées selon les cas. Le montant total correspondant est mentionné en actif éventuel à défaut de figurer dans les revenus.

La loi introduisant une limitation de la déduction des frais de déplacement (plafonnement à 500 francs) a été acceptée en votation populaire le 25 septembre 2016. Elle s'applique dès la période fiscale 2016. Un particulier a toutefois formé un recours auprès de la chambre constitutionnelle de la Cour de justice contre cette nouvelle loi et a demandé l'effet suspensif. En décembre 2016, le Grand Conseil a adressé à la Cour un rejet de la demande d'effet suspensif. Néanmoins, le 27 janvier 2017, la Cour de justice a décidé de suspendre la taxation de la période fiscale 2016 pour les personnes concernées, dans l'attente de son jugement sur le fond, qui devrait pouvoir être rendu d'ici fin juin 2017. Les revenus attendus pour 2016, soit 37 millions n'ont pas été comptabilisés au 31 décembre 2016.

10 Garanties, risques et autres engagements

10.1 Garanties données

	31.12.2016	31.12.2015
Caisse de prévoyance de l'Etat de Genève (CPEG)	8'839	7'572
Fondation de prévoyance des Transports publics genevois (FPTPG)	247	250
Rentes genevoises (RG)	1'662	1'554
Cédules hypothécaires	2'011	1'962
Emprunts	92	90
Divers	259	268
Banque cantonale de Genève (BCGE)		1'983
GARANTIES DONNEES	13'110	13'678

10.1.1 Garantie de l'Etat à la Caisse de prévoyance de l'Etat de Genève (CPEG)

CPEG	31.12.2016	31.12.2015
Engagements nets	8'839	7'572
Capitaux de prévoyance	20'662	18'812
Actifs	9'464	8'194
Pensionnés	11'198	10'617
Fortune de prévoyance	11'823	11'240
Réserve de fluctuation de valeur	625	623
Tables actuarielles	VZ 2010 (P2017)	VZ 2010 (P2017)
Taux technique	2.50%	3.00%
Taux de couverture global	57.20%	59.80%
Performance de la fortune	5.5%	-0.4%
Actions	5.5%	-1.8%
Obligations	4.0%	-4.1%
Immobiliers	8.6%	4.6%
Allocation de la fortune		
Actions	30.5%	31.4%
Obligations	28.6%	29.1%
Immobiliers	32.1%	31.5%
Liquidités et autres actifs	8.8%	8.0%

La CPEG est autorisée à déroger au principe de la capitalisation complète, dans la mesure où elle bénéficie d'une garantie de l'Etat.

En 2016, le Comité de la CPEG s'est conformé à la recommandation de son expert agréé en abaissant son taux technique de 3% à 2,5%. Cette décision a eu pour conséquences :

- d'augmenter les engagements de prévoyance de 1,45 milliard ;
- de réduire le degré de couverture de la CPEG à 57,2%, qui, sans cette baisse, aurait été de 61,5% (2015 - 59,8%), grâce à la performance de sa fortune de 5,5% (-0,4% en 2015) ;

- de mettre en évidence un déséquilibre financier structurel à long terme, avec notamment la non-atteinte du degré de couverture de 80% d'ici à fin 2051.

En vue de rétablir l'équilibre financier, l'expert agréé a recommandé au Comité de réduire de l'ordre de 20% les futures prestations des assurés actifs actuels. De son côté, le Comité a annoncé le 20 décembre 2016 ses premières décisions de principe. Certaines entrèrent en vigueur le 1^{er} janvier 2018 (relèvement de l'âge de la retraite) et les autres au plus tôt le 1^{er} janvier 2019.

En tant que garant, l'Etat n'encourt pas de risque immédiat sur le déséquilibre financier de la CPEG, dans la mesure où le Comité a l'obligation d'adapter les prestations pour rétablir l'équilibre financier et qu'il n'existe aucune décision de l'Etat de recapitaliser la CPEG.

Néanmoins, la marge de manœuvre du Comité se réduit avec les baisses du taux technique. Il n'est pas certain que la Caisse soit en mesure de rétablir son équilibre financier à long terme par de nouvelles baisses de prestations en cas d'abaissement répété du taux technique, car le Comité est tenu de respecter les dispositions minimales prescrites par la LPP.

En tant qu'employeur, le Conseil d'Etat a décidé de constituer un groupe de travail avec les organisations représentatives du personnel en vue d'identifier les réformes de la compétence de l'Etat, visant à diminuer les risques pour l'Etat-employeur et l'Etat-garant, et rendre la CPEG pérenne pour les employés et supportable pour l'Etat.

10.1.2 Garantie de l'Etat à la Fondation de prévoyance des Transports publics genevois

FPTPG	31.12.2016	31.12.2015
Engagements nets	247	250
Capitaux de prévoyance	653	638
Actifs	288	288
Pensionnés	365	350
Fortune de prévoyance	406	388
Réserve de fluctuation de valeur	4	12
Tables actuarielles	LPP 2015	LPP 2010
Taux technique	2.75%	2.75%
Taux de couverture global	62.20%	60.80%
Performance de la fortune	4.7%	1.5%
Actions	5.2%	0.2%
Obligations	1.4%	-1.4%
Immobiliers	5.7%	4.9%
Allocation de la fortune		
Actions	32.6%	33.1%
Obligations	16.6%	17.3%
Immobiliers	39.5%	38.1%
Liquidités et autres actifs	11.3%	11.5%

La FPTPG est autorisée à déroger au principe de la capitalisation complète, dans la mesure où elle bénéficie d'une garantie de l'Etat.

Au 31 décembre 2016, la FPTPG affiche un degré de couverture de 62,2% sur la base d'un taux technique de 2,75%. Si la FPTPG appliquait un taux d'intérêt technique de 2,5% à fin 2016, elle afficherait un taux de couverture de l'ordre de 60,5%. Elle serait en déséquilibre financier (annuel et long terme) et serait contrainte de prendre des mesures visant à abaisser les prestations de ses futurs pensionnés.

Dans la mesure où l'expert agréé de la Fondation doit réaliser une expertise actuarielle dans le courant de l'année 2017, la FPTPG attend ses conclusions, ainsi que ses éventuelles recommandations sur le taux technique et les mesures qu'il conviendrait de prendre.

Les conclusions de l'expertise actuarielle seront également déterminantes pour évaluer dans quelle mesure la FPTPG pourrait faire appel la garantie de l'Etat à court/moyen terme.

10.1.3 Garantie de l'Etat aux Rentes genevoises (RG)

RG	31.12.2016	31.12.2015
Capitaux de prévoyance*	1'662	1'554
Placements	1'935	1'812
Taux technique moyen	0.80%	1.25%
Taux de couverture	112.80%	112.40%
Performance de la fortune	3.4%	1.4%
Actions	4.7%	2.0%
Produits de taux	3.8%	0.9%
Biens immobiliers	5.4%	4.7%
Liquidités et autres actifs	-0.7%	-3.7%
Allocation de la fortune		
Actions	10.6%	12.0%
Produits de taux	46.4%	49.0%
Biens immobiliers	24.8%	26.7%
Liquidités et autres actifs	18.2%	12.2%

* y compris les provisions techniques

Les Rentes genevoises sont une caisse mutuelle d'assurance établie sous la forme d'un établissement cantonal de droit public à but social.

La loi concernant les Rentes genevoises (LRG) prévoit notamment les dispositions suivantes :

- « Les Rentes genevoises exercent leur activité sous la surveillance de l'Etat de Genève », avec pour conséquence, qu'à la différence des entreprises d'assurance, les RG ne sont pas soumises à la surveillance de l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA) ;
- « Les rentes servies par les Rentes genevoises sont garanties par l'Etat » (garantie rémunérée à 0,081% des capitaux de prévoyance).

Le risque inhérent à la garantie octroyée par l'Etat aux Rentes genevoises s'est accru au fil du temps pour les raisons suivantes :

- les RG connaissent un succès commercial soutenu depuis quelques années qui s'accompagne d'un accroissement des engagements et donc des montants garantis ;
- en cas de faiblesse persistante des taux d'intérêt, la performance de la fortune des RG pourrait, à terme, s'avérer insuffisante pour assumer les engagements pris.

Dans ces conditions, le Conseil d'Etat a décidé d'étudier le renforcement de la surveillance des Rentes genevoises et d'analyser plus précisément le risque lié à cette garantie.

10.1.4 Garantie des dépôts d'épargne et de prévoyance auprès de la BCGE

Au 1^{er} janvier 2017, la garantie accordée par l'Etat à la BCGE a été supprimée. Au 31 décembre 2015, les engagements garantis par l'Etat s'élevaient à 1'983 millions.

10.1.5 Cédules hypothécaires

Le Groupe dispose de biens immobiliers qui sont financés par des emprunts hypothécaires. Les montants des cédules hypothécaires figurent dans le tableau ci-dessous :

	31.12.2016	31.12.2015
BCGE	1'549	1'515
Autres établissements	463	447
CEDULES HYPOTHECAIRES	2'011	1'962

Le montant non utilisé des cédules hypothécaires qui servent de garanties pour les emprunts en cours est le suivant :

	31.12.2016	31.12.2015
BCGE	230	240
Autres établissements	46	61
MONTANT RESIDUEL CEDULES HYPOTHECAIRES	276	301

10.2 Risque inhérent à la Caisse de prévoyance des fonctionnaires de la police et de la prison (CP)

CP	31.12.2016	31.12.2015
Engagements nets	aucun	aucun
Capitaux de prévoyance	1'530	1'514
Fortune de prévoyance	1'610	1'560
Réserve de fluctuation de valeur	80	46
Tables actuarielles	VZ 2015 (P2017)	VZ 2010 (P2012)
Taux technique	3.00%	3.25%
Taux de couverture global	105.20%	103.10%
Performance de la fortune	5.4%	1.3%
Actions	4.7%	n/d
Obligations	0.9%	n/d
Immobiliers	12.1%	5.3%
Allocation de la fortune		
Actions	29.8%	29.2%
Obligations	20.1%	21.7%
Immobiliers	31.8%	30.0%
Liquidités et autres actifs	18.3%	19.2%

n/d : non disponible

10.1.6 Garanties d'emprunts

	31.12.2016	31.12.2015
Maison de Vessy	55	52
HES-SO Genève	13	13
EMS Béthel	7	7
Divers	17	18
GARANTIES D'EMPRUNTS	92	90

L'Etat accorde des cautions simples, au sens de la loi suisse, aux bailleurs de fonds de certaines entités publiques. Généralement, ces dernières rémunèrent l'Etat à concurrence de 0,125% du montant garanti.

Les entités publiques au bénéfice d'une garantie d'emprunts étant subventionnées ou contrôlées par l'Etat, le risque de défaillance d'une entité qui pourrait conduire un bailleur à exercer la garantie est minime.

La CP fonctionne en capitalisation intégrale et ne bénéficie par conséquent d'aucune garantie.

L'expert-agréé ayant recommandé de réduire progressivement le taux technique à 2,5% d'ici à 7 ans (possibilité offerte par la directive DTA 4), le comité de la CP s'est fixé comme objectif de l'abaisser progressivement, tout en conservant un degré de couverture au moins égal à 100%.

Pour 2016, la CP a diminué son taux technique de 3,25% à 3%, et affiche un degré de couverture de 105% au 31 décembre 2016.

Toutefois, si la CP appliquait un taux technique de 2,5%, elle présenterait un taux de couverture de 98% à fin 2016 et un découvert d'environ 32 millions. La baisse du taux technique entraîne à terme un manque de financement nécessitant une révision du plan de prévoyance. Cette révision est actuellement à l'étude.

10.3 Garanties reçues

	31.12.2016	31.12.2015
BCGE	429	426
Autres étab. bancaires	2'946	2'730
Lignes de crédit non utilisées	3'376	3'156
Cédules hypothécaires reçues	18	19
Divers	-	
GARANTIES RECUES	3'394	3'175

10.4 Autres engagements

SIG a pris les engagements suivants :

- engagement d'acheter selon des conditions prédéfinies de l'énergie électrique et du gaz auprès de SFMCP, du groupe EOS et de Gaznat (sociétés partenaires) ;
- octroi en 2013 d'une ligne de crédit de 7 millions à Cadiom SA ;
- octroi en 1993 d'un prêt subordonné de 7 millions à Gaznat.

11 Non comptabilisation des engagements de prévoyance selon IPSAS 25

	31.12.2016	31.12.2015
Valeur actuelle des obligations	31'862	30'765
Juste valeur de la fortune	-12'617	-11'992
VALEUR ACTUELLE DES OBLIGATIONS NON COUVERTES	19'245	18'773
Dont :		
Prestations caisses de prévoyance CPEG	17'318	16'852
Prestations caisses de prévoyance FPTPG	665	678
Prestations caisses de prévoyance CPI-SIG (CAP)	911	893
Autres engagements SIG	16	16
Rente-pont retraite	336	335
Valeur actuelle des obligations non couvertes	31.12.2016	31.12.2015
Solde au 1er janvier	18'773	n.d.
Coût des services rendus au cours de l'exercice	810	n.d.
Intérêts nets	168	n.d.
Composantes du coût en résultat net	979	n.d.
Composantes du coût en fonds propres	93	n.d.
Cotisations	-599	n.d.
Solde au 31 décembre	19'245	n.d.
Effet sur le résultat et les fonds propres	31.12.2016	31.12.2015
Résultat net publié	333	99
Cotisations	599	n.d.
Composantes du coût en résultat net	-979	n.d.
Résultat net retraité	-47	n.d.
Fonds propres publiés	7'728	7'294
Valeur actuelle des obligations non couvertes	19'245	18'773
Rente-pont retraite envers les pensionnés reconnue au passif du bilan	-60	-68
Valeur actuelle des obligations non couvertes et non comptabilisées	19'185	18'705
Fonds propres retraités	-11'458	-11'411

11.1 Données techniques

Champ d'application

Les avantages postérieurs à l'emploi ne sont pas comptabilisés selon la norme IPSAS 25. Ils sont mentionnés sur la base d'un calcul d'actuaire :

- cette évaluation porte uniquement sur les avantages accordés (i) au personnel du Groupe affilié à la Caisse de prévoyance de l'Etat de Genève (CPEG), la Fondation de prévoyance des Transports publics genevois (FPTPG), la Caisse de prévoyance interne des Services industriels de Genève (CPI-SIG) et (ii) en cas de retraite anticipée (pont-retraite) ;
- cette évaluation ne porte donc pas sur les avantages accordés au personnel affilié à la Caisse de prévoyance des fonctionnaires de police et de la prison (CP), à l'institution de prévoyance de Palexpo, ni sur les autres avantages à la charge de l'Etat.

Hypothèses actuarielles

	31.12.2016	31.12.2015
Actualisation	0.60% - 0.70%	0.80% - 0.90%
Hausse salaires	0.53% - 1.25%	0.53% - 2.00%
Hausse rentes	0.00%	0.00%
Tables de mortalité	VZ2010 gén. LPP2015 gén.	VZ2010 gén. LPP2010 gén.

Pont retraite de l'Etat

L'hypothèse relative à l'âge moyen de départ en retraite a été reportée compte tenu des modifications de prestations annoncées, des garanties en place pour une partie de la population, et des comportements que pourraient induire des modifications ultérieures du plan.

11.2 Motifs de la non comptabilisation des engagements de prévoyance selon la norme IPSAS 25

Un périmètre d'assurés potentiellement différents de celui des caisses de prévoyance

L'application de la norme IPSAS 25 à l'Etat et aux entités consolidées vise uniquement à calculer un engagement de retraite des entités envers son personnel.

Or, la problématique des engagements de retraite de l'Etat est systématiquement abordée sous l'angle de la garantie octroyée par l'Etat à la Caisse de prévoyance de l'Etat de Genève (CPEG).

De fait, tant au niveau des comptes individuels que consolidés de l'Etat, la norme IPSAS 25 ne concerne pas le même périmètre d'assurés que celui de la CPEG :

- d'une part, la CPEG assure le personnel de l'Etat (à l'exception du personnel affilié à la CP et des magistrats du Conseil d'Etat et de la Cour des comptes) et le personnel d'une grande partie des entités consolidées (à l'exception de TPG, Ports Francs SA, SIG et Palexpo) ;
- d'autre part, la CPEG assure également du personnel d'entités ne faisant pas partie du périmètre de consolidation.

Une absence de prise en compte de la gestion paritaire des caisses de prévoyance suisses

En Suisse, les caisses de prévoyance sont gérées de manière paritaire avec, à la tête de leur organe suprême, autant de représentants des salariés que de représentants des employeurs. Cette gestion paritaire présuppose un partage des risques entre les employeurs et les employés.

Or, la norme IPSAS 25 part du postulat que les employeurs supportent l'intégralité des risques financiers encourus sur les engagements de retraite pris envers les employés. La norme IPSAS 25 ne tient donc pas compte d'un quelconque partage de risque.

Toutefois, le 20 décembre 2016, ExpertSuisse a émis un *document de prise de position : caractéristique du partage des risques (risk sharing) des plans de prévoyance suisses dans le cadre du traitement comptable selon IAS 10*. Ce document permet de tenir compte dans une certaine mesure des caractéristiques propres d'une gestion paritaire. A ce titre, Swisscom a mis en œuvre un concept de partage des risques dans ses états financiers au 31 décembre 2016.

Des engagements significativement plus élevés que ceux des caisses de prévoyance suisses

Au 31 décembre 2016	CPEG	FPTPG
Fortune de prévoyance	11'823	406
Swiss GAAP RPC & LPP		
Taux technique	2.50%	2.75%
Engagements bruts	20'662	653
Engagements nets	8'839	247
Taux de couverture	57%	62%
IPSAS / IFRS		
Taux d'actualisation	0.70%	0.60%
Engagements bruts	30'679	1'070
Engagements nets	18'856	664
Taux de couverture	39%	38%

CPEG : Caisse de prévoyance de l'Etat de Genève

FPTPG : Fondation de prévoyance des TPG

Parmi les différents éléments contribuant à des engagements nettement plus élevés, la norme IPSAS 25 impose la prise en compte d'une forme d'inflation par référence au taux d'intérêt des obligations suisses de bonne qualité (0,7%). Contrairement à l'objectif poursuivi par le taux technique (2,5%), IPSAS 25 ne permet pas de tenir compte des attentes de performance de la fortune de prévoyance. Toutefois, le 10 mai 2016, lors d'une Conférence de presse, la Commission de haute surveillance de la prévoyance professionnelle (CHS PP) a indiqué qu'il n'était pas illégitime de réfléchir à l'éventualité d'imposer aux caisses une évaluation de leurs engagements sur la base du « taux sans risque ». Et d'ajouter : si un tel changement d'une telle importance devait avoir lieu en Suisse cela ne pourrait se faire que sur la base d'une adaptation de la législation.

Un niveau de charges de fonctionnement considérablement plus élevé

Au niveau du compte de résultat, la norme IPSAS 25 vise à donner une représentation économique des droits supplémentaires acquis par les employés, alors qu'actuellement, seules les cotisations employeurs sont comptabilisées en charge. Le montant de ces droits supplémentaires peut être environ deux fois plus élevé que celui des cotisations employeur. Par exemple, alors qu'en 2016, la CPEG a perçu 536 millions de cotisations employeur de la part des entités affiliées, le montant des droits supplémentaires de l'ensemble des assurés de la CPEG s'élève 1'020 millions.

Un résultat net comptable potentiellement volatil en cas de baisse de prestation

Avec la norme IPSAS 25, toute adaptation du plan de prestations est comptabilisée immédiatement en résultat. Concrètement, si le comité de la CPEG décidait d'une baisse des prestations, l'économie réalisée par la baisse des engagements nets de retraite au bilan serait intégralement comptabilisée dans le résultat net des entités affiliées à la CPEG. L'effet sur le résultat dépend de l'ampleur des mesures prises (potentiellement des centaines de millions, voire plusieurs milliards). Par exemple, les baisses de prestations à venir de la CPEG devraient permettre de dégager une économie de 3,1 milliards, dont 700 millions pour la hausse d'un an de l'âge de la retraite à compter du 1^{er} janvier 2018. Les 2,4 milliards restants concernent les autres mesures qui pourraient entrer en vigueur le 1^{er} janvier 2019 au plus tôt.

Pas d'effet sur le résultat net en cas de recapitalisation

A l'inverse, une éventuelle hausse de financement de la CPEG (cotisation, recapitalisation) n'aurait aucun effet sur le résultat net comptable de l'Etat, dans la mesure où ces versements à la CPEG seraient comptabilisés directement au bilan, en déduction des engagements de retraite.

Une impossibilité d'appliquer intégralement la norme IPSAS 25

L'application intégrale de la norme IPSAS 25 dans les comptes individuels de l'Etat et des entités subventionnées faisant partie du périmètre de consolidation s'accompagnerait d'une hausse significative des charges de personnel tant dans les comptes que dans les budgets. Des mesures d'économies seraient potentiellement nécessaires pour absorber ces augmentations.

En outre, si l'organe suprême des caisses était amené à prendre des mesures sur le plan de prévoyance, l'Etat et les entités subventionnées devraient aussitôt comptabiliser des plus-values potentiellement très significatives dans les comptes de résultat et ainsi réaliser des bénéfices sur les baisses de prestations des caisses de prévoyance.

La comptabilisation des engagements de prévoyance selon la norme IPSAS 25 n'est pas envisageable au vu des conséquences financières considérables qu'elle pourrait occasionner sur la gestion financière de l'Etat et des entités subventionnées concernées.

12 Corrections d'erreurs et changements de méthode comptable

<i>De l'année 2015</i>	Résultat net 31 déc	Fonds propres 1er janv
Soldes publiés	107	7'140
Entrées de périmètre	5	91
Immobilisations corporelles	-0	-6
Créances résultant de revenus fiscaux	-4	-53
Créances résultant de livraisons et services	-	4
Fournisseurs et autres créanciers	-	29
Emprunts non courants	-	-25
Provisions non courantes	-1	-6
Autres passifs financiers non courants	-	-10
Corrections d'erreurs	-5	-66
Autres passifs financiers courants	-	-48
Fonds sous capitaux propres	-8	-
Changements de méthode comptable	-8	-48
Soldes corrigés	99	7'118

Corrections d'erreurs

En 2016, des corrections ont été comptabilisées de manière rétrospective en raison notamment :

- d'immobilisations corporelles mal évaluées ou non comptabilisées ;
- d'un calcul erroné des intérêts courus sur créances fiscales ;
- de la présentation d'un instrument de couverture de taux sur emprunt obligataire des Transports publics genevois en diminution des fonds propres et non en diminution des emprunts ;
- de la présentation du fonds environnement de Genève Aéroport en fonds étrangers et non en fonds propres ;
- d'une erreur de calcul de la provision Pont LPP police, détectée par le nouvel actuaire de la Caisse de prévoyance des fonctionnaires de police et de la prison ;
- de l'apurement de montants comptabilisés à tort en engagement au passif du bilan de l'hôpital.

Changements de méthode comptable

Afin de garantir l'affectation obligatoire de moyens à l'accomplissement de la tâche publique, certains des fonds institués par des lois sont gérés au bilan sans passage par les comptes de résultat ou d'investissement de l'Etat, selon l'approche bilan/bilan. Le suivi détaillé de ces fonds est présenté dans la partie 4 du rapport sur les comptes individuels de l'Etat de Genève (tome 1). La mise en œuvre de cette approche a été réalisée par le biais d'un changement de méthode comptable.

13 Instruments financiers

13.1 Actifs et passifs financiers par catégorie

<i>Au 31 décembre 2016</i>	Actifs et passifs financiers à la juste valeur	Prêts et créances	Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	Actifs financiers disponibles à la vente	Autres passifs financiers	Total
ACTIF COURANT						
Trésorerie		384				384
Créances revenus fiscaux		2'101				2'101
Créances livraisons, services		716				716
Autres actifs financiers	480	308				788
ACTIF NON COURANT						
Participations non consolidées				731		731
Autres actifs financiers	152	1'119	24	-	0	1'295
TOTAL ACTIFS FINANCIERS	631	4'628	24	731	0	6'015
PASSIF COURANT						
Fournisseurs et créanciers					1'179	1'179
Emprunts courants					3'118	3'118
Autres passifs financiers	30				2'389	2'419
PASSIF NON COURANT						
Emprunts non courants					13'009	13'009
Autres passifs financiers	0				535	535
TOTAL PASSIFS FINANCIERS	30	-	-	-	20'229	20'259

<i>Au 31 décembre 2015</i>	Actifs et passifs financiers à la juste valeur	Prêts et créances	Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	Actifs financiers disponibles à la vente	Autres passifs financiers	Total
ACTIF COURANT						
Trésorerie		400				400
Créances revenus fiscaux		2'408				2'408
Créances livraisons, services		601				601
Autres actifs financiers	455	301				756
ACTIF NON COURANT						
Participations non consolidées				666		666
Autres actifs financiers	143	995	17	-	0	1'155
TOTAL ACTIFS FINANCIERS	598	4'705	17	666	0	5'987
PASSIF COURANT						
Fournisseurs et créanciers					1'165	1'165
Emprunts courants					3'228	3'228
Autres passifs financiers	45				2'347	2'392
PASSIF NON COURANT						
Emprunts non courants					13'251	13'251
Autres passifs financiers	8				508	516
TOTAL PASSIFS FINANCIERS	53	-	-	-	20'498	20'552

13.2 Juste valeur des instruments financiers (par niveau)

31 décembre 2016	N1	N2	N3	Total
Participations	478	1	252	731
Autres actifs fin. C	302	7	-	308
Autres actifs fin. NC	151	1	-	153
Autres passifs fin. C	5	25	-	30
Autres passifs fin. NC	-	0	-	0

C : courant NC : non courant

31 décembre 2015	N1	N2	N3	Total
Participations	419	1	247	666
Autres actifs fin. C	291	10	-	301
Autres actifs fin. NC	140	5	-1	144
Autres passifs fin. C	10	35	-	45
Autres passifs fin. NC	2	7	-	8

C : courant NC : non courant

N1 - niveau 1 : actifs et passifs financiers négociés sur des marchés actifs et liquides, dont la juste valeur correspond aux cours du marché (titres cotés et opérations à terme d'électricité).

N2 - niveau 2 : actifs et passifs financiers non négociés sur des marchés actifs et liquides, mais dont la juste valeur est établie sur la base des prix de transactions observables sur les marchés, directement comme prix de référence ou indirectement comme prix dérivé.

N3 - niveau 3 : actifs et passifs financiers dont la juste valeur ne peut être établie sur la base de données observables du marché, mais par des analyses de flux de trésorerie non fondées sur des prix de transactions observables sur les marchés (titres et capitaux de dotation évalués au coût).

Aucune des variations de valeur entre le 31 décembre 2016 et le 31 décembre 2015 n'est due à un changement d'affectation de niveau de la juste valeur des actifs et passifs financiers.

14 Gestion des risques de taux d'intérêt, de taux de change, de crédit, de prix et de liquidité

14.1 Rôles et responsabilités

Dans le cadre de son action publique et de ses activités opérationnelles, le Groupe est exposé notamment aux risques de crédit, de liquidité, de taux d'intérêt, de change, et de prix sur ses titres cotés. Les risques financiers sont gérés de manière indépendante par l'Etat, les entités et entreprises publiques du Groupe.

L'Etat gère ces risques en :

- optimisant les conditions de refinancement auprès d'un grand nombre d'investisseurs ;
- diversifiant les contreparties ;
- recourant en cas de besoin à des instruments financiers dérivés, uniquement dans un but de couverture de l'exposition aux risques ;
- mettant à disposition des principales entités publiques subventionnées un mécanisme d'optimisation des flux de trésorerie dans le cadre de la gestion centralisée des liquidités ;
- établissant un reporting régulier à l'intention du conseiller d'Etat chargé du département des finances.

L'Etat n'apporte en principe aucun financement durable aux entités pour leurs propres investissements, que ce soit dans le cadre de la caisse centralisée ou dans le cadre de prêts. L'Etat peut néanmoins soutenir des investissements par le biais de subventions d'investissement ou de dotations en capital. Dans le cas contraire, les entités doivent lever elles-mêmes des financements auprès d'établissements bancaires et financiers suisses ou étrangers.

SIG est exposé aux risques de liquidité, de crédit et de marché. Le Conseil d'administration de SIG a approuvé une « politique de gestion globale des risques financiers », ainsi que certaines limites d'engagements en termes de quantité et de valeur. L'objectif de cette politique de gestion est de définir le cadre dans lequel les opérations correspondantes doivent être réalisées. Un manuel complète la politique de gestion des risques. Une liste des contreparties autorisées est également établie.

Selon les cas, **les autres entités** recourent à des instruments de couverture pour limiter leurs risques financiers. Ces risques sont généralement moindres en raison de la nature des opérations financières et du soutien financier de l'Etat. Toutefois, Genève Aéroport, FTI et Palexpo ne bénéficient d'aucune aide financière et développent une gestion des risques adaptée à la complexité de leurs activités opérationnelles.

14.2 Risque de taux d'intérêt des flux de trésorerie

	31.12.2016		31.12.2015	
Emprunts CT	2'011	12%	2'366	14%
Emprunts LT - variables	120	1%	157	1%
Sous-total - variable	2'131	13%	2'523	15%
Emprunts LT - fixes	14'021	87%	13'985	85%
Emprunts - valeur nom.	16'152	100%	16'508	100%
Ajust. liés au coût amorti	-25		-29	
TOTAL EMPRUNTS	16'126		16'479	

A l'Etat, la part maximale de la dette à taux variable est fixée dans la stratégie annuelle de gestion de la dette et est généralement limitée à un maximum de 30% de la dette totale. Cette part est de 14% de la dette totale au 31 décembre 2016 (2015 - 17%). L'Etat n'a contracté aucun instrument financier de couverture contre le risque de taux d'intérêt au 31 décembre 2016 (2015 - idem).

Les instruments financiers utilisés par SIG, Genève Aéroport et TPG ne sont contractés qu'à des fins de couverture :

- SIG appréhende le risque essentiellement en termes de diminution du coût moyen de la dette existante tout en s'assurant que la dette à taux variable ne dépasse pas un pourcentage défini de la dette totale ;
- Genève Aéroport limite son exposition sur les taux d'intérêt engendrée par les emprunts à taux variable en les couvrant par des taux fixes à hauteur de 70% minimum ;
- en cas de besoin, TPG contracte des instruments financiers spécifiques.

Les autres entités sont peu exposées au risque de taux d'intérêt.

Sensibilité aux variations de taux d'intérêt des emprunts à taux variable :

Incidence résultat	31.12.2016		31.12.2015	
Taux d'intérêt : -100 points	-		-	
Taux d'intérêt : +100 points	-19		-22	

Aucune diminution de taux d'intérêt n'est appliquée, compte tenu de la faiblesse des taux d'intérêt actuels. En 2016, l'Etat a été rémunéré sur la quasi-totalité des prêts à court terme qui lui ont été accordés (emprunt à taux d'intérêt négatif). Les réserves incluses dans les fonds propres ne varieraient pas en l'absence de comptabilité de couverture.

14.3 Risque de change

14.3.1 Risque de change sur les emprunts en devises

Le Groupe n'a pas d'emprunt en devises au 31 décembre 2016 (2015 – idem).

14.3.2 Risque de change sur les autres dettes et créances en devises

Le bilan du Groupe comprend également d'autres positions en devises (converties en CHF au taux de clôture) :

	31.12.2016		31.12.2015	
Liquidités en EUR	8		12	
Créances en EUR	48		53	
Dettes en EUR	-4		-6	
RISQUE NET	53		60	

SIG réalise des achats d'électricité en EUR et minimise l'incidence des variations du taux de change EUR / CHF sur ses charges financières en recourant à des instruments financiers de couverture (options de change et achats à terme) dont les limites d'engagements et les contreparties sont réglées dans le cadre de la politique de gestion des risques financiers.

Sensibilité du résultat aux variations de taux de change EUR / CHF des liquidités, dettes (hors emprunts) et créances :

	31.12.2016		31.12.2015	
Change EUR/CHF : -10%	-16		-16	
Change EUR/CHF : +10%	16		15	

Les réserves incluses dans les fonds propres ne varieraient pas au 31 décembre 2016 (2015 - idem).

14.4 Risque de crédit

Le risque de crédit correspond au risque qu'une contrepartie ne respecte pas ses obligations contractuelles et amène, de ce fait, l'autre partie à subir une perte financière. Le risque de crédit concerne essentiellement les créances résultant de revenus fiscaux, les créances résultant de livraisons et services, les liquidités, les transferts de fonds avec la Confédération et les communes.

Les créances résultant de revenus fiscaux sont perçues par l'Etat dans le cadre de ses fonctions régaliennes. Le risque de crédit est limité dans la mesure où les créances correspondantes sont réparties entre un grand nombre de personnes physiques et morales domiciliées dans le canton de Genève.

Les créances résultant de livraisons et services sont perçues par le Groupe en contrepartie d'une prestation. Le risque de crédit est limité dans la mesure où les créances correspondantes sont réparties entre un grand nombre de personnes physiques et morales.

Les liquidités du Groupe sont déposées auprès de contreparties de premier ordre. Le risque de crédit est mesuré dans la mesure où les liquidités sont déposées auprès de différents établissements bancaires.

Le risque de crédit lié à la Confédération et aux communes est également limité car celles-ci disposent de fonctions régaliennes leur permettant d'accroître leurs ressources (impôts) pour faire face à leurs engagements.

L'exposition du Groupe au risque de crédit à l'égard d'une seule contrepartie n'est pas importante. La valeur nette comptable des actifs financiers représente l'exposition maximale du Groupe au risque de crédit.

14.5 Risque de prix

14.5.1 Risque de prix sur les titres cotés

L'Etat est exposé au risque de prix sur ses titres cotés, principalement sur les actions de la BCGE.

Sensibilité des fonds propres aux variations de prix des titres cotés :

	31.12.2016	31.12.2015
Cours actions : -10%	-47	-42
Cours actions : +10%	47	42

Le résultat net consolidé ne serait pas touché car les titres cotés sont classés dans la catégorie d'actifs disponibles à la vente et aucun titre coté n'a subi de pertes de valeur.

14.5.2 Risque de prix sur l'approvisionnement en électricité et en gaz

Dans le cadre de son activité opérationnelle liée à la vente de gaz et d'électricité, SIG est exposé aux variations des prix des énergies (prix de marché), à la fiabilité des sources d'approvisionnement et à la faible liquidité du marché énergétique suisse.

Les portefeuilles d'énergies électriques et de gaz sont gérés dans une optique de couverture des besoins en énergie à un coût minimum. Sont également couverts les risques de prix du marché et de volume liés aux positions ouvertes, ainsi que les risques liés à la défaillance de contreparties.

14.6 Risque de liquidité

Le risque de liquidité correspond au risque qu'une entité éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers.

L'Etat

L'Etat gère le risque de liquidité en s'assurant d'obtenir, dans des délais appropriés, les financements nécessaires aux engagements courants.

Pour ce faire, il cherche à :

- limiter la part de sa dette à court terme à 25% en moyenne ;
- disposer de lignes de crédit, confirmées ou non confirmées, appropriées et en suffisance ;
- maintenir une diversification de ses sources de financement tant sur le court terme (contreparties bancaires, compagnies d'assurances, collectivités publiques, etc.) que sur le long terme (émission d'emprunts publics et/ou privés), en Suisse ou en Europe ;
- optimiser la gestion de la dette financière afin d'en limiter le niveau (par exemple, par le développement de conventions de « cash pooling » avec les entités subventionnées) ;
- anticiper au mieux les besoins de financement et de refinancement tant à court terme qu'à long terme ;
- suivre l'évolution du marché afin de saisir les opportunités créées par les demandes des investisseurs qui seraient en ligne avec ses propres besoins.

Par ailleurs, l'Etat mandate **l'agence de notation Standard & Poor's** afin d'obtenir une note de crédit pour ses émissions d'emprunts publics et ainsi améliorer sa visibilité et sa transparence financière auprès des investisseurs. L'agence attribue à l'Etat la note AA- depuis 2010. Néanmoins, **en novembre 2016, l'agence a revu à la baisse la perspective de la note AA- de stable à négative.**

Entités publiques (subventionnées)

L'Etat couvre une grande partie du risque de liquidité auquel les entités publiques pourraient être exposées. Il met à disposition des entités publiques, adhérant à la caisse centralisée, les liquidités nécessaires à leur fonctionnement.

Toutefois, l'Etat n'apporte en principe aucun financement aux entités pour leurs propres investissements dans le cadre de la caisse centralisée. Ces dernières doivent lever elles-mêmes des financements auprès de tiers suisses ou étrangers. Si une disposition légale le permet, le gouvernement peut accorder au financeur tiers un cautionnement simple au sens de la loi suisse. Ce cautionnement prend la forme d'une garantie d'emprunt rémunérée.

Les entités publiques peuvent recourir à des dettes hypothécaires lorsqu'elles doivent financer l'acquisition d'un bien immobilier.

Entreprises publiques (non subventionnées)

Les entreprises publiques assument leurs risques de liquidité dans le cadre de leurs politiques internes. Toutefois, ces entités disposent d'actifs et de capacités bénéficiaires qui tendent à limiter l'exposition au risque de liquidité.

Analyse de maturité

L'analyse de maturité met en évidence la durée contractuelle résiduelle des passifs financiers non dérivés du Groupe à la date de clôture. Les montants indiqués dans les tableaux ci-dessous représentent le flux de trésorerie contractuel non actualisé selon la date la plus rapprochée à laquelle le Groupe pourrait être tenu d'effectuer un paiement.

<i>Au 31 décembre 2016</i>	A moins d'un an	Entre 1 et 2 ans	Entre 2 et 5 ans	A plus de 5 ans	Total
Fournisseurs et autres créanciers	1'179	-	-	-	1'179
Emprunts courants	3'171	-	0	0	3'171
Emprunts non courants	26	2'054	3'060	9'796	14'935
Autres passifs financiers courants	2'415	-	-	3	2'419
Autres passifs financiers non courants	112	119	88	217	535
PASSIFS FINANCIERS	6'904	2'173	3'147	10'016	22'239

<i>Au 31 décembre 2015</i>	A moins d'un an	Entre 1 et 2 ans	Entre 2 et 5 ans	A plus de 5 ans	Total
Fournisseurs et autres créanciers	1'165	-	-	-	1'165
Emprunts courants	3'258	-	-	-	3'258
Emprunts non courants	88	2'391	3'270	9'261	15'009
Autres passifs financiers courants	2'388	-	-	3	2'392
Autres passifs financiers non courants	63	128	103	222	516
PASSIFS FINANCIERS	6'962	2'519	3'373	9'486	22'340

Les montants relatifs aux emprunts non courants dont l'échéance est prévue à moins d'un an concernent les emprunts hypothécaires de la Fondation pour la promotion du logement bon marché et de l'habitat coopératif (FPLC) devant être refinancés l'année suivante.

Les emprunts hypothécaires des Fondations immobilières de droit public (FIDP) et de FPLC (hypothèques de 1^{er} rang), pour lesquels aucun remboursement ou amortissement conventionnel ne sont prévus, sont présentés dans les emprunts non courants à plus de cinq ans, indépendamment de l'échéance du taux d'intérêt.

15 Information relative aux parties liées

15.1 Information sur le niveau de contrôle du Groupe

Entités contrôlées par l'Etat	% contrôle	
	2016	2015
Banque Cantonale de Genève (BCGE)	50% ^a	50% ^a
<i>a Pourcentage des droits de vote</i>	44% ^b	44% ^b
<i>b Fraction du capital</i>		
Caisse cantonale genevoise de chômage	100%	100%
Caisse cantonale genevoise de compensation (CCGC)	100%	100%
Caisse d'allocations familiales des administrations et institutions cantonales (CAFAC)	100%	100%
Caisse d'allocations familiales pour personnes sans activité (CAFNA)	100%	100%
Caisse publique de prêts sur gages	100%	100%
Cliniques genevoises de Joli-Mont et Montana*	100%	100%
EMS « la Vespérale »	100%	100%
Établissements publics pour l'intégration (EPI)	100%	100%
Fondation d'aide aux entreprises	100%	100%
Fondation des Ateliers Feux-Verts (FAFV)	100%	100%
Fondation du Centre International de Genève	100%	100%
Fondation Ecllosion	100%	100%
Fondation officielle de la jeunesse	100%	100%
Fonds cantonal de compensation de l'assurance-maternité	100%	100%
Fonds cantonal de compensation des allocations familiales	100%	100%
Fonds de l'aide au sport	100%	100%
Fonds de répartition des bénéfices de la Loterie Romande (organe de répartition)	100%	100%
Haute école de musique - Conservatoire supérieur de musique de Genève (HEM-CSMG)	100%	100%
Laboratoire d'horlogerie et de microtechnique de Genève (LHMG)	100%	100%
Haute école spécialisée de Suisse occidentale - Genève (HES-SO Genève)	100%	100%

* fusionnées au sein des HUG au 1er juillet 2016

Entités contrôlées par l'Etat	% contrôle	
	2016	2015
Maison de retraite du Petit-Saconnex	100%	100%
Maison de Vessy	100%	100%
Office cantonal de l'assurance invalidité	100%	100%
Office cantonal des assurances sociales	100%	100%
Rentes genevoises	100%	100%
Service cantonal d'allocations familiales (SCAF)	100%	100%
SI de Terrains Nord Aviation SA	100%	100%
Société genevoise de patronage (SGP)	100%	100%

Entités contrôlées par l'UNIGE	% contrôle	
	2016	2015
Fondation Ernest Boninchi	nd	nd
Fondation Ernst et Lucie Schmidheiny	nd	nd
Fondation universitaire pour le logement des étudiants	nd	nd
Fondation Université du 3ème âge de Genève	nd	nd

nd : non disponible

Entités contrôlées par Palexpo	% contrôle	
	2016	2015
Promex SA	100%	na

Entités sous influence de l'Etat	% contrôle	
	2016	2015
Groupe CGN SA	15%	15%
Fondation franco-suisse pour la recherche et la technologie, en liquidation	10%	10%
Fondation Zoubov	33%	33%

15.1 Information sur le niveau de contrôle du Groupe (suite)

Entités contrôlées conjointement par l'Etat	% contrôle		Etat copropriétaires
	2016	2015	
Centre d'Accueil-Genève Internationale (CAGI)	33%	33%	Etat de Genève / Confédération / autres collectivités publiques et privées
Coopérative romande de cautionnement	8%	8%	Vaud / Fribourg / Valais / Neuchâtel
Fondation de droit public du musée d'art moderne et contemporain (Fondamco)	33%	33%	Fondation du Musée d'art moderne et contemporain de Genève / Ville de Genève
Fondation des Cinémas du Grütli	50%	50%	Ville de Genève
Fondation en faveur de la formation professionnelle et continue	33%	33%	Associations professionnelles d'employeurs / Associations professionnelles des travailleurs
Fondation genevoise pour l'animation socio-culturelle (FASE)	50%	50%	Communes genevoises
Fondation Neptune	29%	29%	nd
Fondation Office pour la Promotion des produits agricoles Genève (OPAGE)	17%	17%	Chambre genevoise d'agriculture / Union maraîchère de Genève / Association des organisations viticoles genevoises / Société d'arboriculture fruitière de Genève / Syndicat patronal des horticulteurs
Fondation pour les zones agricoles spéciales (FZAS)	33%	33%	Association des communes genevoises / Union maraîchère de Genève / AgriGenève / Groupement technique horticole genevois
Fondation romande de détention (LMC)	33%	33%	Vaud / Neuchâtel
Fondation romande pour le cinéma	25%	25%	Cantons romands, ville de Genève, ville de Lausanne
Fondation latine Projets pilotes - Addictions	17%	17%	Autres cantons romands
Groupement local de coopération transfrontalière (GLCT) Transports Publics	38%	38%	Canton de Vaud / Départements Ain et Haute-Savoie / Communes françaises
Groupement intercommunal d'animation parascolaire (GIAP)	40%	40%	Communes genevoises
Groupement local de coopération transfrontalière (GLCT) Téléphérique du Salève	50%	50%	Communes françaises
Haute école de théâtre de Suisse romande (HETSR)	14%	14%	Cantons romands / Berne
Haute École Spécialisée de Suisse Occidentale (HES-SO)	20%	20%	Cantons romands
Institut de hautes études internationales et du développement (HEID)	50%	50%	Confédération

15.1 Information sur le niveau de contrôle du Groupe (suite)

Entités contrôlées conjointement par l'UNIGE	% contrôle		Principaux copropriétaires
	2016	2015	
Association Genevoise pour les Métiers de Laboratoire (AGEMEL)	nd	nd	HEPIA, Ville GE, SIG, Givaudan, Etat GE
Centre d'Imagerie Biomédicale (CIBM)	nd	nd	UNIL, EPFL, HUG, CHUV
Centre de créativité de Genève	nd	nd	HES, Etat GE
Centre de modélisation scientifique avancée (CADMOS)	nd	nd	UNIL, EPFL
Centre interprofessionnel de simulation	nd	nd	HUG, HES SO
ESPRESSO	na	nd	UNI BE, INAF, UNI Porto, UNI Lisbonne et institut astrophysique Canaries
Fondation Académie Internationale des Sciences et Techniques du Sport (AISTS)	nd	nd	UNIL, Ecole hôtelière, Etat de Vaud, Ville de Lausanne, IDHEAP, EPFL; CIO et IMD Business School
Fondation Archives Jean Plaget	nd	nd	Société académique Genève, famille
Fondation Centre de recherches médicales Carlos et Elsie de Reuter	nd	nd	HUG
Fondation Dialogue des Savoirs	nd	nd	UNIZH, UNIL et UNINE
Fondation du Secteur Petite Enfance Université	nd	nd	Ville GE
Fondation Institut Suisse de Bioinformatique (SIB)	nd	nd	EPFL, ETH ZH, UNI BE, UNI BS, UNI ZH, UNI FR, UNIL, UNI TI et HUG
Fondation Institut universitaire romand de Santé au Travail	nd	nd	Etat GE, Etat Vaud, UNIL et autres cantons latins
Fondation pour recherches médicales	nd	nd	Etat GE, HUG et Association pour recherches médicales
Fondation privée des Hôpitaux universitaires de Genève	nd	nd	HUG
Fondation du sanatorium universitaire Suisse	nd	nd	Hautes écoles universitaires
Fondation Sw iss Research Institute on Commodities	nd	nd	Etat GE, Confédération, GTSA et SCTA
HARPS-N	na	nd	Harvard, St Andrew s, Edimburgh, Belfast et INAF
Institut Confucius de Genève	nd	nd	Université Renmin (Pékin), Hanban
Institut genevois pour la gestion du patrimoine	nd	na	GFR, Genève place financière
Réseau suisse des études internationales (SNIS, ex RUIG)	nd	nd	IHEID
Sw iss School of Public Health (SSPH+)	nd	nd	UNI BS, UNI BE, UNIL, UNI ZH et UNI TI
Sw issSIMS	nd	nd	UNIL, UNIBE, ETHZ
Fondation du Centre Suisse de Toxicologie Humaine Appliquée (SCAHT)	nd	nd	UNI BS, UNIL
Fondation Institut d'Imagerie Moléculaire Translationnelle (IIMT)	nd	nd	EPFL, HUG
Fondation Institut universitaire Kurt Bösch (IUKB)	nd	nd	UNIL, Etat VS et Ville de Sion
Fondation de la Faculté Autonome de Théologie Protestante de Genève	nd	nd	Etat GE, Eglise protestante de Genève

nd : non disponible / na : non applicable

15.1 Information sur le niveau de contrôle du Groupe (suite)

Autres parties liées	Autres parties liées (suite)
Association de Soutien en Faveur de l'Economie Romande (ASFER)	Fondation Berthe Bonna Rapin
Enerdis Approvisionnement SA	Fondation pour l'Ecrit du Salon International du Livre et de la Presse
Etat de Vaud	Fonds d'entretien et de renouvellement des voies de la Zimeysa
Eventech SA	Fonds intercommunal d'assainissement (FIA)
Exsal SA	Office de Promotion des Industries et des Technologies
Energiedienst Holding AG	Caisse de prévoyance de l'Etat de Genève (CPEG)
Fondation du Comité permanent du Salon international de l'automobile	Caisse de prévoyance des fonctionnaires de police et de la prison (CP)
Fondation Auguste Roth	Fondation de prévoyance en faveur du personnel des Transports publics genevois (FPTPG)
Fondation Dr Renée Girod	Fondation Genève Tourisme & Congrès
Fondation Foyer-Handicap	SOHO HOLDING SA
Fondation pour les Arts Visuels	Sw isspow er Renew ables AG

15.2 Opérations entre parties liées

Dans le cadre de conventions valables jusqu'au 31 décembre 2030, SIG a la possibilité de s'approvisionner en électricité auprès d'EOS pour une quantité annuelle maximum fixée à un prix équivalent au coût moyen de production d'EOS. La différence cumulée pendant la période indiquée, entre le prix de vente moyen d'EOS et son coût moyen de production sur les quantités prélevées par SIG, ne pourra excéder un certain plafond. L'exercice de ce droit d'achat par SIG dépend des conditions du marché. La valeur estimée de cette option pour un horizon à cinq ans est nulle au 31 décembre 2016 (2015 - nulle) en raison de la baisse récurrente des prix de l'électricité.

EOS a concédé à SIG un droit de prélèvement sur la production de la société Forces Motrices Hongrin-Léman SA (FMHL). Ce droit permet d'acquérir une quantité prédéfinie d'énergie au prix de revient de la production ou de recevoir son équivalent financier. La valeur estimée de cette option pour un horizon à cinq ans est nulle au 31 décembre 2016 (2015 - nulle) en raison de la baisse récurrente des prix de l'électricité.

SIG a pris des participations dans des sociétés actives dans le domaine de l'éolien. Des contrats de prêt en faveur de ces sociétés ont également été conclus. Le montant résiduel que ces sociétés peuvent emprunter est de 5 millions au 31 décembre 2016 (2015 - 3 millions).

15.3 Principaux dirigeants

Les principaux dirigeants comprennent :

- à l'Etat : les conseillers d'Etat, la chancelière d'Etat, le procureur général, les secrétaires généraux (y compris le secrétaire général du Pouvoir judiciaire), le Sautier et les directeurs généraux ;
- dans les entités et les entreprises publiques : les membres des organes de direction et d'administration.

Rémunération conseils d'administration

	2016	2015
Jetons de présence	6	6
Nombre de personnes (unité)	237	242

Rémunération directions

	2016	2015
Salaires et charges sociales de la direction	35	35
Nombre de personnes (unité)	147	148
Equivalent temps plein (ETP)	140	140

Autres rémunérations et avantages

Les conseillers d'Etat, la chancelière d'Etat et les magistrats de la Cour des comptes bénéficient de conditions de retraite différentes des membres du personnel de l'Etat, dont la principale caractéristique est notamment une durée de cotisation plus courte (par exemple, un conseiller d'Etat a le droit à une pension de retraite annuelle partielle après 8 ans de magistrature, et à une pension complète après 12 ans).

Cadre réglementaire

Les conditions d'avantages postérieurs à l'emploi (et de rémunération) des conseillers d'Etat et de la chancellerie d'Etat sont détaillées dans la loi sur le traitement et la retraite des conseillers d'Etat et de la chancellerie d'Etat (LTRCE).

Les conditions d'avantages postérieurs à l'emploi (et de rémunération) des magistrats du Pouvoir judiciaire sont détaillées dans la loi sur le traitement et la retraite des magistrats du Pouvoir judiciaire (LTRPJ).

La rémunération des autres principaux dirigeants est détaillée dans la loi générale relative au personnel de l'administration cantonale et des établissements publics médicaux (LPAC).

16 Informations financières complémentaires sur la BCGE

L'Etat détient 49,8% des droits de vote au 31 décembre 2016 (2015 - idem). En raison de son exclusion du périmètre de consolidation, des éléments d'informations financières complémentaires sont mentionnés ci-après.

Situation financière	31.12.2016	31.12.2015	Performance financière	2016	2015
Liquidités	3'360	3'417	Résultat opération intérêts	206	199
Créances hypothécaires	10'366	9'966	Résultat opération commissions	100	101
Créances sur la clientèle	4'607	3'745	Résultat du négoce	26	28
Immobilisations financières	1'856	1'856	Autres résultats	17	20
Autres actifs	1'204	1'032	Produits d'exploitation	349	347
TOTAL ACTIF	21'393	20'016	Charges de personnel	-131	-129
Engagements envers banques	2'349	1'907	Autres charges d'exploitation	-90	-82
Engagements envers la clientèle	13'233	12'732	Charges d'exploitation	-222	-211
Prêts et emprunts	3'081	2'959	Bénéfice brut	128	136
Autres passifs	1'343	1'099	Autres produits et charges	-49	-58
Fonds propres	1'386	1'319	RESULTAT NET	79	78
TOTAL PASSIF	21'393	20'016			

Les comptes de la BCGE sont établis conformément aux directives de la Finma sur les dispositions régissant l'établissement des comptes.

Les soldes des avoirs, emprunts et instruments dérivés passifs du Groupe auprès de la BCGE sont les suivants :

	31.12.2016	31.12.2015
Avoirs	147	170
Emprunts	1'394	1'479
Instruments dérivés passifs		

Les engagements hors bilan de la BCGE sont les suivants :

	31.12.2016	31.12.2015
Engag. conditionnels	757	488
Engagements irrévocables	556	501
Autres opéra° hors bilan	238	92

17 Déclaration de conformité

Dispositions légales

Les présents états financiers sont préparés selon les dispositions prévues dans la Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat (LGAF) et le règlement sur l'établissement des états financiers (REEF).

Selon la Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat (LGAF) :

- les états financiers doivent donner une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats ;
- les normes IPSAS ainsi que les dérogations générales édictées par le Conseil d'Etat constituent le référentiel comptable principal applicable à la présentation des états financiers de l'Etat et des entités consolidées.

Dispositions réglementaires

Le Règlement sur l'établissement des états financiers (REEF) précise les dérogations aux normes IPSAS (voir ci-après), ainsi que les dispositions particulières.

Limitation dans l'application du référentiel comptable défini par la LGAF et le REEF

Les critères de classement entre immeubles d'exploitation et immeubles de placement n'ont pas été appliqués aux immeubles de la zone Praille-Acacias-Vernet (PAV) dans l'attente de leur transfert à la future Fondation PAV.

Dérogations aux normes IPSAS

- a) Les engagements de prévoyance relatifs aux avantages postérieurs à l'emploi ne sont pas comptabilisés selon la norme IPSAS 25.
- b) Une provision est comptabilisée dans la mesure de la capacité financière de l'Etat afin de couvrir le risque que les taux prévus par la lettre c, alinéa 2, des dispositions transitoires de la modification du 17 décembre 2010 (Financement des institutions de prévoyance de corporations de droit public) de la loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité, du 25 juin 1982, ne soient pas atteints (IPSAS 19).
- c) Le montant qui doit être rétrocédé annuellement à la République française en application de l'Accord entre le Conseil fédéral suisse, agissant au nom de la République et canton de Genève, et le Gouvernement de la République française sur la compensation financière relative aux frontaliers travaillant à Genève, du 29 janvier 1973, est comptabilisé en déduction des produits de l'impôt perçu à la source sur le revenu de l'activité lucrative dépendante (IPSAS 1 et 23).
- d) Le montant total des rémunérations et avantages accordés aux membres proches de la famille des principaux dirigeants n'est pas publié dans les états financiers (IPSAS 20).
- e) Les mises à disposition de moyens ne sont pas comptabilisées dans les états financiers (IPSAS 23 et 29).
- f) Les moins-values réalisées lors d'aliénations d'immeubles à titre d'apports en nature dans le cadre de projets d'utilité publique régis par des lois sont amorties sur la durée appropriée définie en fonction de la durée d'utilité des actifs (IPSAS 17).

Dispositions particulières

Les liquidités en monnaies étrangères détenues par l'Etat à raison d'un dépôt à la caisse des consignations de l'Etat ainsi que d'une saisie ou confiscation opérée dans le cadre d'une procédure judiciaire sont présentées en placements financiers (autres actifs financiers).

La Banque cantonale de Genève (BCGe) est exclue du périmètre de consolidation du fait que ses prestations ne font pas partie de l'une des politiques publiques publiées au budget.

18 Principes et méthodes comptables

18.1 Base d'établissement

Les présents états financiers ont été préparés sur une base de continuité d'exploitation et selon les principes de la comptabilité d'exercice et des coûts historiques, à l'exception de certains actifs et passifs évalués à la juste valeur.

18.2 Normes publiées et non encore adoptées

A la date d'approbation des présents états financiers, cinq nouvelles normes IPSAS ont été publiées avec une entrée en vigueur à compter des périodes ouvertes au 1^{er} janvier 2017 :

- IPSAS 33 « Première adoption des normes IPSAS basées sur la comptabilité d'exercice » ;
- IPSAS 34 « Etats financiers individuels » ;
- IPSAS 35 « Etats financiers consolidés » ;
- IPSAS 36 « Participations dans les sociétés associées et les entreprises conjointes » ;
- IPSAS 37 « Accords conjoints » ;
- IPSAS 38 « Informations à fournir sur les participations dans d'autres entités » ;
- IPSAS 39 « Avantages du personnel ».

L'Etat n'applique pas de manière anticipée ces normes.

18.3 Recours à des estimations

Certaines estimations sont nécessaires pour établir la situation financière de l'Etat, dans la mesure où des éléments ne peuvent être évalués avec précision. Ces estimations sont révisées en cas de changement de circonstances, de nouvelles informations ou d'un surcroît d'expérience. Les hypothèses sur lesquelles se fondent les principales estimations sont explicitées ci-après.

Immeubles de placement

Les immeubles de placement se composent de biens immobiliers détenus pour valoriser le capital à long terme ou pour retirer des loyers à des conditions de marché. Les biens immobiliers détenus par l'Etat dans la zone Praille-Acacias-Vernets (PAV) ont été évalués par une approche globale selon la méthode des flux de trésorerie actualisés arrêtée en 2011. Cette évaluation reposait sur les hypothèses suivantes : rentes et loyers actuels actualisés sur une durée de 20 ans (indexés à 0,5%), taux d'actualisation de 4% et prise en compte d'une valeur terminale (CHF 542/m² pour le logement et CHF 1'000/m² pour le commercial par surface brute de plancher). Cette valeur n'a pas été modifiée dans la mesure où les hypothèses utilisées et le développement de la zone n'ont pas évolué de manière significative.

Revenus fiscaux et créances résultant de revenus fiscaux

Les impôts périodiques de l'année sur les personnes physiques et morales ne sont pas disponibles au moment de la préparation des états financiers, car l'impôt de chaque contribuable est prélevé sur la base des revenus et de la fortune, ou des bénéfices et du capital de l'exercice en cours. Compte tenu des délais octroyés aux contribuables pour remettre leur déclaration d'impôt, les revenus réels d'impôts de l'année ne peuvent être déterminés ni sur la base des taxations effectives, ni sur la base des déclarations des contribuables (remises après la préparation des états financiers).

Dans ces conditions, les impôts périodiques sont comptabilisés sur la base d'estimations, dont les méthodes varient en fonction de l'impôt considéré.

Impôt sur les revenus des personnes physiques au barème ordinaire

L'estimation est calculée sur la base des éléments des années fiscales antérieures et des hypothèses de croissance fondées sur l'évolution du PIB. Ces hypothèses proviennent des dernières recommandations du Groupe de perspectives économiques (GPE) qui sont publiées tous les trimestres.

Impôt sur la fortune des personnes physiques

L'estimation est basée sur les éléments des années fiscales antérieures et des hypothèses de croissance déterminées à partir des statistiques fournies par la Banque nationale suisse (BNS) sur la valeur de la fortune mobilière.

Impôt à la source

L'estimation de l'impôt à la source est réalisée à partir de l'impôt perçu. En règle générale, l'impôt à la source d'une année fiscale est perçu dans le courant de l'année correspondante. Une taxation a ensuite lieu les années suivantes pour les dossiers demandant des rectifications. Ainsi, à la clôture des comptes, la perception de l'impôt à la source est connue. Néanmoins, les rectifications demandées par les contribuables sont estimées sur la base de celles observées dans le passé, en tenant compte des taux de croissance du PIB (comme pour l'impôt sur le revenu des personnes physiques imposées au barème ordinaire).

Impôt des personnes morales

L'estimation est réalisée sur la base des éléments des années fiscales antérieures et des réponses aux questionnaires retournés en janvier 2016 par plus de 100 entreprises représentant environ 40% du total de l'impôt. Les entreprises consultées donnent des indications sur les bénéfices de l'année écoulée.

Hypothèses de croissance

Les revenus fiscaux sont estimés sur la base des éléments de l'année précédente en appliquant notamment les hypothèses de croissance suivantes :

- le taux de croissance du PIB suisse réel retenu pour 2016 (2015) émane de la synthèse trimestrielle de décembre 2016 (décembre 2015) du Groupe de perspectives économiques (GPE) et est positif de 1,5% (2015 - positif de +0,8%) ;
- le taux de croissance de l'impôt sur la fortune est positif de 0,9% entre 2015 et 2016, après pondération des taux de croissance des éléments de fortune mobilière (obligations, actions, etc.) issus des statistiques officielles de la Banque nationale suisse (+0,4% entre 2014 et 2015).

Analyse de sensibilité

Une variation du taux de croissance du PIB suisse réel de 1% induirait une modification de l'impôt d'environ 25 millions (2015 - 38 millions) pour les personnes physiques imposées au barème ordinaire et à la source (impôt cantonal et part cantonale à l'impôt fédéral direct).

L'impôt des personnes morales n'est pas influencé par la croissance du PIB, car les taux de croissance utilisés pour déterminer l'impôt sur le bénéfice sont obtenus uniquement à l'aide du panel d'entreprises. Une variation du taux de croissance du bénéfice de 1% induirait une modification de l'impôt cantonal et de la part cantonale à l'impôt fédéral direct d'environ 13 millions (2015 - 11 millions).

18.4 Présentation des états financiers

Le compte de résultat

Il est composé de produits et de charges :

- les produits sont des entrées brutes d'avantages économiques ou de potentiels de services qui conduisent à une augmentation des fonds propres ;
- les charges sont des diminutions d'avantages économiques ou de potentiels de services, sous forme de sortie ou de consommation d'actifs ou de survenance de passifs, qui ont pour résultat de diminuer les fonds propres.

Le résultat indique la performance financière du Groupe pour l'année présentée.

Le bilan

Il est composé d'actifs et de passifs :

- les actifs sont des ressources contrôlées par le Groupe du fait d'événements passés et dont il attend des avantages économiques ou des potentiels de services ;

- les passifs sont des obligations actuelles du Groupe résultant d'événements passés et dont l'extinction devrait se traduire, pour le Groupe, par une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques ou de potentiels de services.

Le bilan est présenté en séparant les éléments courants des éléments non courants : les actifs et les passifs dont l'échéance est inférieure à douze mois ou n'est pas connue et déterminée sont classés en éléments courants et, au-delà, en éléments non courants. Les actifs courants et non courants sont présentés en fonction de leur ordre de disponibilité ; les passifs courants et non courants le sont en fonction de leur ordre d'exigibilité.

Le tableau des flux de trésorerie

Le tableau des flux de trésorerie identifie les sources d'entrées de trésorerie, les éléments donnant lieu à des sorties de trésorerie pendant la période, et le solde de trésorerie à la clôture.

Le tableau des flux de trésorerie est établi selon la méthode indirecte, à partir du résultat net. Il est ventilé selon les trois catégories suivantes :

- les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation ;
- les flux de trésorerie liés aux activités d'investissement ;
- les flux de trésorerie liés aux activités de financement.

Les flux de trésorerie libres comprennent les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation ainsi que les flux de trésorerie liés aux activités d'investissement.

Les flux de trésorerie libres comprennent les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation ainsi que les flux de trésorerie liés aux activités d'investissement.

Le tableau de mouvement des fonds propres

Il met en évidence l'origine des augmentations et diminutions de fonds propres entre l'ouverture et la clôture de l'exercice.

Les mouvements proviennent :

- du résultat net de l'exercice ;
- des affectations et utilisations des fonds sous capital propre ;
- des utilisations et attributions à la réserve conjoncturelle ;
- des mouvements de la réserve de réévaluation ;
- des mouvements de la réserve de couverture.

18.5 Méthode de consolidation

Intégration globale

Les entités placées sous le contrôle d'une entité contrôlante sont consolidées selon la méthode d'intégration globale. L'entité contrôlante détient le contrôle lorsqu'elle a le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entité afin d'obtenir des avantages de ses activités.

Les résultats des entités filles sont compris dans le compte de résultat consolidé à compter de la date d'entrée en vigueur de l'acquisition, de la fondation de l'entité ou jusqu'à la date d'entrée en vigueur de la cession ou de la liquidation de l'entité.

Au besoin, des ajustements sont apportés aux états financiers des entités filles afin que leurs méthodes comptables concordent avec celles de l'entité contrôlante. Les transactions, soldes, produits et charges intragroupes sont entièrement éliminés lors de la consolidation. Les intérêts minoritaires dans l'actif net (excluant le goodwill) des entités consolidées sont présentés séparément des fonds propres de l'entité contrôlante.

Mise en équivalence

Les entités dans lesquelles l'Etat exerce une influence notable sont des entités associées, consolidées selon la méthode de mise en équivalence. L'influence notable est le pouvoir de participer aux décisions de politique financière et opérationnelle de l'entreprise détenue, sans toutefois exercer un contrôle sur ces politiques.

Les entités contrôlées conjointement (les co-entités) sont consolidées selon la méthode de mise en équivalence.

Les participations dans des entités associées et les co-entités sont comptabilisées au coût dans le bilan consolidé et ajustées en fonction des variations de la quote-part de l'Etat dans l'actif net de l'entité associée après la date d'acquisition, sous déduction de toutes les pertes de valeur liées à chacune des participations.

Critères de consolidation

Le périmètre de consolidation est défini selon les critères détaillés ci-après :

- le contrôle, le contrôle conjoint ou l'influence notable ;
- les prestations effectuées, qui doivent faire partie de l'une des politiques publiques publiées au budget.

Par ailleurs, l'une des deux conditions suivantes doit être remplie par les entités ou sous-groupes détenus directement par l'Etat :

- le montant total du bilan de l'entité contrôlée est supérieur à 100 millions ;
- les indemnités reçues de l'Etat par l'entité sont supérieures à 100 millions, que l'entité soit contrôlée ou non par l'Etat.

Périmètre et méthode de consolidation (le Groupe)

Le Groupe se compose de l'Etat et des entités qu'il détient directement :

	2016	2015	
○ L'Etat			
La République et Canton de Genève	-	-	Intégration globale
○ Établissements de droit public			
Aéroport international de Genève (Genève Aéroport)	100%	100%	Intégration globale
Hôpitaux universitaires de Genève (HUG)	100%	100%	Intégration globale
Hospice général (HG)	100%	100%	Intégration globale
Transports publics genevois (TPG)	100%	100%	Intégration globale
Université de Genève (UNIGE)	100%	100%	Intégration globale
Services industriels de Genève (SIG)	55%	55%	Intégration globale
○ Fondations de droit public			
Fondation des parkings (FdP)	100%	100%	Intégration globale
Fondation pour la promotion du logement bon marché et de l'habitat coopératif (FPLC)	100%	100%	Intégration globale
Fondation pour les terrains industriels de Genève (FTI)	100%	100%	Intégration globale
○ Fondations immobilières de droit public			
Fondation HBM Camille Martin	100%	100%	Intégration globale
Fondation HBM Emile Dupont	100%	100%	Intégration globale
Fondation HBM Emma Kammacher	100%	100%	Intégration globale
Fondation HBM Jean Dutoit	100%	100%	Intégration globale
Fondation HBM René et Kate Block	92%	92%	Intégration globale
○ Fondations de droit privé			
Institution genevoise de maintien à domicile (IMAD)	100%	100%	Intégration globale
Fondation des immeubles pour les organisations internationales (FIPOI)	50%	50%	Mise en équivalence
○ Sociétés anonymes			
Palexpo SA	79%	79%	Intégration globale
Ports Francs et Entrepôts de Genève SA	87%	87%	Intégration globale

La BCGE est exclue du périmètre de consolidation car ses prestations ne font pas partie de l'une des politiques publiques publiées au budget.

Les entités détaillées ci-après représentent des sous-paliers de consolidation pour l'Etat :

	2016	2015	
○ Transports publics genevois (TPG)			
TPG France Sàrl	100%	100%	Intégration globale
TP Publicité SA	100%	100%	Intégration globale
TPG Vélo SA	100%	100%	Intégration globale
○ Université de Genève (UNIGE)			
SI Les Roseaux	100%	100%	Intégration globale
SI Pictet-de-Rochemont	100%	100%	Intégration globale
SI Radiosa	100%	100%	Intégration globale
SI Route de St-Julien	100%	100%	Intégration globale
SI Rue du 31 décembre	100%	100%	Intégration globale
Fonds général de l'Université	100%	100%	Intégration globale
Fondation Campus Biotech Geneva	50%	50%	Mise en équivalence

Entités détenues indirectement par l'Etat (suite)

	2016	2015	
○ Services industriels de Genève (SIG)			
Secteur de l'électricité			
Sociétés des Forces Motrices de Chancy-Pougny SA (SFMCP)	72%	72%	Intégration globale
Securelec SA	100%	100%	Intégration globale
Compagnie Luminotechnique SA	100%	100%	Intégration globale
TourNEvent SA, en liquidation	100%	100%	Intégration globale
ennova SA	100%	100%	Intégration globale
Parc Eolien de la Grandsonnaz SA	100%	100%	Intégration globale
Parc Eolien de la Montagne de Moutier SA	100%	100%	Intégration globale
Parc Eolien de la Montagne du Droit SA	100%	100%	Intégration globale
Parc Eolien de la Montagne de Romont SA	100%	100%	Intégration globale
Parc Eolien du Mont de Boveresse SA	100%	100%	Intégration globale
Windpark Schwängimatt SA	100%	100%	Intégration globale
Parc Eolien de St-Brais SA	95%	95%	Intégration globale
Parc Eolien de Delémont SA	85%	85%	Intégration globale
Windpark Homberg AG	51%	0%	Intégration globale
Gries Wind SA	-	25%	NC (IP) *
EssairVent SA	49%	49%	Mise en équivalence
Windpark Burg SA	40%	40%	Mise en équivalence
Verrivent SA	50%	50%	Intégration globale
EOS Holding	20%	20%	Mise en équivalence
Parco eolico del San Gottardo SA	25%	25%	Mise en équivalence
BavoisEole SA	49%	49%	Mise en équivalence
Securelec - Vaud SA	38%	38%	Mise en équivalence
Secteur du gaz et de l'énergie thermique			
Cadiom SA	51%	51%	Intégration globale ***
CGC Holding SA	40%	40%	Mise en équivalence
Gaznat SA	38%	38%	Mise en équivalence
CadZiplo SA	33%	33%	Mise en équivalence
Secteur multiservices			
Services Industriels de Genève (France)	100%	100%	Intégration globale
Swisspower Energy SA	30%	30%	Mise en équivalence
Secteur environnement			
PôleBio Energies SA	33%	33%	Intégration proportionnelle
Secteur telecom			
Swiss Fibre Net SA	-	38%	NC (MEE) **
○ Fondation des parkings (FdP)			
Parking Plaine de Plainpalais SA	49%	49%	Mise en équivalence
Parking Place de Cornavin SA	45%	45%	Mise en équivalence
○ Fondation pour la promotion du logement bon marché et de l'habitat coopératif (FPLC)			
Rente Immobilière SA	100%	100%	Intégration globale
○ Palexpo SA			
SEG - Société d'exploitation et de gérance de la salle polyvalente de spectacles de Genève-Cointrin SA	100%	100%	Intégration globale
Palais Création SA	100%	100%	Intégration globale

** NC (IG): Non consolidé en 2016 (Intégration proportionnelle en 2015)

** NC (MEE): Non consolidé en 2016 (Mise en équivalence en 2015)

*** SIG consolide 69.4% de Cadiom SA car détient par ailleurs une participation indirecte à travers CGC Holding

18.6 Opérations sans contrepartie directe

Impôts

Les produits générés par les impôts sont des opérations sans contrepartie directe, comptabilisées lorsque l'événement imposable a lieu pour le contribuable :

- impôt sur le revenu : acquisition du revenu durant l'année fiscale,
- impôt sur le bénéfice : réalisation du bénéfice au cours de l'exercice commercial,
- impôt sur la fortune : existence de la fortune au 31 décembre,
- impôt sur le capital : existence du capital, le dernier jour de l'exercice commercial,
- impôt immobilier complémentaire : propriété ou usufruit du bien immobilier au 31 décembre,
- impôt sur les véhicules à moteur : immatriculation du véhicule pendant l'année fiscale,
- impôt sur les prestations en capital : le jour du droit à disposer de la prestation en capital,
- impôt sur les bénéfices et gains immobiliers : le jour du transfert de propriété,
- droits d'enregistrement : le jour de l'établissement de l'acte devant être enregistré,
- droits de successions : le jour du décès de la personne domiciliée dans le canton ou propriétaire d'un bien immobilier dans le canton,
- taxe personnelle : domicile du contribuable sur le territoire cantonal au 31 décembre,
- impôt sur les casinos, impôt sur les chiens : taxation durant l'année fiscale.

Subventions

Les subventions sont comptabilisées lorsqu'il est probable que les avantages économiques futurs ou le potentiel de services associés au transfert iront au bénéficiaire, et lorsque la juste valeur de cette entrée de ressources peut être évaluée de façon fiable.

Les subventions de fonctionnement (liées au résultat) sont comptabilisées comme suit :

- les subventions de fonctionnement reçues sont évaluées à la juste valeur à la date de réception et comptabilisées en produit dans la période durant laquelle les coûts liés sont encourus ;
- les subventions de fonctionnement versées sont évaluées à la juste valeur à la date de versement et comptabilisées en charge dans la période durant laquelle les coûts liés sont encourus chez le tiers.

Les subventions d'investissement (liées à des actifs) sont comptabilisées selon le détail ci-après :

- les subventions d'investissement reçues sont évaluées à la juste valeur à la date de réception et comptabilisées au passif ; ces subventions sont ensuite amorties en produit différé sur une durée d'amortissement identique à celle de l'actif subventionné ;
- les subventions d'investissement versées sont évaluées à la juste valeur à la date de versement et comptabilisées à l'actif ; ces subventions sont ensuite amorties sur une durée identique à celle de l'actif subventionné chez le bénéficiaire.

Allocations à des tiers

Les allocations à des tiers sont comptabilisées lorsque les conditions d'octroi sont remplies par le bénéficiaire et que la prestation est due. Une provision est comptabilisée lorsque des demandes d'allocations ont été reçues et n'ont pas été traitées administrativement. Lorsqu'un prêt est convertible en allocation à des conditions prédéfinies, une provision pour dépréciation d'actif est comptabilisée à hauteur de l'estimation des prêts qui seront effectivement convertis.

Amendes, legs, dons et donations

Les amendes, legs, dons et donations sont évalués à la meilleure estimation du flux de ressources allant à l'entité et comptabilisés en produit lorsqu'il est probable que les avantages économiques futurs ou le potentiel de service associé au transfert iront au Groupe.

Autres opérations sans contrepartie directe

Les transferts avec conditions sont évalués à la juste valeur à la date de réception, comptabilisés au passif, puis différés en produit selon le montant des charges encourues pour satisfaire les conditions du tiers (le cédant).

Les transferts sans conditions sont évalués à la juste valeur à la date de réception et directement comptabilisés en produit.

Dérogation aux normes IPSAS

Les mises à disposition de moyens à titre gratuit ou à des conditions préférentielles ne sont pas comptabilisées dans les états financiers.

18.7 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont initialement comptabilisées au coût d'acquisition ou au coût de production. Ce coût comprend les frais directement attribuables au transfert de l'actif jusqu'à son lieu d'exploitation et à sa mise en état pour en permettre l'exploitation. Les coûts d'emprunts n'étant pas directement attribuables à l'acquisition, à la construction ou à la production d'une immobilisation ne sont pas inscrits à l'actif du bilan.

Lorsque des immobilisations corporelles sont acquises par le biais d'une opération sans contrepartie directe, leur coût doit être évalué à leur juste valeur à la date d'acquisition. La plus-value correspondante est comptabilisée en résultat.

A l'exception des terrains qui ne sont pas amortis, les amortissements sont calculés de manière linéaire par composant, en fonction des durées d'utilisation suivantes :

- Bâtiments entre 25 et 100 ans
- Génie civil entre 10 et 90 ans
- Installations de production et de distribution d'énergie entre 5 et 60 ans
- Subventions accordées entre 3 et 60 ans
- Équipement informatique entre 4 et 15 ans
- Mobilier et véhicules entre 5 et 20 ans
- Autres équipements entre 4 et 10 ans
- Autres immobilisations corporelles entre 4 et 50 ans

La plus ou moins-value résultant de la cession d'immobilisations corporelles est comptabilisée en résultat.

Dérogation aux normes IPSAS

Les moins-values réalisées lors d'aliénations d'immeubles à titre d'apports en nature dans le cadre de projets d'utilité publique régis par des lois sont amorties sur la durée appropriée définie en fonction de la durée d'utilité des actifs.

Les acquisitions d'immobilisations corporelles par voie d'échange sont traitées comme des opérations ordinaires de cession ou d'acquisition. Le bien remis donne lieu à une sortie d'actif à sa valeur comptable nette, tandis que l'actif reçu est enregistré à sa juste valeur. Si la juste valeur des deux actifs échangés n'est pas équivalente, la plus ou moins-value induite est enregistrée en résultat.

18.8 Immeubles de placement

Les immeubles de placement regroupent tous les immeubles du patrimoine financier de l'Etat, ainsi que les immeubles de rapports des entités consolidées. Les immeubles de placement sont évalués initialement à leur coût en tenant compte des frais de transaction. Lorsqu'ils sont acquis pour un coût nul ou symbolique, ils sont évalués à la juste valeur à la date d'acquisition. La plus-value correspondante est comptabilisée en résultat. L'évaluation ultérieure diffère selon qu'il s'agisse d'un immeuble de rendement ou d'un immeuble disponible à la vente.

Immeubles de rendement

Les immeubles de rendement comprennent tous les biens immobiliers détenus dans le but d'en retirer des loyers à des conditions de marché ou pour valoriser le capital (immeubles de placement au sens de la norme IPSAS 16). Par la suite, ils sont évalués à la juste valeur par le compte de résultat.

Immeubles disponibles à la vente

Les immeubles disponibles à la vente comprennent tous les biens immobiliers qui sont détenus dans le seul but d'être vendus à des conditions de marché (stocks au sens de la norme IPSAS 12). Par la suite, ils sont évalués au plus faible de leur valeur nette comptable et de la valeur nette de réalisation (prix de vente estimé). Les dépréciations sont comptabilisées en résultat dans la période au cours de laquelle elles se produisent.

18.9 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont initialement comptabilisées au coût d'acquisition ou au coût de production. Ce coût comprend tous les frais directement attribuables à la mise en service de l'actif, qu'il soit acquis auprès d'un fournisseur ou généré en interne.

Lorsque des immobilisations incorporelles sont acquises par le biais d'une opération sans contrepartie directe, leur coût doit être évalué à leur juste valeur à la date d'acquisition. La plus-value correspondante est comptabilisée en résultat.

Les coûts directement associés au développement des logiciels informatiques sont portés en immobilisations incorporelles. En revanche, les frais de recherches sont comptabilisés en charge lorsqu'ils surviennent.

Les immobilisations incorporelles sont amorties de manière linéaire en fonction de leur durée d'utilité, généralement comprise entre 4 et 8 ans.

18.10 Dépréciation d'actifs non générateurs de trésorerie

Les actifs immobilisés corporels et incorporels non générateurs de trésorerie font l'objet d'une dépréciation lorsque leur valeur de service recouvrable apparaît inférieure à leur valeur nette comptable, du fait d'évènements ou de circonstances intervenus au cours de la période (disparition de la demande ou du besoin, changements importants dans l'utilisation de l'actif, dégradation physique, décision d'arrêter la construction avant l'achèvement, performance de service de l'actif moins bonne que prévue, etc.).

Les actifs non générateurs de trésorerie sont identifiés selon les critères suivants :

- les actifs détenus par l'Etat, non acquis à des fins de rendement et autres que des immeubles de placement, sont en principe des actifs non générateurs de trésorerie ;
- les actifs détenus par les entités publiques subventionnées, non acquis à des fins de rendement et autres que des immeubles de placement, ne génèrent pas de rentabilité commerciale compte tenu des subventions perçues, et sont donc a priori des actifs non générateurs de trésorerie ;
- les actifs détenus par les entreprises publiques (les GBE) sont des actifs générateurs de trésorerie.

Les immeubles du patrimoine historique, artistique ou culturel ne sont pas soumis aux tests de dépréciation d'actifs de par leur nature.

La valeur de service recouvrable est la valeur la plus élevée entre la valeur d'utilité et la juste valeur diminuée des coûts de vente. La valeur d'utilité correspond à la valeur actuelle du potentiel de service résiduel, évaluée selon l'approche la plus appropriée entre le coût de remplacement net d'amortissement, le coût de remise en état ou encore les unités de service.

Le montant de la dépréciation à comptabiliser (la perte de valeur) est égal à l'écart entre la valeur nette comptable et la valeur de service recouvrable.

En cas de reprise ultérieure de perte de valeur, la valeur comptable de l'actif est augmentée à hauteur de l'estimation révisée de sa valeur recouvrable, dans la mesure où cette valeur comptable augmentée n'est pas supérieure à la valeur comptable qui aurait été déterminée si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée pour cet actif au cours d'exercices antérieurs. La reprise d'une perte de valeur est immédiatement comptabilisée en résultat.

18.11 Dépréciation d'actifs générateurs de trésorerie

Les actifs immobilisés incorporels et corporels générateurs de trésorerie font l'objet d'une dépréciation lorsque leur valeur recouvrable apparaît inférieure à leur valeur nette comptable, du fait d'évènements ou de circonstances intervenus au cours de la période (obsolescence, dégradation physique, changements importants dans l'utilisation, autres indicateurs externes, etc.).

Les actifs détenus par les entreprises publiques (les GBE) sont des actifs générateurs de trésorerie. En revanche, les actifs détenus par l'Etat et les entités publiques subventionnées, non acquis à des fins de rendement et autres que des immeubles de placement, ne sont en principe pas des actifs générateurs de trésorerie.

S'il n'est pas possible d'estimer la valeur recouvrable de l'actif pris individuellement, la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie (UGT) à laquelle l'actif appartient doit être déterminée. Une UGT est le plus petit groupe identifiable d'actifs qui génère des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs.

Les immobilisations incorporelles qui ont une durée d'utilité indéfinie et celles qui ne sont pas encore prêtes à être mises en service sont soumises à un test de dépréciation annuel et chaque fois qu'il y a une indication que l'actif peut s'être déprécié.

La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de vente et la valeur d'utilité évaluée selon la méthode des flux de trésorerie futurs actualisés.

Le montant de la dépréciation à comptabiliser (la perte de valeur) est égal à l'écart entre la valeur nette comptable et la valeur recouvrable.

En cas de reprise ultérieure de perte de valeur, la valeur comptable de l'actif est augmentée à hauteur de l'estimation révisée de sa valeur recouvrable, dans la mesure où cette valeur comptable augmentée n'est pas supérieure à la valeur comptable qui aurait été déterminée si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée pour cet actif au cours d'exercices antérieurs. La reprise d'une perte de valeur est immédiatement comptabilisée en résultat.

18.12 Stocks et travaux en cours

Les stocks sont évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation. La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts estimés d'achèvement et des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente, l'échange ou la distribution. Lorsque les stocks sont acquis par le biais d'une opération sans contrepartie directe, leur coût doit être évalué à leur juste valeur à la date d'acquisition. La plus-value correspondante est comptabilisée en résultat.

Les stocks sont évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation.

18.13 Instruments financiers

Actifs et passifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat

Les actifs et passifs financiers sont classés dans la catégorie des actifs et passifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat s'ils sont détenus à des fins de transaction (acquis en vue d'être vendus à court terme) ou s'ils font partie d'un portefeuille d'instruments financiers gérés en vue de réaliser des bénéfices à court terme. Les variations de juste valeur de ces actifs et passifs financiers, les dividendes reçus, ainsi que les intérêts reçus ou payés sont comptabilisés en résultat.

Prêts et créances

Les prêts et créances sont des actifs financiers non dérivés assortis de paiements fixes ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Ils sont initialement enregistrés à la juste valeur, puis évalués au coût amorti, déterminé selon la méthode du taux d'intérêt effectif, et diminués de toute perte de valeur. Les éventuels produits d'intérêts ne sont pas retenus pour les créances à court terme car leur comptabilisation au coût amorti n'aurait pas d'incidence significative sur les comptes.

Dérogation aux normes IPSAS

Les mises à disposition de moyens à titre gratuit ou à des conditions préférentielles ne sont pas comptabilisées dans les états financiers.

En conséquence, les prêts assortis de conditions préférentielles sont comptabilisés à la valeur nominale.

Placements détenus jusqu'à leur échéance

Les placements détenus jusqu'à leur échéance sont des actifs financiers non dérivés, assortis de paiements fixes ou déterminables et d'une échéance fixe. Ils ont été acquis avec l'intention manifeste et la capacité de les conserver jusqu'à leur échéance. Ils sont initialement enregistrés à leur juste valeur puis évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, diminuée de toute perte de valeur. Les profits et pertes résultant des variations du coût amorti sont comptabilisés en résultat.

Actifs financiers disponibles à la vente

Un actif disponible à la vente est un actif financier non dérivé qui est désigné comme tel, ou qui n'appartient pas à une des trois catégories précédentes. Ces actifs sont évalués à la juste valeur par le biais des fonds propres. En revanche, les pertes de valeurs et les intérêts calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif sont reconnus directement en résultat.

Si l'actif est cédé ou déprécié, le profit ou la perte préalablement comptabilisé en réserve de réévaluation est inclus dans le résultat de la période.

Les dividendes sur les actifs disponibles à la vente sont comptabilisés en résultat lorsque le droit à recevoir ces dividendes est établi.

Passifs financiers évalués au coût amorti

Ces passifs sont initialement enregistrés à la juste valeur, déduction faite des coûts de transaction. Ils sont ensuite évalués au coût amorti au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif. La charge d'intérêts est comptabilisée selon le rendement effectif.

Instruments financiers dérivés

Les instruments dérivés sont initialement comptabilisés à leur juste valeur à la date de conclusion du contrat, puis évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat.

Lorsque des instruments financiers dérivés sont acquis afin de réduire l'exposition au risque (par exemple taux d'intérêt, taux de change), la comptabilité de couverture peut être appliquée à la conclusion du contrat. Le recours à la comptabilité de couverture est apprécié au cas par cas, en fonction du critère de l'importance relative et de la documentation requise.

Comptabilité de couverture

La comptabilisation est subordonnée à la désignation de l'instrument dérivé lors de la conclusion du contrat comme instrument répondant aux critères de couverture des flux de trésorerie ou aux critères de couverture de juste valeur.

Dans le cas d'une relation de couverture des flux de trésorerie, la partie efficace des variations de la juste valeur est différée dans les fonds propres (réserve de couverture), à l'exception du profit ou de la perte liée à la partie inefficace qui est immédiatement comptabilisée en résultat. Les montants différés en fonds propres sont reclassés en résultat dans les périodes au cours desquelles l'élément couvert est comptabilisé en résultat.

Toutefois, si une transaction prévue couverte entraîne la comptabilisation d'un actif ou d'un passif non financier, les profits et pertes qui ont précédemment été différés en fonds propres sont sortis pour être pris en compte dans l'évaluation initiale du coût de l'actif ou du passif.

Dans le cas d'une relation de couverture de juste valeur, les variations de la juste valeur sont immédiatement comptabilisées en résultat, de même que toute variation de la juste valeur de l'élément couvert attribuable au risque couvert. La variation de la juste valeur de l'instrument de couverture et la variation de l'élément couvert attribuable au risque couvert sont comptabilisées dans le compte de résultat.

La comptabilité de couverture cesse lorsque la relation de couverture est annulée, ou lorsque l'instrument de couverture arrive à maturité ou est vendu, résilié ou exercé, ou si la couverture ne satisfait plus aux critères de comptabilité de couverture :

- dans le cas d'une relation de couverture des flux de trésorerie, tout profit ou toute perte cumulé dans les capitaux propres à ce moment continue d'être différé dans les fonds propres et est comptabilisé lorsque la transaction prévue est inscrite en résultat (lorsqu'une transaction prévue n'est plus susceptible de se réaliser, le profit ou la perte cumulé qui avait été différé en fonds propres est immédiatement comptabilisé en résultat) ;
- dans le cas d'une relation de couverture de juste valeur, tout ajustement de la valeur comptable de l'instrument couvert est amorti en résultat à compter de la date de l'ajustement.

Absence de comptabilité de couverture

Lorsque la comptabilité de couverture n'est pas appliquée, les variations de juste valeur des instruments financiers sont enregistrées immédiatement dans le résultat.

Juste valeur

La juste valeur est le montant pour lequel un actif pourrait être échangé ou un passif éteint entre parties bien informées, consentantes et agissant dans des conditions de concurrence normale. La juste valeur est déterminée par référence aux prix cotés sur un marché actif.

Lorsque leur juste valeur ne peut être déterminée de façon fiable (absence de marché actif, inadéquation des techniques d'évaluation), les instruments de capitaux propres (participations) sont évalués au coût.

Méthode du taux d'intérêt effectif

Cette méthode consiste à calculer le coût amorti d'un actif ou d'un passif financier. Ce coût correspond au montant de l'instrument financier lors de sa comptabilisation initiale, diminué des remboursements en principal, majoré ou diminué de l'amortissement cumulé et calculé par la méthode du taux d'intérêt effectif.

Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie prévue de l'instrument financier ou, si cela est approprié, sur une période plus courte de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier. Le taux d'intérêt effectif tient compte des coûts de transactions, des primes et des commissions payées.

Dépréciation des actifs financiers

Les actifs financiers, autres que ceux à la juste valeur par le biais du compte de résultat, font l'objet d'un test de dépréciation à chaque date de clôture. Les actifs financiers sont dépréciés s'il existe une indication objective de l'incidence d'un ou de plusieurs événements intervenus après leur comptabilisation initiale sur l'estimation de leurs flux de trésorerie futurs.

Dans le cas des actions non cotées, classées comme disponibles à la vente, une baisse importante ou prolongée de la juste valeur du titre en-deçà de son coût constitue une indication objective de dépréciation.

Décomptabilisation des actifs financiers

Un actif financier est décomptabilisé lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie liés à l'actif ont expiré, ou lorsque la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de cet actif a été transférée.

Un passif financier est décomptabilisé lorsqu'il est éteint du fait de l'annulation de son obligation ou de son arrivée à l'échéance.

18.14 Monnaies étrangères

Les transactions en monnaies étrangères sont converties aux cours de change en vigueur au moment où elles sont effectuées. Les actifs et passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis aux cours de change en vigueur à la fin de l'année. Les différences de change qui résultent des opérations précitées sont enregistrées en résultat.

18.15 Avantages du personnel

Les avantages du personnel à court terme (salaires, cotisations sociales, droits cumulables tels que les congés payés et les heures supplémentaires) sont comptabilisés au cours de la période durant laquelle le salarié a rendu des services au Groupe.

Dérogation aux normes IPSAS

Les engagements de prévoyance relatifs aux avantages postérieurs à l'emploi ne sont pas comptabilisés selon la norme IPSAS 25.

Du fait de la dérogation :

- les cotisations de retraite dues par l'Etat aux institutions de prévoyance sont des charges de l'exercice ;
- les avantages liés aux pré-retraites du personnel (hors police et gardiens de prison) sont comptabilisés intégralement en charge lors du départ effectif en pré-retraite du personnel ;
- les autres avantages postérieurs à l'emploi (à la charge directe de l'Etat) sont comptabilisés selon les méthodes appliquées par les institutions de prévoyance en Suisse ;
- une provision est comptabilisée dès lors qu'il existe une obligation pour l'Etat d'effectuer un apport à une institution de prévoyance de droit public.

18.16 Actifs éventuels

Les actifs éventuels ne sont pas comptabilisés. Ils font l'objet d'une information en annexe. Ils correspondent à un actif potentiel résultant d'événements passés et dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance (ou non) d'un ou de plusieurs événements futurs, incertains et qui ne sont pas totalement sous le contrôle du Groupe.

18.17 Provisions

Les provisions sont comptabilisées lorsque :

- le Groupe a une obligation actuelle (juridique ou implicite) vis-à-vis d'un tiers qui résulte d'un événement passé, antérieur à la clôture ;
- il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation ;
- le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Cette obligation peut être d'ordre légal, réglementaire ou contractuel. Elle peut également découler de pratiques du Groupe, qui aurait créé une attente légitime des tiers, comptant sur le fait que le Groupe assumera certaines responsabilités.

Les provisions sont estimées sur la base des coûts attendus pour éteindre l'obligation. Aucune provision n'est comptabilisée si aucune évaluation fiable de ce montant ne peut être réalisée. Il s'agit alors d'un passif éventuel.

Dérogation aux normes IPSAS

Le risque lié à la lettre c alinéa 2 des dispositions transitoires de la modification du 17 décembre 2010 (Financement des institutions de prévoyance de corporations de droit public) de la loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité, est provisionné selon la capacité financière de l'Etat.

18.18 Passifs éventuels

Les passifs éventuels ne sont pas comptabilisés, mais ils font l'objet d'une information en annexe. Ils correspondent à :

- des obligations potentielles résultant d'événements passés, dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance d'événements futurs, incertains, et qui ne sont pas totalement sous le contrôle du Groupe ;
- des obligations actuelles résultant d'événements passés, mais qui ne sont pas comptabilisées car il est peu probable qu'une sortie de ressources soit nécessaire pour éteindre l'obligation, ou parce que le montant de l'obligation ne peut être évalué de manière suffisamment fiable.

18.19 Fonds propres

Fonds sous capital propre

Les affectations et utilisations des financements spéciaux et fonds affectés classés sous capital propre sont effectuées après résultat par le biais des fonds propres libres.

Réserve conjoncturelle

L'utilisation et l'attribution à la réserve conjoncturelle est proposée par le Conseil d'Etat et approuvée par le Grand Conseil lors de l'approbation des comptes annuels.

Réserve de réévaluation

La réserve de réévaluation comprend les variations de juste valeur des actifs disponibles à la vente.

Réserve de couverture

La réserve de couverture comprend les variations de juste valeur des instruments dérivés de couverture.

3. Rapport de l'organe de révision

Genève, le 23 mars 2017

Rapport de l'organe de révision au Grand Conseil

Comptes consolidés de l'Etat de Genève Exercice 2016

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés 2016 de l'Etat de Genève. Ces états financiers consolidés comprennent le compte de résultat, le bilan, le tableau de mouvements des fonds propres, le tableau des flux de trésorerie et les notes relatives aux états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2016.

Selon l'article 19 alinéa 1 de la *Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat* (LGAF – D 1 05), «les normes IPSAS ainsi que les dérogations générales édictées par le Conseil d'Etat constituent le référentiel comptable principal applicable à la présentation des états financiers de l'Etat et des entités consolidées». Le *Règlement sur l'établissement des états financiers* (REEF - D 1 05 15) fixe les dérogations (présentées sous la note 17 des états financiers 2016) et les dispositions particulières d'application (articles 7 à 13D).

Selon notre appréciation, les comptes consolidés de l'Etat de Genève arrêtés au 31 décembre 2016, présentant des fonds propres de F 7,728 milliards et un bénéfice net de F 333 millions (résultat net attribuable au groupe de F 284 millions), sont conformes aux prescriptions de la *Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat*.

Bases de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit en conformité aux exigences de la *Loi sur la surveillance de l'Etat de Genève* (LSurv - D 1 09) et dans le respect des *Normes d'audit suisses* (NAS). Notre responsabilité selon ces dispositions et ces normes est décrite plus en détail dans le paragraphe du présent rapport intitulé «Responsabilité de l'organe de révision».

L'indépendance du Service d'audit interne est ancrée dans la *Loi sur la surveillance de l'Etat* et dans la *Constitution de la République et canton de Genève* (Cst-GE – A 2 00) et nous attestons qu'il n'existe aucun fait incompatible avec cette indépendance dans le cadre du contrôle des comptes en conformité avec les exigences de la profession. Nous avons rempli nos autres obligations professionnelles dans le respect de ces exigences. Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Eléments clés de l'audit

Les éléments clés de l'audit sont les éléments qui, selon notre jugement professionnel, sont les plus importants pour notre audit des états financiers consolidés de l'exercice. Nous avons examiné ces éléments et nous les avons pris en compte lors de la constitution de l'opinion d'audit que nous avons émise; il n'est pas fourni d'opinion d'audit distincte à leur sujet.

A noter qu'en matière d'audit des comptes de groupe, nos contrôles s'appuient sur les travaux des organes de révision des entités qui sont consolidées.

Périmètre de consolidation

La détermination du périmètre est un point essentiel des comptes consolidés. Lors de l'exercice 2016, le périmètre du groupe a été modifié notamment par l'introduction des Ports Francs & Entrepôts de Genève SA. D'autres entités appartenant à l'UNIGE, aux SIG et aux HUG ont aussi été intégrées au groupe (voir note 3.1).

Nous avons aussi contrôlé la bonne intégration de ces entités dans les comptes, l'annulation des écritures internes au groupe et le traitement correct des informations financières.

Revenus fiscaux et créances fiscales

Les revenus fiscaux représentent une part importante des revenus du groupe. Le détail de ces revenus et des créances fiscales associées est présenté dans les notes 6.1 et 7.2 des états financiers. Une grande partie des revenus courants repose sur des estimations. Nous avons, d'une part, contrôlé que le processus d'élaboration des estimations est fiable, documenté et que les contrôles sont en place. Nous avons, d'autre part, réalisé des procédures d'audit analytiques afin d'évaluer sous un angle critique les écarts par rapport aux comptes de l'exercice précédent.

Notre contrôle a également consisté à vérifier que les extractions de l'application informatique à disposition de la comptabilité des impôts de l'Etat sont fiables et qu'elles conduisent à une juste comptabilisation des opérations fiscales.

Nous avons vérifié que les créances, acomptes et dettes sont présentés avec justesse dans les comptes et que l'estimation de la dépréciation des créances fiscales est fiable.

Nous nous sommes finalement assurés de la correcte comptabilisation des intérêts et des intérêts courus.

Avantages au personnel

Les engagements envers les caisses de pension et les engagements pour avantages au personnel des différentes instances du groupe font l'objet de provisions et de garanties (voir notes 7.17.1, 7.17.3 et 10). Ces provisions et garanties ont fait l'objet d'un contrôle particulier notamment en raison des incertitudes qui y sont liées. Nous avons analysé les hypothèses qui ont servi à l'élaboration des modèles de calcul des provisions et garanties et vérifié la juste présentation des montants dans les comptes et les notes relatives aux états financiers.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles représentent 66% de l'actif du bilan (voir note 7.7).

Nous avons vérifié par sondages que toutes les transactions significatives de l'année (acquisitions, cessions) ont bien été enregistrées dans les comptes de l'Etat. Nous avons contrôlé la concordance entre les bases de données qui répertorient les actifs immobiliers de l'Etat et la comptabilité générale.

Nous nous sommes assurés que les amortissements et dépréciations sont correctement comptabilisés.

Paragraphe d'observation

Nous attirons l'attention sur la note 17 des états financiers relative à la limitation de l'application effective des normes comptables. Cette limitation concerne les critères de classement entre immeubles d'exploitation et immeubles de placement qui n'ont pas été appliqués aux immeubles de la zone Praille-Acacias-Vernets (PAV) dans l'attente de leur potentiel transfert à la future Fondation PAV.

La note 17 indique par ailleurs que les consignations en devises sont présentées sous la rubrique «Autres actifs financiers courants». Selon le référentiel comptable de l'Etat, ces liquidités, dont le montant est de F 446 millions, doivent être présentées sous la rubrique «Trésorerie et équivalents de trésorerie».

Ces points ne remettent pas en cause l'opinion exprimée ci-dessus.

Responsabilité du Conseil d'Etat

Le Conseil d'Etat est responsable de l'établissement des états financiers consolidés conformément aux exigences légales. Le Conseil d'Etat est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé en conformité avec les normes de la profession permette toujours de détecter une anomalie qui pourrait exister. Des anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Nous recommandons d'approuver les comptes consolidés de l'Etat de Genève au 31 décembre 2016.



Charles Pict
directeur

